

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

L'ÉCHO

DE LA FRANCE.

LE CARNAVAL AU TEMPS PASSÉ.

I.

Il reste bien peu, dans la France nouvelle, de ces vieilles coutumes, de ces anciens usages qui donnaient, pour ainsi dire, à chaque localité de la France d'autrefois une physionomie particulière et un caractère distinctif. Maintenant l'uniformité règne sans partage : dans la vie publique — heureusement — par l'unité de la législation et l'égalité devant la loi ; dans la vie privée — malheureusement cette fois — par une similitude presque absolue de mœurs monotones.

Malgré cet état de choses, et, sans doute, à cause même de cet état de choses, on aime, de nos jours, plus qu'on ne l'a jamais aimé peut-être, à remonter dans le passé, à exhumer de l'oubli ce qui n'est plus, à le remettre en lumière, à lui donner une nouvelle vie : culte des souvenirs pour quelques-uns, sujets d'études sérieuses pour d'autres, simple curiosité pour le plus grand nombre.

On disait autrefois :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Donnez-nous du vieux ; au besoin faites du vieux avec du neuf, dirait-on volontiers aujourd'hui.

La *Revue de Marseille et de Provence* a donné et donne encore ample satisfaction à ce goût de notre époque. Mais, qu'elle me permette de lui rappeler : *est modus in rebus* ; une juste mesure doit être gardée en toute chose.

Si on a eu raison de la comparer "à un chasseur qui, courant par

“ monts et par vaux, poursuit sa proie et finit par “ l'atteindre, ” * je crois devoir ajouter que cette proie est gibier de toute espèce.

Ainsi donc, et pour employer une autre image, que la *Revue* adresse un appel pressant à toutes les *classes* de ses collaborateurs, aux jeunes soldats du service actif et aux libérés de cinq ans faisant partie de la réserve. La science, l'histoire, la littérature, l'élément ancien et l'élément moderne seront également représentés, si chacun concourt à l'œuvre commune, suivant la nature de ses études et les aptitudes de son âge.

Exempté, par le mien, de tout service, classé dans les vétérans, je n'attends plus rien et dès lors ne puis rien offrir venant des inspirations de la muse ou de la folle du logis. Enfant de la vieille Marseille, j'apporte quelques chroniques ayant toutes comme principal objectif le passé de notre ville. Pour cela qu'ai-je eu à faire ? Bien peu : consulter quelques livres qu'on ne lit guère, quelques journaux qu'on lit beaucoup, mais qu'on oublie vite, choisir dans les collections inédites d'obligeants amis, † interroger mes souvenirs et ceux de mes contemporains dont les rangs, hélas ! s'éclaircissent de jour en jour.

Toutefois, j'ai tenu à ce que mes actes répondissent, autant qu'il pouvait dépendre de moi, au désir que je me suis permis d'exprimer tout à l'heure. Il m'a semblé qu'en parlant du carnaval à l'époque de l'année où nous nous trouvons, mon article, quoique rétrospectif, toucherait, par un côté du moins, à l'actualité.

II.

Les anciens auteurs font dériver *carnaval* de deux mots latins : *carnis*, chair, et *vale*, adieu, parce que, disent-ils, en se livrant aux festins si fréquents à cette époque, on prend congé de la bonne chair que le carême va interdire.

Cette explication réduite à ces termes est un contre-sens. En effet, on ne prend pas congé des gens quand, au contraire, on arrive pour demeurer longtemps auprès d'eux, et le mot adieu, *vale*, n'est prononcé qu'au moment même de la séparation. Or, le carnaval commençant le 6 janvier, jour des Rois, pour ne finir que le mercredi des Cendres et pouvant durer neuf semaines quand Pâques se trouve le 23 avril, peut-on prétendre qu'on dit adieu à la bonne chair, aux plaisirs de la table, quand on s'y livre pendant une si longue période ?

Le complément de l'explication, on le trouve dans un livre moderne,

* M. Louis Méry, *Courrier de Marseille* du 19 octobre 1867.

† Notamment dans une collection intitulée : *Notes pour servir à l'Histoire des Théâtres et Spectacles à Marseille et en Provence.*

le *Dictionnaire* de Littré : “ En la basse latinité, y est-il dit, on appelait le Carnaval *Carnisprivium*, privation de la chair, et *Carnelevamen*, de *caro*, chair, et *levamen*, action de laver, du mot *levare* ; temps où l’on enlève l’usage de la chair, vu que *Carnevale* est *prement la nuit avant le mercredi des Cendres.*”

Il y avait donc là une figure de rhétorique. On prenait la partie pour le tout.

Quant à la filiation, elle est toute naturelle : *Carnelevamen*, puis *Carnelevale* et enfin *Carnaval*.

On trouve une preuve de la vérité de l’étymologie donnée par M. Littré, dans cette circonstance que, dans les actes des XIII^e et XIV^e siècles, on trouve : *Actum die carnisprivium* ou *carnelevamen*, au lieu de : *Actum die sancti Joannis* ou *sancti Petri*, etc. *Carnisprivium* ou *Carnelevamen* était donc un jour ; et ce jour était la veille du mercredi des Cendres, le mardi gras.

Ceci dit sur l’étymologie du nom, donnons l’origine de la chose. Le Carnaval est une imitation plus ou moins fidèle des fêtes populaires connues dans l’antiquité sous le nom de *Bacchanales*, de *Lupercales*, de *Saturnales*, et, en remontant moins loin, une suite des extravagances qui se commettaient autrefois en France aux fêtes des *Anes*, des *Fous* et des *Innocents*.*

Sans entrer dans de longs détails à cet égard, qu’il nous suffise d’indiquer que les villes du Nord, Beauvais notamment, n’étaient pas les seules où avaient lieu ces scandaleuses momeries, sans dessein cependant de profanation, tant était grande alors la simplicité des mœurs. Ce n’est qu’en 1360 que fut supprimée la messe dite *des fous*, qu’on célébrait dans toute la Provence et surtout à Aubagne. Le jour de la fête, hommes et femmes pénétraient pêle mèle dans l’église et s’y livraient à mille momeries. L’autel n’était pas respecté : il servait de table pour boire et jouer aux dés. †

Dans le monastère des Cordeliers à Antibes, en 1645, on célébrait encore la *fête des Innocents* de la manière la plus burlesque. Ce jour-là, les religieux cédaient le chœur aux frères laïques, jardiniers, cuisiniers et autres qui se revêtaient d’ornements sacerdotaux en les mettant à l’envers ; ils tenaient les livres de prières à rebours, et faisaient semblant d’y lire avec des lunettes sans verre ; ils soufflaient dans la cendre des encensoirs et se la jetaient à la tête. †

Ces abus cessèrent sous l’archiépiscopat du cardinal de Grimaldi,

* *Dictionnaire des origines.*

† Couret. *Histoire d’Aubagne.*

† Plainte de Neuré à Gasse idi. — *Hist, Univ. des Théâtres*, II, 247.

métropolitain de l'évêché de Grasse, d'où dépendait le couvent des Cordeliers d'Antibes.

Nous venons de dire que les divertissements carnavalesques étaient regardés comme une suite des fêtes connues dans l'antiquité sous le nom de Bacchanales et des rites grossiers du moyen âge. Ne pourrait-on pas voir un indice de cette dernière filiation, spéciale à la Provence, dans deux faits que voici : Aubagne, où fut célébrée la dernière messe de la fête *des Fous*, est la localité où paraît avoir pris naissance une des danses exécutées dans notre pays, comme manifestation de la joie populaire pendant les trois derniers jours du Carnaval, la danse des *Olivettes*. Les Aubagnais y ont toujours été fort habiles. Ils l'ont exécutée, en 1777, devant Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII, et en 1814, devant Monsieur, comte d'Artois, devenu plus tard Charles X.

Il résulte aussi d'un document de nos archives que notre municipalité payait jadis trois ménétriers pour faire danser *les fous* de la ville, dans les derniers jours de carnaval.

J'ajoute, pour la danse des *Olivettes*, un détail qui me vient d'un témoin oculaire. A un moment donné, chaque danseur tire son épée du fourreau, la relève, et tous ensemble poussant un cri convenu, se précipitent, pour la saluer, vers la personne qu'ils veulent honorer. En 1814, les Aubagnais exécutèrent cette figure avec une *furia* provençale telle, que le comte d'Artois, se méprenant, ne put dissimuler un mouvement d'émotion.

III.

De tous les divertissements du carnaval provençal, le plus accentué a toujours été — depuis une époque très-reculée jusques vers l'année 1835 — celui par lequel on le clôturait : la mascarade de *Caramentran*, le mercredi des Cendres. *Caramentran* était, pour ainsi dire, la personnification du Carnaval, et les deux noms étaient synonymes. *Qu voou un bouen Caramentran lou pren lou premié de l'an*, dit un proverbe : qui ne trouve pas le carnaval assez long, commence au jour de l'an, huit jours plus tôt.

A l'égard des jeunes filles, printemps est synonyme d'année, dans la langue poétique.

Seize printemps forment son âge,

dit la romance en parlant de celle qui

... a reçu dans le village
Le doux nom de Rose d'amour,

En provençal, à propos des hommes d'un certain âge qui continuent

à mener joyeuse vie, on emploie cette expression : *a cinquanto* (ou *soixanto*) *caramentrans su lou casaquin, e fa enca lavido*. — Il a cinquante ou soixante caramentrans (ans) sur le dos et il fait encore la vie.

L'étymologie du mot *Caramentran* n'est l'objet d'aucune controverse. C'est l'altération de *Carême-entrant*. Mais qu'était-ce au fond ? Disons-le pour quelques-uns de nos lecteurs, ceux qui ne sont pas Provençaux et ceux de nos compatriotes qui appartiennent à la jeune génération.

Caramentran était un mannequin représentant le passage du carnaval au carême. Il était porté sur un brancard ou traîné sur un chariot qu'entouraient des gens du peuple, grotesquement vêtus et portant des gourdes remplies de vin qu'ils vidaient et remplissaient tour à tour. D'autres jouaient le rôle de *bouffaires*, et soufflaient bruyamment, par allusion sans doute aux vents furieux qui règnent d'habitude à Marseille en carnaval, vers la fin de l'hiver ; un autre portait, suspendue au bout d'une ligne, l'amande sucrée fantastique pour la conquête de laquelle les gamins sautaient autour de lui comme autant de petits Tantales ; un autre encore arborait le costume de magicien et agitait son bonnet pyramidal à six ou huit mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le cortège était précédé de gens travestis en juges et en avocats et d'un personnage grand, maigre et sec, représentant le Carême. Les jeunes gens, montés sur des rosses, affectaient de pleurer Caramentran. Sur un point du parcours, le cortège s'arrêtait, le tribunal se formait et Caramentran, placé sur la sellette, était interrogé dans les formes. Un avocat le défendait ; le ministère public requérait contre lui la peine capitale qui était prononcée par le président. Les gendarmes saisissaient le condamné que son défenseur embrassait pour la dernière fois. Caramentran était lapidé, puis jeté à la mer. C'était sur la plage d'Arcenc que le dénouement avait lieu.

A toutes les époques, Caramentran a été chanté par les poètes de la langue d'Oc quand ils se trouvaient en verve d'humeur joyeuse. Nous ne dirons rien des pièces modernes ; elles ne rentrent pas dans notre sujet, au point de vue où nous l'avons envisagé.

La première en date, à notre connaissance, est en français, sous ce titre : *Le Testament de Caramentran, à VIII personnages*, par Jehan Dabondance, poète de Pont-Saint-Esprit qui vivait en 1540.

Nous citerons encore celles qui figurent dans le jardin des muses provençales * et dont l'auteur est l'Aixoise Claude Brueys (1628). — Une autre composée par un poète du nom de David Sage (1665) et

* V. Ed par M. A. Montreuil, avec notice sur C. Brueys.

Intitulée : *L'hurous viandji, lei conquistos è lou retour de Caramantran.*

Il existe aussi une comédie en vers provençaux, intitulée : *Lou procès de Carmentran*, et imprimée pour la première fois en 1700. Elle est écrite en dialecte arlésien ou plutôt comtadin. Ce qui ferait croire qu'elle est due à quelque rimeur du Comtat, c'est qu'il y est question de l'Ouvèse, petite rivière du territoire des Carpentras.

Donnons une idée de cette pièce, en citant quelques passages des principales scènes.

Au premier acte, Caramentran, interrogé sur sa santé par ses acolytes, le Débauché, le Joueur et le Danseur, leur répond qu'il craint l'arrivée de Madame Carême, vieille duègne, qu'il dépeint de la manière suivante :

Es la fio d'un jardinié,
 Vo ben de quauquo peïssounié ;
 N'a jamai tasta de sa vido
 Car ni bouillido ni roustido,
 N'a jamai gis mangea d'ouuceu ;
 Soou pas cé qu'es un bon mouceu.
 Lou courrié que m'a parla d'ello
 Dis qu'es laido coumo péca
 E que soum mourré fa raca ;
 Dis qu'es une viei carcasso.
 Habillado comme une agasso.
 A per lou men sege cens ans...
 Semblo que vagué trepassa .
 A dous pichots huech enfounssa ;
 D'ououëille como de cruvèou,
 De gaouto que nan que la péou,
 Un nas que semble un brès d'abeio...

Caramentran et ses acolytes décident de prendre dame Carême par trahison et de la jeter à l'eau où elle mangera du poisson tout à son aise.

Au deuxième acte, le complot vient d'être mis à exécution. Mais Carême, jetée dans la rivière d'Ouvèse, s'est sauvée en surnageant. Elle l'explique à son avocat :

Aquo ven de loli que mangi ;
 Vou savès ben, moun bon moussu,
 Que l'oli ven toujour dessu...
 Si Caramentran fouguessé ista
 Aqui vounté m'avie gita,
 Sarié ti sourti brayo nette ?
 Gage cen quintaü dé melette
 E vin barillon dé saoumoun
 Que lou couquin sarié ana ouou foun,
 Car a toujour sa carognado
 De vin e de viande cargado.

Au troisième acte, sur la poursuite de dame Carême, procès de Caramentran. Le Joueur plaide pour celui-ci. Il prétend que Carême,

jalouse de lui, s'est jetée à l'eau pour l'inculper, sachant bien qu'elle surnagerait. Le juge est inexorable et, s'adressant à Caramentran :

Té disé, déclare è pronounce
 Qué té coundamne à la mor,
 Senso té gis faire dé tor.

Cette dernière naïveté sert de bouquet à une pièce où foisonnent les agréments de ce genre. Elle est sans nom d'auteur. C'est évidemment un recueil de facéties les plus usitées à l'occasion de l'enterrement de Caramentran.

La pièce intitulée : "Harengo funèbre sur la mouort de Caramentran," commence ainsi :

"Gormandi, gulosi, hibrogni... et omne genus debauchatorum, plorate souspirate, cridate, lamentate et desesperate... Magister vester, Pater vester, Capitaneus vester et Princeps vester, Carnavalus, Caramentrandus, jacet in cineres quem misere vinum, quemque tuavit amor."

On y trouve une curieuse description des dances *espouçados* par Caramentran, celles de l'époque évidemment : description qui prouve que si nos pères riaient plus que nous, ils avaient aussi pour le plaisir de la danse, un répertoire autrement varié que le nôtre.

Aqui vous anet espouçar
 La Pavano, la Bargamasco,
 La Mourisquo, danso fantasco ;
 La Couranto, las Canariés,
 La Gaillardo, lous Passopiés,
 Lou gran Brandou de la Rouchello,
 Salabandro, la Fougarello,
 L'Aneton l'a danset et tou,
 Pueis toueis leis brandous de Poitou,
 Vouto, Boureyo, l'Estandaro,
 La Tiranteino, la Fanfaro,
 Martegalo, leus Cascaveous
 Et toueis leis balets plus nouveous...

Après avoir bien dansé et encore mieux dîné, Caramentran perd connaissance. Des femmes accourent et, à force de soins, le remettent en état ; en quel état, il est permis tout au plus de l'indiquer ; mais viennent les médecins, suivis des apothicaires, et Caramentran ne peut en réchapper. Le poète se lamente sur la mort de ce joyeux personnage, et fait une longue énumération de ceux et celles qui vont le pleurer aussi. Il en profite pour rimer encore deux ou trois cents vers des plus gaillards, et termine en exprimant le désir de voir Caramentran renaître après un an, comme le phénix.

IV.

C'était aussi l'espoir de tous ceux qui, la mascarade d'Arenc finie, entraient en ville en chantant ce couplet :

Adieou, paoure Carnavas.
 Tu t'en vas et yeou retourni,
 Adieou, paoure Carnavas.

Adieu, dans toutes les bouches, voulait dire : à revoir.

Et suivant le désir de tous, le Carnaval revenait chaque année, ramenant partout ses joies bruyantes et folles, et parmi nous, notamment : *la promenade de Caramentran*.

Qui donc aurait pu empêcher son retour ? La raison eût été impuissante ; le poète Regnard a dit :

La raison vainement voudrait nous interdire
Le Carnaval, ce passe-temps si doux.

Mais il est une puissance plus forte que la raison, pour un temps du moins, c'est le despotisme de quelques-uns dans l'intérêt prétendu du peuple au nom de la liberté.

Vinrent des jours où l'on voulut tout réglementer... Passe encore ; mais aussitôt tout devint suspect et, par cela seul, criminel, même la gaité : non pas seulement quand elle prenait la voie publique pour le théâtre de ses manifestations, mais encore lorsque, née à l'ombre du toit domestique, elle n'en franchissait pas le seuil.

En 1791 et aux applaudissements des démagogues écrivant dans l'un de leurs journaux (*les Révolutions de Paris*), " qu'un peuple libre doit avoir d'autres plaisirs qu'un peuple d'esclaves," la Commune rendait, dans cette ville, une ordonnance de police portant défense à toutes personnes de se déguiser et de se masquer en temps de carnaval, à peine d'être arrêtées, démasquées sur-le-champ et conduites devant le commissaire de la section. D'après la même ordonnance, aucun bal masqué, soit public soit privé, ne pouvait avoir lieu sans l'autorisation préalable, et, dans tous les cas, ne devait pas se prolonger plus tard que onze heures du soir.

Dans les grandes villes, les autorités locales prirent, cette même année, des mesures analogues à celles de l'administration parisienne.

Les maires et officiers municipaux de Marseille firent placarder, le 6 janvier 1791, sur les murs de notre ville, un arrêté que je transcris textuellement. Je l'emprunte à l'un de ces articles si curieux que M. Joseph Mathieu publie dans les journaux de la localité ; M. Mathieu dont les lecteurs de cette *Revue* regrettent de voir si rarement le nom à une autre place que celle où il l'appose en qualité de gérant.

" Nous, maire et officiers municipaux de cette ville de Marseille, considérant que les dances ou mascarades publiques peuvent servir de prétextes aux personnes malintentionnées pour susciter des rixes et fomenteur des désordres, et voulant assurer la tranquillité publique par tous les moyens qu'indique la prudence dans ces circonstances difficiles ; ouï, sur ce, M. le Substitut du procureur de la Commune ; *défendons*

expressément à toute personne de paraître en public, ni de jour ni de nuit, avec masque ou sous un déguisement quelconque, de courir en troupes ou de s'assembler dans les rues et places publiques, etc., à commencer de la fête des Rois. Défendons également de donner aucun bal masqué, tant dans les salles de spectacles que partout ailleurs, et pour ce qui est des bals parés qui pourraient être donnés tant au concert qu'à la salle des spectacles ou chez les particuliers qui voudront danser chez eux avec des instruments, ordonnons que lesdits particuliers ou directeur des spectacles, se retireront par devers nous pour obtenir notre agrément sur lesdits bals et seront tenus de les faire cesser à dix heures précises du soir, à peine d'être poursuivis comme réfractaires aux lois et réglemens de police. Ordonnons, au surplus, que la présente sera affichée tant dans la ville que dans le territoire.

"Fait à Marseille, le 5 janvier 1791." Suivent les signatures du Maire et des officiers municipaux.

L'interruption légale des mascarades carnavalesques dura jusqu'à l'année 1799. La réaction ne connut pas de bornes. A Paris, toute la population inonda les rues, masquée et travestie, à pied, à cheval et en voiture. Les fabriques de masques, bien que s'y étant prises trois mois à l'avance, ne purent suffire aux demandes.

Ce ne fut qu'en 1805 que fut rétablie à Paris la promenade traditionnelle du bœuf gras. Mais Marseille, qui n'est jamais en arrière en fait de divertissemens et de manifestations au grand jour, avait repris, depuis 1802, la mascarade de Caramentran, qui partait de la Ported'Aix et s'arrêtait à Arenc. La tradition en avait conservé la composition, les péripéties et le dénouement. Mes contemporains l'ont revue, sous l'Empire, conforme à la description que nous en avons donnée plus haut, et avec les mêmes accessoires qu'avant la Révolution et que décrit ainsi l'auteur du *Tableau historique de Marseille en 1789* :

"Le jour des Cendres, toutes les voitures de Marseille, vieilles et neuves, élégantes et *maussades* (sic), tous les fiacres, tous les cabriolets, remplis de femmes bien parées et de jeunes gens avec une mise recherchée, se rendent à Arenc et de là retournent jusqu'au faubourg Saint-Lazare à petits pas. Cette promenade dure depuis deux heures jusqu'à la nuit."

La population l'avait tellement adoptée, que le mercredi des Cendres était appelé aussi *le Jour d'Arenc*.

Mais il ne faudrait pas prendre, dans la citation qui précède, les mots : *toutes les voitures de Marseille*, pour y chercher un point de comparaison entre *tunc* et *nunc*, alors et aujourd'hui. Toutes les voitures veut bien dire tant qu'il y en avait ; mais combien y en avait-il ? une cinquantaine au plus, et dans le nombre cinq à six voitures de

maîtres. C'était encore le nombre des équipages dans les premières années de la Restauration.

Mais l'avantage reste au passé, sinon pour le contenant, du moins pour le contenu, restreint à la partie masculine toutefois : *les jeunes gens avec une mise très-recherchée*. Je ne veux pas remonter jusqu'au temps où nos pères se faisaient coiffer pour aller à la Loge (la Bourse), mais à celui où il existait encore, pour le costume, une distinction entre le chez-soi et la rue ; où l'on croyait que ce n'était pas là seulement une question de commodité personnelle et de sans-gêne ; mais qu'il fallait aussi tenir compte de sa position sociale et pour soi-même et vis-à-vis des autres, ce que les Romains appelaient : *Publica honestas*.

Quoiqu'il en soit, au nombre des cavaliers les plus remarquables pendant longtemps à la promenade d'Arenc, était un homme de fort bonne prestance, mort il y a quelques années seulement. Méthodique jusqu'à l'excès, fidèle aux vieilles traditions, les exagérant même, M. X, avait un costume non-seulement pour chaque saison de l'année, mais encore pour chaque circonstance un peu saillante. Son vêtement du jour d'Arenc était un habit à la française couleur vert-pomme : habit de ville sous l'ancien régime, déguisement de bonne compagnie sous le nouveau.

Le clergé n'avait rien négligé pour déraciner des habitudes de la population cette promenade d'Arenc, si fort en opposition avec les enseignements que donne l'Eglise le premier jour de Carême. Ses efforts avaient échoué.

En 1820, et à la suite d'une Mission dont les fruits avaient été très-abondants, notre clergé jugea le moment plus opportun qu'il ne l'avait jamais été. Il fit une procession, le mercredi des Cendres, sur la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde : il y eut beaucoup de monde, mais il y en eut beaucoup aussi à Arenc, où l'on remarqua l'absence du cavalier à l'habit vert.

Cet habit reparut quelques mois après, porté non plus par M. X., mais par un homme très-connu aussi, dans une autre classe. C'était un horloger qui exerçait son industrie comme elle n'est plus exercée aujourd'hui : il parcourait du matin au soir les rues de la ville, tenant à la main une horloge dont il agitait sans cesse le timbre, pour annoncer sa présence aux personnes qui pouvaient avoir besoin de son ministère ; et cela avec une vivacité qui aurait donné le change sur son âge, n'eussent été sa culotte courte et ses ailes de pigeon.

Ce brave horloger appartenait à une congrégation qui se réunissait à l'église Saint-Martin et dont il portait le guidon à la procession de cette paroisse pour la Fête-Dieu.—A la procession de l'année 1820, il apparut le jarret plus ferme, la tête plus relevée... il portait l'habit vert de M. X. Ce dernier ayant renoncé aux pompes de Satan avait, au propre et au figuré, dépouillé le vieil homme. Mais il n'avait

pas cru devoir brûler ce qu'il avait adoré ; il l'avait voué à une exhibition publique aussi édifiante que la première avait été mondaine. Il en a été ainsi pendant de longues années. L'habit vert du pieux porte-guidon de la procession de Saint-Martin était devenu aussi populaire que l'habit vert du beau cavalier de la promenade d'Arenc.

Cette promenade, à l'aide des personnes masquées ou travesties qui s'y donnaient rendez-vous, avait pris plus d'une fois le caractère d'une manifestation politique, sous la Restauration et la monarchie de Juillet.

Il n'en fut jamais ainsi sous l'Empire. Gobet n'était-il pas là ? Le redouté Gobet, dont la présence, que dis-je ? dont le nom seul faisait autant, à cette époque, que peut faire aujourd'hui le concours de tous nos sergents de ville.

Lors de l'ouverture du Prado, Caramentran abandonna Arenc et se porta où se portait la foule. Cette innovation ne fut pas heureuse. Après s'être montré deux ou trois ans de suite, mais *quantum mutatus ab illo*.... il disparut définitivement.

Revue de Marseille.

(A continuer.)

L'UNIVERSITÉ ET LE PÈRE LACORDAIRE.

(Voir page 89.)

III.

Je me rappelle toujours, quand je songe à M. Bonjean, la réponse naïve que fit ce sénateur, le 3 mars 1862, à la leçon que venait de lui donner S. Em. le Cardinal Mathieu. Il s'agissait de saint Bernard et de la Papauté : le savant Prélat, contraint de se borner à quelques mots, parce que la parole ne lui était accordée que pour un fait personnel, montra que M. Bonjean avait mutilé la pensée de l'illustre abbé de Clairvaux. "Je suis persuadé, ajoutait-il avec courtoisie, que " c'est avec la meilleure foi du monde que l'*omission* a eu lieu, mais " je devais rétablir le passage."

L'orateur, ainsi interpellé, crut devoir dire, pour toute excuse :

"Je ne pouvais pas lire un volume entier." *

On ne saurait s'exécuter avec plus de candeur.

Nous ignorons si M. Bonjean daignera répondre quelque chose de semblable aux documents si décisifs que nous avons produits, et qui attestent à tous les yeux combien l'Université avait détruit la religion dans l'âme du P. Lacordaire, bien loin de préparer en lui le futur défenseur du catholicisme. On a vu quels souvenirs amers avait

* *Moniteur universel* du 4 mars 1862, p. 301, col. 6.

emportés du lycée l'écolier destiné à devenir si célèbre, et quel long et douloureux travail de délivrance il lui fallut subir au fond du cœur pour retrouver, avec la grâce divine, la foi de son enfance, perdue à quatorze ans.

Mais, quoique nous ayons cité quelques lignes du discours si ému où, ne parlant plus seulement de lui-même, il accusait, au nom de tous les hommes de son temps, cette mère intellectuelle dont M. Bonjean aime à se dire le fils, il importe de rappeler un document plus grave encore, un témoignage plus paisible dans la forme et longtemps médité.

Qu'on ne nous accuse pas de chercher la lutte. Un mot d'ordre semble donné en ce moment, — après les débats si retentissants sur l'enseignement supérieur, — pour recommander les lycées aux parents chrétiens, pour leur persuader que la tradition universitaire est favorable à la religion. Et tandis que M. Bonjean prononçait sa harangue, où il s'attache à rassurer les familles LES PLUS RELIGIEUSES, tandis qu'il leur faisait craindre que leurs fils ne devinssent, chez les Jésuites, des impies comme Voltaire, un proviseur du lycée de province, — qui vient d'être décoré, — et dont le discours est imprimé dans le journal officiel du pays, faisait entendre les paroles suivantes :

“ Fidèle à l'esprit de son origine, et, s'appuyant sur les traditions du passé, pour sauver l'avenir, l'Université forme les générations qui se succèdent dans l'amour du christianisme et de la patrie.”

Nous ne contestons pas les bonnes intentions que peut avoir ce proviseur, qui nous est d'ailleurs inconnu. Mais on conviendra qu'il a mal étudié les traditions du passé universitaire. Et, sans remonter à un temps éloigné, nous remarquons simplement un fait, que les familles religieuses ne peuvent considérer avec indifférence : c'est que le lycée même dont il s'agit a eu pour professeurs deux hommes bien connus maintenant dans la presse quotidienne, et qui se font gloire de combattre publiquement le catholicisme. L'un est M. J. Labbé, qui s'est chargé spécialement, dans l'*Opinion nationale*, des articles les plus violents contre l'Eglise, contre son chef auguste, contre sa doctrine immuable et sacrée. L'autre a été adopté par le *Journal des Débats* : c'est M. Eugène Yung, qui ne se contente pas de détester le catholicisme, le Pape, le pouvoir temporel, mais qui nie avec assurance, quand il s'agit de l'Eglise, du clergé français, — comme on l'a vu tout récemment, — les notions les plus élémentaires du droit de propriété.

Nous serions curieux de savoir ce que ces messieurs enseignent aux élèves de rhétorique et de seconde, comment leur esprit, — qui sans doute ne restait pas captif dans ce que le *Journal des Débats* appelle les mystères de Lhomond, — parlait aux jeunes gens, en cette province de France, où se conserve encore avec vigueur la tradition catholique.

On dira peut-être qu'ils gardaient un silence *prudent*. Quoi ! pas une phrase, pas un mot, pas un sourire n'aura trahi le fond de leur pensée ! Aucun sujet d'étude, aucun de ces entretiens où se révèle si aisément l'âme du professeur, n'aura fait jaillir de leurs lèvres un éclair de haine ou d'amour pour une doctrine quelconque ! Et ils auront accompli, avec une constance parfaite, ce chef-d'œuvre de dissimulation !...

Mais laissons les faits particuliers, allons au cœur des choses, et reportons-nous à l'époque où fut écrit, après l'examen le plus attentif, après une longue et consciencieuse observation des faits les plus évidents, le *Mémoire* adressé à regret, — mais pour l'accomplissement d'un grand devoir, — par neuf aumôniers des collèges royaux à Mgr l'Archevêque de Paris. C'était au commencement de l'année 1830. Nous faisons la part belle aux amis de M. Duruy, en rappelant les plaies intérieures et profondes de l'Université au temps même de la Restauration, lorsqu'un Evêque, Mgr Frayssinous, avait été grand-maître et ministre, et avait vu ses efforts expirer devant le vice radical de l'institution.

Quel était l'auteur de ce mémoire collectif, où la pensée de tous les signataires avait été exprimée par un seul ? Quelle main avait tenu la plume, pendant que tous épanchaient leur douleur ? On le sut après les scènes hideuses du pillage de l'Archevêché, où quelques lambeaux de cet écrit furent trouvés par les dévastateurs. La colère s'éveilla devant ces lignes incomplètes, et on en fit même (raconte l'*Invariable* de 1831), "le sujet d'un procès contre ces ecclésiastiques, "prévenus du crime énorme d'avoir osé dire la vérité..." Voici ce qu'ajoute M. Lorain, qui écrivait la biographie du P. Lacordaire, quatorze ans avant sa mort, et qui a eu soin de dire, en un autre endroit, que l'abbé Lacordaire avait été, vers la fin de 1828, nommé aumônier-adjoint du collège Henri IV :

"On prit texte de cette feuille de papier égarée et retrouvée dans "une émeute, pour attaquer et calomnier les aumôniers de l'Université. "L'abbé Lacordaire se déclara courageusement l'auteur du mémoire, "en publia le texte entier et littéral..."

Ce document si grave fut donné, avec une introduction, par l'*Invariable*, nouveau *Mémorial catholique*, que rédigeait le comte O'Mahony.*

Il a été reproduit, au moins en grande partie, dans l'*Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté de l'enseignement en France*, que M. Henri de Riancey publia en 1844, au milieu des grandes luttes dont tout le monde se souvient. C'est là que nous puisons les fragments qu'on va lire :

* Tome I, 1831, p. 193-199.

“ Monseigneur,

“ Les aumôniers des collèges royaux de... ont l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous leur avez demandés sur l'état religieux et moral de ces collèges...

“ Le silence pesait à leur conscience, surtout au moment où l'autorité civile elle-même, inquiète sur l'état de ces collèges, avait ordonné une enquête pour l'approfondir...

“ *C'est tous ensemble* qu'ils vous offrent ce rapport, parce que tel est le désir exprimé par la lettre qu'ils ont reçue de Votre Grandeur. D'ailleurs, leurs devoirs sont les mêmes, *leurs peines communes*, et les pensées qu'ils ont à exprimer ne concernant ni des désordres particuliers, ni tel collège royal plutôt quel tel autre.

“ Persuadés que les malheurs de la religion dans l'Université *tiennent à des causes générales*, les soussignés écarteront donc toute question locale et personnelle.

“ Ils se borneront à signaler l'état religieux et moral des collèges royaux de..., *se souvenant toutefois*, dans leur exposé, *des barrières mille fois sacrées* que le ministère dont ils sont honorés leur interdit de franchir.

“ *Renfermés dans ces limites*, ils ont l'honneur de soumettre à Votre Grandeur *les faits généraux* qui suivent, comme vrais en eux-mêmes, et toutefois comme une peinture *affaiblie* du triste état de la religion dans les collèges.

“ 1o. Les aumôniers sont dans un abattement profond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer, à cause de l'impuissance presque absolue de leur ministère, quoi qu'ils n'aient négligé ni soins, ni études pour le rendre fructueux.

“ 2o. Les enfants qui leur sont confiés sont à *peine entrés dans l'Université*, que déjà les bons sentiments qu'ils ont puisés dans leurs familles commencent à s'altérer. Un ennui marqué les accompagne dans les exercices les plus simples, les plus nécessaires de la vie chrétienne ; et c'est heureux si, aux approches de la première communion, *pendant quelques jours seulement*, on peut les faire sortir de l'état machinal dont ils ont contracté l'habitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

“ 3o. *S'il en est quelques-uns* qui demeurent fidèles à leurs premiers sentiments, ils chercheront à les cacher *comme un secret funeste*. On les verra affecter une légèreté qu'ils n'ont pas, et *demandeur grâce* en mille façons de *valoir un peu mieux* que leurs condisciples... *L'idée du bien ne leur apparaît qu'avec l'idée de la honte*. Ils n'osent prier qu'en fermant le livre de la prière ; le signe de la croix devient pour eux un acte de courage, et dans une nombreuse assemblée de ces

enfants réunis pour adorer Dieu, un étranger ne discernerait pas toujours s'ils sont chrétiens, avant d'avoir regardé l'autel.

"40. Leur foi n'a pas encore péri; mais un peu plus tard, entre quatorze et quinze ans révolus, nos efforts deviennent inutiles; nous perdons alors toute influence religieuse sur eux, en telle sorte que, dans chaque collège, les classes réunies des mathématiques, philosophie, rhétorique et seconde, comptent à peine, sur quatre-vingt-dix ou cent, sept à huit élèves qui remplissent leur devoir pascal.

"50. Or, ce n'est ni l'indifférence, ni les *passions seules* qui les amène à un *oubli général si précoce de leur Dieu*, mais une *incrédulité positive*. Comment, en effet, croiraient-ils, en voyant tant de mépris pour la religion, en prêtant l'oreille, *tous les jours de leur vie*, à des discours si contradictoires, en ne trouvant de christianisme qu'à la chapelle, et encore un christianisme vide, de pure forme et comme officiel? Nous-mêmes nous sentons périr sur nos lèvres, quand nous parlons, la sainte hardiesse de la foi; nous ne sommes plus devant eux des ministres de Jésus-Christ, mais de simples maîtres de philosophie. Nos prétentions se bornent à jeter quelque doute dans leur âme, à leur faire penser qu'après tout il serait peut-être bien possible que l'Évangile fût l'ouvrage d'un Dieu, et nous avons le malheur de ne pas même laisser toujours à leur esprit cette dernière ressource contre les préjugés anti-religieux.

"60. *Les voilà donc à quinze ans, sans règle de leurs pensées, sans frein pour leurs actions*, si ce n'est qu'une discipline extérieure qu'ils *abhorrent* et des maîtres qu'ils traitent comme des mercenaires. La crainte des châtimens et l'intérêt de leur avenir donnent seuls à l'esprit de révolte, dont ils sont imbus, quelques apparences de soumission; et, fatigués d'une vie que la religion n'adoucit en rien, ils regardent le collège comme une prison, et leur jeunesse comme un temps de malheur.

"70. Enfin, quand le cours de leurs études est achevé, parmi ceux qui sortent de rhétorique ou de philosophie, faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée, et qui la mettent en pratique? Il en est environ, chaque année, UN *par collège*... Ainsi un enfant, envoyé dans une de nos maisons, composée de quatre cents élèves, pour y passer les huit années scolaires, n'a que huit ou dix chances favorables à la conservation de la foi; tout le reste est contre lui, c'est-à-dire, que sur quatre cents chances il y en a trois cent quatre-vingt-dix qui le menacent d'être un homme sans religion. Tel est le chiffre qui exprime, dans l'Université, l'espérance, *tel est le résultat final de tous nos travaux*...

“ Les faits que nous avons signalés sont connus des proviseurs et des autres fonctionnaires laïques chargés de la surveillance dans l'Université, et nous n'avons rien dit qui ne s'accorde avec leurs secrets gémissements. La seule différence qu'il y ait peut-être entre leur opinion et la nôtre, c'est qu'ils croient que le mal tient au siècle et qu'il est irréformable. Il est vrai que le découragement semble justifié, lorsque l'on considère que dans tous les temps, sous tous les régimes, après des réformes multipliées, l'Université actuelle a toujours porté les mêmes fruits. Quelques-uns d'entre nous ont passé leur jeunesse dans son sein ; ils ont vu autrefois, comme ses élèves, ce qu'ils voient aujourd'hui... Ils ne se sont jamais souvenus de leur éducation qu'avec une ingratitude sans bornes, comme ils ne se rappelleront leur ministère actuel qu'avec douleur...”

Devant de telles paroles il faut s'arrêter aujourd'hui, et réserver pour une étude nouvelle d'autres souvenirs qui appartiennent aussi à l'histoire.

A. DE T.

LES MARTYRS

DE LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE ET DU DROIT PUBLIC, EN 1867.

(Voix page 16.)

IV. — ANTOINE HUYGEN.

On a dit des martyrs pontificaux que “ tous n'étaient pas des saints.” C'est vrai, c'est très vrai. Mais n'en a-t-il pas été de même, dans tous les temps, des martyrs de la foi ? Pour plusieurs de ces martyrs, anciens et modernes, la mort a réparé et fait pardonner les fautes et les erreurs. Dieu réserve souvent de grandes circonstances pour de grandes expiations. Toutefois on doit reconnaître que c'étaient des cas exceptionnels, autrefois comme aujourd'hui, et que la plupart des volontaires partis pour Rome étaient des jeunes gens bons et édifiants ; quelques-uns étaient même exemplaires.

Au nombre de ces derniers, l'opinion publique de la localité a placé depuis longtemps M. Antoine-Martin-Marie-Hubert Huygen, souave pontifical, né à Hasselt, le 13 juin 1845, mort à l'hôpital de Rome, le 23 novembre 1867. Il appartenait à une famille bourgeoise, et était

parti de Hasselt pour Rome, dans les premiers jours de décembre 1866, malgré toutes les instances faites par l'affection de sa famille et de ses amis pour le retenir.

Antoine Huygen était un type de soldat chrétien, pieux, docile, résigné à la volonté de Dieu et en même temps brave. Il avait un courage égal à sa foi, et ses derniers moments ont été empreints de ces deux caractères qui font le soldat chrétien. Après avoir assisté à l'affaire de Nerola et de Serristori, il fut blessé à la jambe dans l'assaut de la villa Cecchini au Transtévère, alors que fut blessé aussi son capitaine Dufournel. Antoine Huygen a fait généreusement le sacrifice de sa vie pour la *cause sainte*, comme il aimait à l'appeler. Plusieurs prélats, qui ont suivi pendant sa maladie les dispositions de son âme, ont dit de lui cette parole consolante : "C'est un nouveau Guérin." Il a passé à une vie meilleure au moment même où l'on élevait le calice sur le maître-autel de Saint-Jean-de-Latran, dans la messe solennelle célébrée pour les soldats morts au service du Saint-Siège.

Ce que nous venons de dire se confirme par toute la correspondance d'Antoine Huygen. Sa famille a bien voulu céder à nos instances et nous la communiquer. Nous en ferons quelques extraits, qui feront connaître cette belle âme et ce généreux dévouement.

"Rome, 31 décembre 1866.— Qu'on ne s'inquiète pas de nous : s'il le faut, nous mourrons tous sans murmure ; et si je suis désigné pour être la première victime, je mourrai en bénissant la Providence dans ses décrets, et rendrai mon âme comme martyr d'une sainte religion persécutée. Comment ne pas donner en riant sa vie pour le Saint-Père ? Oh ! mon cher frère, si vous pouviez jouir seulement une fois pendant votre vie du bonheur que j'ai eu à la Noël ! J'ai vu officier le Saint-Père. Oh ! avec quel transport ! J'ai vu ce visage sacré ; j'ai vu un saint offrir à Dieu le sacrifice de la messe ; j'ai vu ces mains tremblantes élevées vers le ciel, demander à Celui dont il est le digne remplaçant, de bénir ceux qui avaient tout abandonné pour se dévouer à son service. J'ai pleuré sans savoir pourquoi, en voyant ce saint. Quelle bonté, très cher frère ! Figurez-vous 200 volontaires sur une plaine derrière le Vatican, occupés à l'apprentissage de ce dur métier qu'on appelle la vie de soldat. Soudain le Saint-Père arrive. Ses chevaux marchent au pas. Nous contemplons sa tête vénérable à la portière ; il nous bénit avec un sourire tout paternel. Oui, très cher frère, si demain je dois rester sur le champ d'honneur, je mourrai content, pourvu que la bonne cause triomphe."

— "Monte-Fiascone, le 13 février 1867.— Vous aurez, sans doute, lu dans les journaux que les Piémontais ont été près de Viterbe. Je vous autorise à démentir ces nouvelles. Nous sommes allés en patrouille et

nous n'avons rien vu. En attendant, nous avons des exercices à feu tous les jours ; nous allons en tirailleurs. Les officiers nous assurent qu'avant le 20 mars nous aurons grand besoin de connaître ces exercices. Aussi, nous nous préparons à recevoir l'ennemi en soldats et la mort en chrétiens, comme dignes défenseurs de la cause la plus juste qui ait jamais existé. Mon très cher frère, ne vous inquiétez pas trop de moi ; si la Providence me destine à être victime de mon dévouement, je suis résigné à faire le sacrifice de ma vie. ”

“ *Rome, 27 mai 1867.*—Nous nous attendons à quelque chose pour le mois de juin. Les esprits sont montés et nos carabines sont prêtes. Advienne ce qui peut, nous resterons toujours vainqueurs ; car notre cause est juste et sainte. ”

“ *Rome, 4 juin 1867.*—J'ai eu le bonheur d'assister pour la seconde fois à la sainte messe célébrée par cet homme si saint. Pour cela seul j'aurais donné tout ce que mon porte-monnaie contenait. Après la sainte messe, sortant avec la foule, je me trouve sur cette place qui peut contenir au moins 100,000 hommes. Les troupes de toutes les armes y sont réunies. Les tambours battent aux champs et les clairons sonnent. Soudain le Saint-Père paraît au balcon, et entonne d'une voix forte une invocation à Dieu. J'étais en extase devant ce vieillard, qui, les yeux au ciel, victime de toutes les calomnies, implorait le Dieu tout-puissant pour le bien-être de tous, même de ses persécuteurs. Oh ! que ne viennent-ils ici voir une fête pareille ! S'ils voyaient ce saint homme prier pour eux, alors, je l'espère, à moins que le sceau de l'enfer ne fût déjà imprimé sur leur front, ils retourneraient chez eux comme de bons catholiques ; mais ils n'osent pas, ces lâches ; ils tremblent devant le monde, sans songer qu'ils trembleront devant Dieu. ”

“ *Rome, 16 juin 1867.*—Nous ne broncherons pas, et, s'il le faut, nous aurons pour tombeau la place du Vatican. ”

Ces extraits des lettres de M. Huygen sont l'expression de ses pensées et de ses sentiments intimes, et font connaître les dispositions dans lesquelles il devait se trouver au moment des attaques garibaldiennes. C'est là que nous allons le voir.

Une lettre écrite de Rome à son frère et publiée dans le *Constitutionnel du Limbourg belge* du 1er novembre, contient, sur la prise de Nérola et les engagements de Monte-Libretti, des détails qui seront lus avec plaisir. La province de Limbourg surtout verra avec un juste orgueil de quelle manière ses jeunes citoyens, enrôlés sous la bannière de Pie IX, s'acquittent de leur pénible mais glorieuse tâche.

Rome, 22 octobre.

Nous sommes partis de Rome, le mercredi vers le soir, pour Monte-Rotondo, où, après une marche des plus fatigantes, nous sommes

arrivés dans la soirée. Nous y avons passé la nuit dans des étables, sans paille ni rien ; ce qui ne fait pas que notre sommeil n'ait été excellent, et il a fallu le lendemain le roulement de tous les tambours de la compagnie pour nous réveiller et nous appeler au départ pour Monte-Libretti, fixé à trois heures du matin. Nous étions 70 ; tandis que 600 garibaldiens nous guettaient à Monte-Libretti.

Voici quelques détails sur les engagements qui ont eu lieu. Les zouaves sortis de Monte-Rotondo en patrouille vers Nerola, avaient reçu l'ordre d'entrer dans cette petite ville et d'y loger. Ils ne se doutaient pas qu'elle était occupée par des garibaldiens. Nous étant approchés de la ville, nous avons été reçus par une fusillade des mieux nourries ; mais les coups, maladroitement tirés, nous passaient par dessus la tête. Obéissant à notre courage et à la voix de nos officiers, nous courons, baïonnette en avant, vers la première porte, qui est bientôt enfoncée. Malheureusement elle se referme sur les premiers arrivés, et 17 des nôtres restent prisonniers à l'intérieur de la ville. Le 1er lieutenant Guillemin et le sous-lieutenant Quélen tombent sur le champ de bataille. Désormais sans commandant, nous nous replions en bon ordre sur Monte-Rotondo.

Nous campons sur une montagne voisine de la ville, et, le lendemain, nous nous remettons en marche vers Nerola. Nous étions 900 sous le commandement du colonel de Charette. A peine arrivés, nous commençons l'attaque ; les balles pleuvent autour de nous comme de la grêle. Le cri de : *Zouaves en avant !* se fait entendre, et nous courons tête baissée à travers le feu. Un premier bastion est bientôt enlevé à la baïonnette ; cette charge, faite avec une rapidité foudroyante, fait déguerpir les chemises rouges, qui se sauvent à toutes jambes dans le fort. Nous avançons toujours, et bientôt nous sommes au pied de la citadelle. Le seul canon que nous ayons à notre disposition fait feu. Un boulet en part et va faire une large brèche dans les flancs de la forteresse ; les cris de : *Vive Pie IX !* retentissent ; l'ardeur redouble, le canon continue de gronder ; mais soudain une acclamation formidable s'élève dans les airs, qui retentissent du cri de *Vive Pie IX !* Tous les regards se tournent vers un point ; au milieu de la fumée et du feu, un noble jeune homme est debout sur les murs croulants. D'une main, il saisit avec fureur l'ignoble drapeau des chemises rouges et le jette par terre ; de l'autre, il plante, sur la citadelle prise, les nobles couleurs de Pie IX, le drapeau de Jésus-Christ et de la civilisation. Ce brave, ce héros s'appelle Jean Jorissen, et il appartient à une modeste famille de Veltwezelt, dans le Limbourg belge.

La ville était prise, et 153 garibaldiens étaient prisonniers avec

armes et munitions, plus une somme de 30,000 francs, dont ils étaient munis. Mais une plus grande joie nous attendait encore là. En parcourant la ville, nous retrouvons nos pauvres blessés bien soignés, grâce à deux dames irlandaises qui n'avaient pas craint de quitter Rome et de se jeter parmi les brigands pour soigner les victimes. Honneur donc à ces dames ! Honneur au mari d'une d'elles qui s'est battu avec nous contre ces mécréants ! Je suis entré dans l'hôpital, où j'ai vu un capitaine des gendarmes, un lieutenant de la légion, trois légionnaires et un gendarme blessé ; et un légionnaire tué.

Nous nous sommes tous bien conduits dans le feu ; le lieutenant de Résimont était très content.

Vous ne pourriez croire combien c'est amusant une bataille ! On ne pense qu'à rendre coup pour coup. Je crois qu'il y a des faveurs particulières pour nous, parce que nous étions en repos avec Dieu et avec nous-mêmes.

Il n'y avait rien dans la ville pour manger ; sorte que nous n'avons eu que du biscuit de mer, dont nous sommes toujours pourvus ; et de la viande du cheval du colonel Charrette tué sous son valeureux cavalier.

La ville étant prise, nous en sommes sortis en la laissant entre les mains des carabiniers, qui avaient formé l'arrière-garde ; et nous sommes allés camper à cinq minutes de là, sur une montagne.

Le lendemain, nous sommes encore partis pour Monte-Rotondo, vers les cinq heures et demie. Nous avons conduit les prisonniers entre les baïonnettes, depuis ce moment jusqu'à deux heures et demie du lendemain matin, moment de notre arrivée.

Je me porte parfaitement bien ; mais, quoique je sois déjà depuis deux jours ici, il me semble que mon sac pèse encore toujours sur mon dos.

Une lettre particulière écrite de Rome par une personne à même d'être bien informée, et qui fut d'ailleurs témoin oculaire du fait, a été communiquée au *Constitutionnel du Limbourg belge*, qui l'a insérée dans son numéro du 31 octobre. Cette lettre nous donne quelques détails sur la tentative révolutionnaire qui a eu lieu dans la soirée du 22 octobre, et dont Huygen fut aussi témoin et faillit être victime. Laissons la parole à ce correspondant.

Le 22 octobre, vers six heures du soir, quelques amis se trouvaient réunis chez moi ; tout à coup nous entendons un bruit inusité dans la rue. Quelques garibaldiens qui avaient eu soin de déguiser leur lâcheté sous le noble habit de zouaves pontificaux, venaient d'assaillir le poste de l'hôpital militaire et étaient parvenus à s'emparer d'un certain nombre de fusils. En sortant, ils rencontrèrent deux gendarmes, qu'ils

blessèrent assez grièvement. Ces braves soldats, tout étonnés de se voir attaquer par des zouaves, se rendirent à la caserne voisine ; mais à peine avaient-ils déposé leur plainte, que retentirent trois coups de fusil dirigés vers le factionnaire de la caserne. Celui-ci heureusement ne fut pas tué. Les zouaves se mirent immédiatement sous les armes.

Je rentre chez moi et continue à causer avec mes amis de ce qui venait de se passer, lorsque tout à coup le bruit d'une formidable explosion se fait entendre. Le gaz s'éteint instantanément, et la détonation est tellement forte, que les fenêtres de ma maison et celles des maisons voisines, distantes d'environ 60 mètres de la caserne volent en éclats. Mon habitation n'est séparée de la caserne qu'on venait de faire sauter que par la largeur de la rue. Je monte au quatrième étage, mais je suis en quelque sorte suffoquée par l'odeur de la poudre. Je me trouve en présence d'une scène indescriptible. Les zouaves, lâchement surpris, descendaient en désordre dans la rue ; mais ce désordre ne dura que peu de minutes. Tous étaient munis de leurs armes, et, à la voix tremblante d'indignation de l'officier qui les commandait, ils se rangèrent en bataille et chargèrent leurs armes. Il va sans dire que les garibaldiens, satisfaits du trait de brigands qu'ils venaient de commettre, s'esquivèrent au plus vite... Mais quel spectacle désolant offrait la caserne !

Huit chambres avaient sauté, et une montagne de ruine était amoncelée sur une hauteur de 12 mètres et une largeur de 20. Les cris lamentables des blessés fendaient le cœur. J'eus l'idée d'aller à leur secours ; mais toute circulation avait été coupée, et l'impossibilité de me faire reconnaître par les sentinelles m'empêcha de satisfaire mon désir.

Tout à coup je vois arriver, en courant, un prêtre au front noble, à la démarche fière et énergique ; les sentinelles se rangent respectueusement pour lui laisser passage : c'était l'illustre comte de Mérode. D'un geste d'autorité, il donne ses ordres, qui sont instantanément exécutés. Lui-même, il se met à l'œuvre, montant sur les décombres brûlants, descendant dans les ravins creusés par l'explosion, interrogeant du regard, commandant du geste, méprisant la mort ; le courageux Belge vole partout au secours des blessés. Bientôt accourent des officiers du génie, l'aumônier militaire belge, M. Daniel, et un autre Belge, le P. Vandermeulen. Tous travaillèrent avec courage jusqu'au lendemain à six heures. Par un bonheur providentiel, une compagnie de 140 zouaves tous Belges et Hollandais, logée dans la même caserne, avait été envoyée pour service sur un autre point de la ville. Eux présents, la catastrophe eût eu des suites bien plus terribles.

Voici comment Antoine Huygen parle de cette catastrophe. On y verra de nouveau sa foi dans la Providence.

“ Nous étions tous, dit-il, à la caserne depuis quatre heures. On entend des coups de fusil vers le Corso ; on sonne la retraite générale, et chacun de courir à sa meurtrière. J'étais du nombre, mon poste étant devant celle qui domine la rue qui mène à la place Saint-Pierre. La fusillade continue toujours. Soudain, deux coups terribles ébranlent tout. Hélas ! c'était Serristori, cette grande caserne qui sautait, entraînant sous ses décombres tout ce qui se trouvait dans les chambres. La chute fut si terrible que toutes les vitres, à cent mètres de la caserne, volèrent en éclats. Nous n'avons su la cause de ce bruit que le lendemain matin.

“ Le spectacle était horrible ! J'ai vu les cadavres de deux hommes qui étaient en prison ; ils n'avaient plus, je pense, un seul os entier ; ils étaient couchés sur des lits de camp, broyés par des morceaux de murailles. L'affaire aurait pu être plus grave encore. Notre compagnie, qui compte 160 hommes, était justement sortie le matin même pour reprendre sa place au fort ; et la deuxième compagnie du deuxième bataillon en était partie pour faire une patrouille ; or, cette compagnie est aussi forte que la nôtre. Ainsi, 300 hommes auraient pu être ensevelis, si on avait mis le feu aux mines le jour précédent. La Providence n'a pas voulu qu'il arrivât trop de mal à ses zouaves. Au moment même, ou plutôt quelques secondes avant l'accident, les émeutiers avaient attaqué un gendarme qui était venu demander du secours. On avait crié : *Aux armes !* et tous ceux qui avaient entendu cet appel ont eu la vie sauve.

“ Il paraît, d'après des dires, qu'il devait encore exister deux autres mines, et qu'elles devaient éclater en même temps ; mais, grâce à Dieu, elles n'ont pas pris feu. On aurait eu encore au moins deux cents blessés ou morts ; car une de ces mines était justement sous le magasin de poudre, qui était très bien fourni. Donc la divine Providence a voulu qu'on nous fit le moins de mal possible.”

Quelques jours après cette lettre, arrive de Rome à Hasselt pour la famille le télégramme suivant : “ Balle dans la jambe, blessure légère. Je suis très bien, moral et physique. Antoine Huygen.”

Ce télégramme est suivi de près d'une lettre du zouave blessé. Là, plus encore qu'ailleurs, paraissent ses sentiments de foi. La voici :

“ Rome, 5 novembre 1867.—Je me hâte de vous écrire une petite lettre ; sans cela vous seriez inquiets. Vous savez déjà que je suis blessé, et assez grièvement ; le P. Vandermeulen vous l'a écrit. Ne vous inquiétez pas de moi ; je me porte très bien. Quoique ma jambe soit cassée juste au mollet, elle ne tardera pas à guérir avec le temps. J'ai beaucoup de compagnons ici. Dans la salle où je me trouve, nous sommes 150. Nous supportons tous notre malheur avec la plus grande

gaieté ; que dis-je, malheur ? Non, c'est bonheur que je veux dire. On n'entend pas de plainte, sinon aux heures de la visite, quand les docteurs redressent les jambes et les bras. Je dois l'avouer, j'ai aussi déjà chanté cette chanson qui, je vous l'assure, ne semble en rien à celle du sapeur. Courage, mon cher frère ; c'est la volonté de Dieu, je souffre avec orgueil pour une si sainte cause.

“ Voici comment j'ai été blessé. J'étais allé à Serristori pour voir si les deux frères Callewaerts n'étaient pas là. Je me trouvais à peine une demi-heure dans la cour, sans les avoir trouvés, lorsque j'entendis une détonation et aussitôt le cri : *Aux armes !* J'avais ma carabine sur le dos. Sortir et courir à la place indiquée, ce fut l'affaire d'un instant. J'arrive, et je vois le capitaine Dufournel couché dans la rue. Nous étions une douzaine tout au plus, exposés à un feu bien nourri, qui sortait de toutes les fenêtres. Quand j'étais près du capitaine, une balle m'a atteint.

“ Je sens déjà beaucoup de fatigue dans la main ; j'éprouve une très grande difficulté pour écrire. Je finis donc et vous embrasse de tout mon cœur, cher frère. Priez beaucoup pour moi ; faites dire quelques messes pour ma guérison, et je viendrai vous embrasser dans deux ou trois mois.”

Il ne devait pas en être ainsi. C'était la dernière lettre du généreux zouave. Elle ne peut que laisser une heureuse impression et un pieux souvenir dans sa famille.

Bientôt après cette lettre, la suivante fut adressée à M. F. Huygen, et communiquée au *Constitutionnel du Limbourg belge*.

Le R. P. Vandermeulen écrivait de Rome à Hasselt, le 18 novembre :

“ Voici des nouvelles de M. votre frère. Mon triste pressentiment se vérifie. Avant-hier, vers dix heures du soir on vint m'appeler. J'étais déjà au lit ; je me lève en toute hâte. Votre frère avait passé une mauvaise nuit. Hier, il était mieux et il a reçu l'extrême-onction. C'est avec courage, je dis mieux avec héroïsme, qu'il supporte les douleurs. Son crucifix à la main, il prie, il met toute sa confiance dans le bon Dieu ; il est très bien disposé à mourir. Hier soir, il me disait : “ Coupez un peu de mes cheveux, que vous enverrez à mon frère et à ma sœur ! ” Comme j'hésitais et disais de le faire le lendemain, il me dit : “ Non, non ; demain ce sera trop tard ; c'est ce soir “ qu'il faut le faire.” Je pris donc les ciseaux de la Sœur de Charité et lui coupai quelques mèches de cheveux, que je vous enverrai plus tard. Alors je dus m'éloigner de son lit, car je ne pouvais parler ; mes larmes coulaient. Antoine est un bon garçon, il m'édifie.

“ Aujourd'hui, vers trois heures de l'après-midi, j'ai encore été à l'hôpital. Antoine me reconnaissait bien ; il baisait son crucifix ; il

n'avait plus de voix. Faisant un effort, il put demander s'il n'y avait pas de nouvelles de Hasselt. Tout son mal semble être concentré aux poumons. Il avait une crise comme avant-hier. Il a maigri ; il est pâle ; les yeux ont déjà perdu leur vivacité ; la mort peut venir à chaque instant. Préparez-vous à recevoir la triste nouvelle. A l'exemple de votre héroïque frère, dites aussi : " Que la volonté de Dieu soit faite ! "

" Rome, le 24 novembre 1867.

" Monsieur Huygen. Le 18 du courant, je vous écrivais que vous deviez vous préparer à recevoir de tristes nouvelles concernant votre excellent frère feu M. Antoine. Déjà, par M. Thys, vous serez informé que mon triste pressentiment s'est vérifié.

" La perte d'un frère, d'un frère chéri, orné de tant de belles qualités, est certainement douloureuse ; mais, tout bien considéré, il y a des motifs pour adoucir la douleur, et même on peut en être fier.

" M. Thys, m'avait recommandé M. votre frère. Dès son arrivée à Rome, il vint me trouver, et ainsi de suite toutes les semaines, une, deux ou trois fois. Nous fumions ensemble notre pipe, prenions un verre de vin et causions de la patrie, de Hasselt, de la famille, etc. Antoine avait confiance en moi, il me communiquait souvent vos lettres, par lesquelles j'ai été à même de juger de votre noble et généreux cœur. Dieu et les hommes, Monsieur, vous en tiendront compte.

" Antoine était un parfait zouave pontifical. Toujours gai, jamais il n'a été puni. Il était le premier à remplir ses devoirs, faisant ses corvées, quoique souvent pénibles, comme le meilleur soldat.

" Ses camarades et ses supérieurs l'aimaient beaucoup et s'intéressaient à lui. Son ardeur égalait celle du plus brave de la compagnie. Il portait son sac, quoique pesant dans de longues marches, avec la même facilité que s'il eût fait une promenade.

" Où il y avait du danger, on le trouvait ; sa trop grande ardeur est un peu la cause de sa mort.

" Jamais je ne l'ai entendu se plaindre ni de ses supérieurs ou de ses camarades, ni du traitement ou des fatigues inséparables de la carrière militaire. Quand il entendait quelqu'un se plaindre, il lui disait en riant, sans l'offenser : " Allez donc ! vous êtes un *carotteur*." Cette épithète est commune parmi les zouaves pour censurer les paresseux.

" Antoine était soldat catholique, zouave du Saint-Père, et comme tel il remplissait ses devoirs comme tout bon catholique doit le faire.

" Le 29 octobre, vers huit heures du soir, le bon Antoine eut la jambe cassée d'un coup de feu, comme déjà vous le savez ; trois quarts d'heure après ce triste événement, un détachement de zouaves vint me

chercher pour me conduire à l'hôpital, afin d'assister le capitaine Dufournel, mortellement blessé dans la même affaire. Chemin faisant, je m'aperçus que, à quelques mètres de moi, on tirait encore sur les zouaves et sur nous. Cependant je ne savais pas encore que votre frère était blessé ; ce n'est que le lendemain, en venant à l'hôpital, que j'appris le malheur du bon Antoine. Je me rendis tout de suite chez lui ; il me tendit la main, et, en riant, me raconta ce qui s'était passé le soir précédent. J'étais plus ému que lui ; et comme je cherchais à le consoler, il me dit : " Oh ! ce n'est rien ! c'est pour Dieu et son " Eglise que je suis blessé."

" Jusqu'au 16 novembre, sa santé allait très bien, ainsi que sa blessure ; mais, pendant la nuit, il eut un accès de fièvre terrible, en sorte qu'il tremblait dans son lit de manière que les os cassés se séparaient et que le lendemain on devait remettre la jambe. Dans la suite, il eut plusieurs accès de fièvre ; on devait le changer de linge jusqu'à cinq fois en peu de temps.

" Tous les jours, j'allais le voir, même jusqu'à quatre fois ; jamais plainte ne sortit de sa bouche. Il était admirable de patience. Mgr. de Woelmont disait de lui qu'il était un *autre Guérin* ! et il en a parlé avec grand éloge à Mgr. de Mérode.

" Il s'est confessé trois fois et a reçu l'extrême-onction. Quand, le matin suivant, je le vis, il me raconta avec bonheur et satisfaction qu'il avait reçu les derniers sacrements.

" Tous les jours il me demandait si je n'avais pas des nouvelles de vous. Quand je lui lus la lettre de M. Thys, en date du 12, il fut très content. " Faites-moi un plaisir, me disait-il ; prenez des ciseaux " et coupez-moi un peu de cheveux. "

" Comme j'hésitais et voulais différer au lendemain, il me disait : " Non, non, aujourd'hui ; demain c'est trop tard. " Ceci se passait le 17 novembre. " Vous enverrez, ajouta-t-il, ces cheveux à mon cher " frère et à ma chère sœur. " Moi-même, cette fois, j'étais plus ému que lui ; je devais le quitter, mes larmes coulaient, et je ne pouvais que l'embrasser.

" Jour et nuit il priait ; et, quand je lui disais quelque chose, il m'écoutait avec beaucoup d'attention. Quand je lui donnais le crucifix à baiser, il le faisait avec une tendre dévotion.

" Souvent je lui demandais s'il n'avait rien à me dire, s'il était bien tranquille ? " Je suis tranquille, tout est en ordre, " était sa réponse.

" Hier, vers neuf heures du matin, je suis encore allé le voir. Il avait une figure de martyr. Il me reconnaissait, puis il délirait " *Serristori... Ces gens-là.....* " étaient les paroles qu'il prononçait.

" Hier, je reçus l'ordre de Mgr. Ferrani, grand-aumônier, d'assister,

avec les autres aumôniers, au service funèbre solennel à Saint-Jean-de-Latran. Je devais quitter mon cher Antoine ; hélas ! c'était pour la dernière fois, ce que je n'aurais pas encore cru.

“ Antoine est mort hier, samedi 23 novembre, à onze heures trois quarts avant midi. S'il est mort pour le monde, il vit au ciel. Vrai martyr pour Dieu et son Eglise, il aura pu dire : *J'ai conservé la foi, j'ai maintenu ma promesse ; pour le reste, j'attends la couronne de gloire que Dieu promet à ceux qui l'aiment.*

“ Consolez-vous, Monsieur ; la perte de votre frère sur la terre a fait un nouveau saint dans le ciel. Il priera pour vous, pour votre famille ; il attirera la bénédiction du ciel sur votre famille, sur Hasselt, sur notre patrie. Certes, ces victimes sont agréables à Dieu.

“ Veuillez présenter mes respects à MM. Thys et Croonenberghs. Je leur écrirai dans deux jours.

“ Je suis, Monsieur, votre serviteur,

“ LOUIS VANDERMEULEN.”

Voici la lettre annonçant officiellement la mort d'Antoine Huygen. Elle est adressée à M. le chanoine Thys.

Rome, au Gesù, le 24 novembre 1867.

“ Monsieur l'abbé, notre bon Huygen est allé, hier samedi, vers midi, recevoir du Seigneur la récompense de son dévouement et de ses souffrances. Nous avions espéré, pendant plusieurs jours, la parfaite guérison de sa blessure ; la jambe paraissait bien remise, et il n'était plus question de l'amputation. Malheureusement une résorption purulente, accompagnée d'une forte fièvre, s'est bientôt montrée et nous a laissé peu d'espoir de le sauver. Il a reçu, pendant quelques heures libres, les derniers sacrements avec une grande piété, parlant avec tendresse et confiance, au Seigneur, de sa famille et de vous, Monsieur ; et il s'est éteint sans souffrances nouvelles, dans la paix de son Dieu.

“ Veuillez, monsieur l'abbé, avoir la bonté de m'accuser réception de cette lettre et de mon dernier télégramme, et croire à mes sentiments dévoués et respectueux.

“ Eugène DE GERLACHE, de la Compagnie de Jésus.”

Voici en quels termes touchants une correspondance romaine du *Journal de Bruxelles* a raconté cette mort :

“ Rome, le 29 novembre 1867.

“ J'ai eu le regret de vous annoncer la mort du zouave Antoine Huygen, de Hasselt, blessé à la jambe à l'assaut de la villa Cecchini. au Transtévère. Permettez-moi de revenir sur ce sujet. Il n'est point, après tout, si triste, puisqu'il donne à la Belgique catholique un

nouveau titre au respect du monde et à l'affection reconnaissante du Pape.

“ Huygen, d'ailleurs, a fait généreusement le sacrifice de sa vie pour la cause sainte. Et c'est là pour nous, comme le disait si éloquemment l'archevêque de Port-au-Prince devant le cadavre d'Adéodat Dufournel, mort comme Huygen, des suites d'une blessure reçue dans la même affaire ; c'est là “ une occasion de nous réjouir et non pas de pleurer.”

“ Plusieurs prélats qui ont suivi, pendant sa maladie, les dispositions d'âme de Huygen, ont dit de lui cette parole consolante : qu'ils le considéraient comme un nouveau Guérin.

“ Circonstance étrange, il a *passé* au moment même où on élevait le calice sur le maître-autel de Saint-Jean-de-Latran, à la messe solennelle de *Requiem* pour les soldats morts au service du Saint-Siège dans les dernières luttes.

“ Huygen, encore qu'il fût de taille très petite, était grand de cœur ; et, comme un jour je le rencontrais agenouillé avec un de ses camarades d'une taille gigantesque, auprès de la Confession de saint Pierre, je ne pus m'empêcher de songer à ce trait si gracieux de saint Grégoire de Tours. Venant à Rome, ce saint évêque y fut reçu avec beaucoup d'honneurs par saint Grégoire-le-Grand, qui le conduisit à cette place où je voyais prosternés les deux zouaves. Pendant que le pape et l'évêque étaient en oraison, *il Magno* (le Grand), disent les historiens italiens, remarqua la petite stature du Tourangeau, et il lui passa par l'esprit une pensée d'étonnement de ce que Dieu avait doté de tant de grâces et de vertus un brin d'homme d'un extérieur si misérable ; laquelle pensée fut révélée divinement à l'évêque, en sorte que celui-ci, l'oraison achevée, se retournant vers le *Magno*, lui dit, le sourire aux lèvres : “ *Ipse Dominus fecit nos, et non ipsi nos ; idem in parvis et in magnis.*” Ensuite de quoi le saint pape fut rempli de consolation, et sentit s'accroître la grande idée qu'il avait de la sainteté de Grégoire de Tours.

“ Huygen avait un courage réel à sa foi, et ses derniers moments ont été empreints de ces deux caractères qui font le soldat chrétien.

“ Lundi, 2 décembre, le R. P. Vandermeulen, ami du défunt, célébrera une messe solennelle de *Requiem* à Saint-Jean-des-Florentins, à laquelle assisteront les soldats de la deuxième compagnie du premier bataillon, ainsi que beaucoup de Belges et de Hollandais en garnison à Rome.”

Ce service a été célébré avec la plus grande solennité. “ C'était là, dit le *Constitutionnel*, un dernier hommage que l'armée pontificale tenait à rendre au brave jeune homme qui a sacrifié à la cause de Pie

IX les prémices de sa jeunesse, et des jours qu'il pouvait couler dans une paisible aisance. Le colonel du régiment auquel appartenait Huygen, et qui plus d'une fois a rendu hommage à sa bonne volonté et à son courage ; un grand nombre d'officiers et tous les zouaves de sa compagnie s'étaient fait un devoir d'assister à cette cérémonie à la fois triste et glorieuse. Beaucoup de Belges, parmi lesquels les dames en majorité ; et enfin des délégués de l'ambassade et du consulat belges s'étaient rendus également à l'office pour témoigner ainsi de leurs sentiments de fierté nationale vis-à-vis d'un jeune homme, je dirais presque d'un enfant, succombant comme succombent les héros, pour la plus sainte des causes. C'est à votre concitoyen belge et limbourgeois, le R. P. Vandermeulen, de Brée, qu'est échu l'honneur d'offrir le corps et le sang de Jésus-Christ pour le repos éternel de l'âme du jeune héros limbourgeois ; et pour les Belges, pour les Limbourgeois, c'était un touchant spectacle que de voir ce noble et courageux missionnaire, venu des plages lointaines de la Campine, célébrer le sacrifice divin pour le repos de l'âme de cet enfant qu'il avait aimé, auquel il avait inspiré le sentiment des grands courages, et dont, à sa dernière heure, au moment du départ pour la réception des lauriers et des palmes du martyr, il avait rendu doux et facile le passage de la vie à l'éternité.... Que ces témoignages d'estime et d'admiration donnés, dans la capitale du monde catholique, apportent quelque soulagement à la douleur qu'a dû ressentir la famille du glorieux mort, et qu'ils persuadent à sa sœur bien-aimée, dont il prononçait avec tant de tendresse le nom avant de mourir, et à ses bons et dignes frères, que leur frère Antoine, mourant pour Dieu, leur a légué l'héritage d'un nom qui ne périra jamais. ”

(A continuer.)

L'homme raisonnable ne veut que ce qu'il peut. L'homme honnête ne peut que ce qu'il doit. — DUBAY.

Le cœur se rajeunit par la bienfaisance, la mémoire par l'exercice et la vie par les souvenirs.

Ne riez pas de celui qui tombe ; ramassez-le.

L'espoir de l'immortalité ranime l'âme tombée de fatigue sur la route de la vie.

LES FERMES-HOSPICES

DES FLANDRES.

(Voir page 34.)

Quelles que soient la lacunes et les imperfections que présentent encore les institutions dont nous avons essayé d'esquisser les traits principaux, on ne peut méconnaître leur utilité et leurs résultats éminemment économiques. Ce sont, comme nous l'avons dit en commençant, de véritables colonies organisées sur une échelle modeste, et dont le type ne se retrouve, pensons-nous, que dans les Flandres, qui en ont pris l'initiative. Si ce système pouvait s'étendre, il s'en suivrait pour les finances communales un notable soulagement. Lorsque l'on se représente que l'entretien d'un indigent ou d'un mendiant, dans un dépôt de mendicité, coûte par jour de 50 à 60 centimes en moyenne, suivant qu'il est valide ou invalide, on comprendra que les communes, sur lesquelles pèse exclusivement la charge de cet entretien, auraient tout avantage à conserver et à entretenir chez elles leurs pauvres ; le fardeau qui les accable aujourd'hui serait grandement allégé, sans compter que l'on remédierait à la démoralisation qui est inséparable du séjour plus ou moins prolongé dans les dépôts. Ces derniers établissements pourraient, dans ce cas, être exclusivement réservés aux mendiants et aux vagabonds condamnés et incorrigibles, et être rendus ainsi à leur destination primitive.

On nous objectera sans doute qu'il est impossible que chaque commune ait sa ferme-hospice ou sa ferme de bienfaisance. Cela est vrai ; mais pourquoi les communes voisines ne s'associeraient-elles pas pour créer à frais communs des établissements de ce genre ? Toutes y auraient intérêt assurément ; au lieu de continuer à affecter leurs ressources les plus précieuses à l'entretien de quelques indigents dans les dépôts, où ils constituent une charge permanente, qu'elles appliquent ces ressources à la fondation d'institutions vraiment charitables, qu'elles auraient sous les yeux, qu'elles dirigeraient elles-mêmes et dont, par suite, elles retireraient tout le profit. Il n'y a rien là que de très-praticable ; les exemples existent, il ne s'agit que de les imiter. Resterait seulement à déterminer les formes et les conditions de l'association ; c'est une affaire de détail qui peut être laissée à l'appréciation des associés, et qui doit dépendre en tous

cas des circonstances locales et des besoins auxquels il importe de satisfaire.

On peut estimer en règle générale que, pour que les établissements dont il s'agit répondent complètement à leur but, il serait nécessaire qu'ils eussent au moins un hectare de bonne terre et une tête de bétail pour 7 ou 8 habitants ; une terre médiocre ne pourrait nourrir que 4 ou 5 habitants par hectare, en tenant compte de la nourriture du bétail et de la production du lin, etc. La culture de fermes-hospices dans les Flandres est très-soignée, et partant très-productive. On y suit le système flamand des récoltes dérobées et intercalaires pour quelques-unes. Le produit brut de l'hectare peut être évalué à 450 francs, y compris le potager. Le produit net est à peu près équivalent, parce que les journées ne coûtent rien, parce que l'établissement fournit tous les engrais nécessaires, et parce que généralement les labours, hersages, etc., se font gratuitement par les fermiers ou par des personnes charitables. La direction des travaux est aussi gratuite.

En général, le travail agricole domine. Toutefois on a cherché à suppléer à son insuffisance, en employant particulièrement les enfants à certains travaux industriels considérés également comme moyens d'apprentissage. Pour les filles, c'est toujours la confection de la dentelle qui a conservé la prépondérance. On s'est attaché à la varier de manière à satisfaire aux exigences du commerce et aux changements de la mode. Parmi ces variétés, il nous suffit de citer les suivantes : dentelles de Valenciennes, de Malines, de soie noire (de Grammont), blondes en soie blanche, point à l'aiguille, application de Bruxelles, dentelles de Cluny, guipures, tirette, broderies (à Balem, Calloo, Beveren, etc.) Il y aurait une étude curieuse à faire tant sur le produit de ces diverses confections, que sur l'aptitude des petites paysannes des Flandres à se livrer à une industrie aussi variée et aussi délicate. Cette industrie a cependant l'inconvénient d'être trop exclusivement sédentaire. Aussi conviendrait-il de la combiner, au moins certains jours ou à certaines heures, avec la couture, le travail de la ferme et du ménage, de manière à préparer les jeunes filles aux habitudes de la vie rurale et à faciliter ainsi, à la sortie de l'hospice, leur placement dans les campagnes mêmes, au lieu de s'exposer à les voir aller se perdre dans les villes.

On avait reproché naguère aux écoles d'apprentissage de sacrifier l'instruction au travail. Des mesures ont été prises pour remédier à cet inconvénient, et aujourd'hui, grâce aux conseils de l'inspection et à l'intervention de l'autorité ecclésiastique, la durée du travail est strictement limitée aux forces des enfants, et généralement deux heures par jour sont consacrées à l'instruction scolaire.

L'apprentissage des orphelins du sexe masculin présente des difficultés

d'un autre genre, qu'on a cherché à résoudre en employant de préférence les garçons aux industries et aux travaux unis à la campagne susceptibles de pourvoir plus tard à leur subsistance, et de les dispenser d'émigrer pour se fondre dans les populations urbaines.

En résumé, dans l'organisation des fermes-hospices, les écueils à éviter sont : les constructions trop dispendieuses, un personnel de préposés trop considérable, l'absence de plan bien arrêté qui se traduit d'ordinaire par des hésitations nuisibles, par des essais et des remaniements toujours coûteux. Les avantages à rechercher sont : une exploitation agricole suffisante ; si on ne possède pas les terres, on les loue, ou bien si les terres sont trop éloignées, on les échange, etc. ; l'association des travaux industriels à la culture, de manière que les produits de l'établissement suffisent aux besoins essentiels de sa consommation en aliments, vêtements, literies, etc. ; un personnel suffisant et dévoué ; une surveillance vigilante et paternelle ; s'il est possible, l'adjonction d'une école primaire et professionnelle destinée non-seulement aux enfants de l'établissement, mais encore aux enfants de la commune, dont les rétributions viennent accroître dans ce cas les ressources de l'hospice.

La réunion d'éléments divers, de vieillards, d'infirmes, de malades, d'orphelins, dans un même établissement, peut être une condition indispensable à l'existence de celui-ci ; c'est aussi un avantage sous le rapport de l'économie de la gestion. Mais cet avantage disparaît s'il n'existe pas de classement convenable. La confusion des catégories entraînerait, d'autre part, de graves inconvénients si la moralité des enfants pouvait être menacée par leur contact habituel avec les adultes. Il serait peut-être à désirer que les orphelins, les enfants abandonnés fussent placés dans des établissements spéciaux, dans de petites colonies organisées à l'instar des écoles rurales et des écoles de réforme de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Allemagne. A ce point de vue, l'école de réforme de Ruyseldie pourrait être considérée comme un centre et un modèle autour duquel viendraient se grouper de petites succursales instituées par les communes ou les associations charitables.

Nous avons dit que des écoles primaires avaient été annexées à la plupart des fermes-hospices, qui trouvaient dans les rétributions des élèves à même de payer l'écolage et dans l'indemnité, très-modique d'ailleurs, allouée par les communes pour l'instruction des enfants pauvres, de précieuses ressources pour couvrir les frais généraux. Ce bénéfice rejaillit aussi sur les finances communales qui, dans un grand nombre de cas, ne sont pas à même de supporter la charge de l'installation complète d'un enseignement spécial.

En vertu de l'article 3 de la loi de 1842, les communes sont autorisées à adopter dans la localité même une ou plusieurs écoles primaires parti-

culières et réunissant les conditions légales pour tenir lieu de l'école communale. On s'est demandé, en présence de ce texte, si une école dépendante d'un établissement d'hospice peut être considérée comme *privée*, et, en cas de négative, si l'adoption pouvait être autorisée.

Cette question se complique encore d'une autre difficulté. La plupart des écoles annexées aux fermes-hospices sont dirigées par des membres de corporations religieuses. Or, des membres sont tenus à l'obéissance envers leur supérieur. Comment concilier cette obéissance avec la dépendance où sont placés les instituteurs et les institutrices des écoles communales vis-à-vis de la commune et de l'État ?

D'un autre côté, établir une concurrence dans la commune même entre deux catégories d'écoles, peut présenter des inconvénients et des dangers. Si l'école laïque réussit, c'est aux dépens de celle de l'hospice, qui se voit enlever ainsi une partie de ses ressources ; si elle échoue, on a le regret d'avoir fait inutilement de grandes dépenses, en jetant au sein de la commune des germes de lutte et de désunion.

Il est de plus à remarquer que les orphelins recueillis dans les fermes-hospices doivent recevoir l'instruction dans l'établissement même. Or, il serait très-onéreux, pour ne pas dire impossible, d'attacher à chacune de ces institutions un personnel exclusivement destiné à instruire 20 ou 30 enfants. La séparation de l'école commune de l'école de l'hospice aurait donc pour conséquence presque inévitable de supprimer l'enseignement pour les orphelins dans le grand nombre de cas.

Pour écarter ces difficultés et ces inconvénients, il n'y a qu'un moyen : c'est de concilier l'adoption, sinon avec la lettre, du moins avec l'esprit de la loi, et d'abdiquer un formalisme étroit pour n'envisager que l'intérêt bien entendu des populations rurales et la nécessité de ne pas désorganiser des institutions dont l'utilité est universellement reconnue. Si l'esprit de parti pouvait prévaloir dans cette affaire, il faudrait désespérer du bien et du progrès.

Mais tout en recommandant l'accord, nous reconnaissons également la nécessité d'accomplir toutes les conditions susceptibles de le légitimer et de le fortifier. Ainsi il importe que le personnel préposé aux écoles des fermes-hospices soit à la hauteur de sa mission, qu'il soit initié aux meilleures méthodes et que son enseignement soit au moins équivalent à celui des écoles communales ordinaires.

Enfin, nous ne pouvons pas nous dissimuler que la base sur laquelle reposent les fermes-hospices n'a pas assez de fixité et de solidité. Pour assurer leur existence, on a eu recours à divers expédients, parmi lesquels il faut citer la constitution de commissions spéciales qui fonctionnent au même titre que les commissions administratives des hospices. Mais cet expédient ne peut s'étendre à tous les cas et à toutes les situations.

Lorsque, par exemple, l'hospice est la création du bureau de bienfaisance, de quel droit déposséder celui-ci de l'administration pour la faire passer entre les mains d'une commission étrangère ? Voilà l'antagonisme introduit au sein même de l'assistance publique.

Cet antagonisme est plus flagrant encore entre l'assistance publique et la charité privée. L'institution des fermes-hospices avait cet excellent résultat d'associer toutes les sources vives de la bienfaisance et de fondre pour ainsi dire, tous les moyens et toutes les ressources dans une unité féconde. Mais la bureaucratie n'admet pas cet accord. Il faut que toute fondation particulière se soumette à la règle, qu'elle abdique et qu'elle passe toute entière aux mains de l'autorité publique. Si le fondateur résiste, il ne lui reste qu'à persévérer à ses risques et périls, en renonçant à donner à son œuvre la fixité et la continuité qui seules pourraient compenser les sacrifices qu'elle lui a coûtés.

Quelles sont les conséquences de ce formalisme étroit et inintelligent ? C'est d'enrayer le mouvement, de décourager les bienfaiteurs particuliers, de tarir les sources de la charité et de substituer la lutte à l'union. En voulant maintenir l'assistance dans le moule uniforme des anciennes pratiques, on l'étend sur le lit de Procuste ; on exclut toute forme, toute combinaison nouvelles. Si le pauvre en souffre, qu'importe ! L'essentiel est que force reste aux théories bureaucratiques. Les fermes-hospices dirigées le plus souvent par des Sœurs qui partagent la vie frugale des vieillards et des orphelins auxquels elles prodiguent leurs soins, ne sont-elles pas des couvents déguisés sous forme d'établissements charitables ? Ne serait-ce pas une honte pour un pays civilisé et qui a le bonheur de posséder un gouvernement libéral, de voir cette lèpre s'étendre et se propager dans son sein ? Toute autre considération doit évidemment plier devant l'obligation d'en préserver la Belgique.

Et cependant que de misères et de souffrances dans nos campagnes des Flandres ! En présence de la nécessité, de l'urgence d'y porter remède, n'est-ce pas une dérision et une sorte de sacrilège de disputer à la charité les moyens de remplir sa sainte mission ?

LE CONTEMPORAIN.

La raillerie n'est presque jamais qu'une méchanceté timide et déguisée.

La raison est la première autorité, et l'autorité est la dernière raison. — DE BONALD.

On n'examine les opinions des autres qu'avec l'envie de trouver que l'on a raison soi-même. — BAYLE.

LA LIBERTÉ

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

(Voir page 78.)

IV.

Il y a des gens qui pensent qu'il y a aujourd'hui rupture entre la science et la foi, et que dans la lutte ardente de ces deux grandes forces, la conciliation n'est pas possible.

Mais d'abord, la rupture, s'il y en a une, de qui vient-elle ? Demandez à tous ces grands hommes du dix-septième siècle, qui furent les pères des sciences modernes, à Leibnitz, Kepler, Newton, Bacon, Descartes, Pascal, si la foi repousse la science. Tous ces grands noms, l'accord admirable qui ne cessa jamais dans ces illustres génies entre la science et la foi, confondent ces tristes docteurs de matérialisme et d'athéisme qui, se rendant justice, n'ont pas même la prétention d'être des philosophes.

Il y aurait là, du reste, une raison de plus à ajouter à toutes les autres, pour revendiquer la liberté de l'enseignement supérieur.

On ose affirmer que la science et la foi sont désormais séparées, que la rupture est complète.

Qu'en savez-vous, vous qui ne permettez pas aux hommes de foi d'enseigner la science ? Qu'en savez-vous, vous qui refusez arbitrairement le titre et la renommée de savants aux savants chrétiens ? A ce compte, les grands hommes que je viens de nommer, et de nos jours, Ampère, Blot, Gauchy, ne furent donc pas des savants ?

Ah ! si vous appelez *science* le matérialisme, la rupture est complète. Pour nous, cette doctrine est tout simplement l'absurdité et l'immoralité. Entre l'absurdité et la foi, entre l'immoralité et la foi, rien de commun. Toutefois, bien que la guerre nous soit déclarée par le matérialisme, pour nous, derrière les erreurs, nous voyons les hommes, et nous ne cessons de leur tendre la main.

Si vous appelez *science*, et exclusivement les sciences d'observation, les sciences physiques et mathématiques, entre ces sciences et la foi, il n'y a pas de rupture ; mais il le faut bien dire, elles ne sont pas du même ordre. On nous parle avec emphase d'une *nouvelle révélation par ces*

sciences ; qu'est-ce à dire ? Quels que soient les progrès de ces sciences et leurs applications industrielles, nous révèlent-elles en quelque chose comment nous devons aimer, penser, agir et vouloir !

Or, nous avons besoin de démontrer tout cela. Puisqu'on prétend nous exclure de la science, qu'on nous laisse remonter aux chaires, où nous pourrions invoquer les souvenirs de l'histoire et prouver que le génie des savants chrétiens n'est pas une flamme éteinte. Mais on nous insulte sans nous délier les mains. Comme un guerrier dépouillé qui, sensible au défi, courrait partout en demandant des armes, nous demandons la liberté de parler, d'enseigner, de démontrer que la foi comprend la science et n'a pas cessé d'en parler le langage.

Avant de nous juger, il faudrait nous entendre : rendez-nous la parole !

Vous dites que je suis un ennemi de la raison ; mais ne voyez-vous pas que c'est moi qui la défends ici contre nos adversaires ? N'est-il pas manifeste que ceux que je combats l'anéantissent en l'identifiant avec la matière, en proclamant l'athéisme et le matérialisme qui en sont la négation ? Ces idées nécessaires, universelles et éternelles qui constituent la raison, que sont-elles, où sont-elles, je le demande, s'il n'y a ni Dieu ni âme ?

Et quant à ceux qui, sans être eux-mêmes des matérialistes et des athées, les défendent au nom de la souveraineté de la raison, je leur dirai : Mais les hommes que vous défendez, ne font-ils pas véritablement litière de la raison et de la philosophie ? Ce qu'ils osent dire à cet égard est prodigieux ; jamais rien de pareil ne s'est vu en France. Ainsi, voilà un professeur, blâmé naguère au Sénat, qui remonte dans sa chaire, et qui commence par dire à ses élèves qu'il n'a "rien à changer à son enseignement ; pas un mot, pas un seul !" Et pourquoi ? Parce que la philosophie a toujours été *fatale à la science*. "Hippocrate, Galien et bien d'autres," qui avaient le malheur de croire en Dieu, ont fait faire fausse route à la médecine. "La philosophie a sans cesse fait faire fausse route à la science *."

La souveraineté de la raison ! Ah ! ce dont je me plains, avec Fénelon, c'est que "les hommes n'ont presque jamais la force de suivre leur raison jusqu'au bout." Fénelon écrivait aussi : "Nous manquons encore plus sur la terre de raison que de religion." Voilà la vérité.

C'est donc la raison que je défends, plus encore que la religion ; la raison, le bon sens, la philosophie outragées, anéanties par ces déplorables enseignements.

* Lire dans le dernier numéro de la *Revue médicale* le curieux récit de ce qui s'est passé au grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine, dans la séance où ont été prononcées ces paroles.

Oui, après avoir lu tout ce que je viens de lire, et voyant où en est parmi nous la philosophie, la logique, la discussion, je le déclare avec confusion et douleur : La raison publique est en péril parmi nous. Et je viens à son secours. Je trouve les philosophes spiritualistes, qu'ils me permettent de le leur dire, devant les progrès et les audaces du matérialisme, singulièrement intimidés. C'est votre cause que je soutiens, et vous devriez être avec moi pour la défendre, vous tous, vrais philosophes, si vous l'êtes, vous tous qui croyez encore à la vérité comme à la justice, et qui n'avez pas abdiqué l'honneur, la dignité, les droits de l'esprit humain.

Et on me reproche de parler, et on me demande le silence, lorsque, au milieu de l'invasion des athées jusque dans les grandes chaires de l'Etat, et devant ces négations impudentes de Dieu et de l'âme, on ne sait, pour rassurer nos alarmes, que nous parler "des deux cercles concentriques, " l'un plus court, l'autre dont le diamètre se perd dans l'infini ; " — et il s'agit de doctrines contradictoires qui se détruisent : — et encore "les deux mondes, le monde du réel," domaine de la science ; "et le monde idéal," domaine de la philosophie et de la religion ; comme si l'idéal divin n'était pas en même temps la suprême réalité ! comme si la philosophie n'était pas une science réelle ! Et quand on se perd ainsi dans l'inanité de ces vains mots, de ces banalités sonores et de ces dédains pour la philosophie et la religion, on viendra nous dire qu'il n'y a rien à craindre ici pour la jeunesse, "que l'erreur ne peut rien contre la vérité," et enfin on se moquera agréablement des anciens pasteurs des âmes, "qui veulent retenir les peuples à l'ombre des cathédrales !"

En vérité, tout cela n'est-il pas digne de compassion encore plus que d'indignation ? Mais, quelque soit le sentiment qu'on éprouve, ce qui est évident, c'est qu'il faut, par une sage loi, porter remède à une situation pareille.

V.

Afin que nos adversaires ne défigurent pas mes conclusions, je les résumerai en quelques brèves formules :

Premièrement, je réclame la liberté de l'enseignement supérieur, dans le droit commun, dans la soumission aux mêmes lois. Je n'ai pas peur de la concurrence, même avec les grands établissements publics.

Sur le terrain de l'enseignement supérieur commence, en 1868, la même guerre qui s'est poursuivie de 1830 à 1850 sur le terrain de l'enseignement primaire et sur celui de l'enseignement secondaire. Nous avons les mêmes inquiétudes, les mêmes griefs, les mêmes droits, mais avec quelque chose de plus, l'expérience.

O expérience a prouvé que la concurrence des écoles primaires, publiques et libres, a profité à la diffusion de l'enseignement et au perfectionnement des méthodes.

L'expérience a prouvé que la concurrence des écoles secondaires a forcé les collèges libres à s'élever de plus en plus, et les collèges de l'Etat à améliorer leur régime intérieur. La concurrence, dans un moment d'abaissement général des études, a empêché les utopies de devenir universelles, et le niveau de tomber trop bas.

L'expérience prouverait encore, si l'enseignement supérieur devenait libre, que la concurrence produirait à Paris les résultats heureux qu'elle produit à Louvain.

Je demande donc, je le répète, dans l'intérêt de ma foi et sans crainte pour les études, la liberté de l'enseignement supérieur, et je la demande dans le droit commun des lois, pour mes adversaires comme pour moi.

Mais, *en second lieu*, je ne suis pas de ceux qui prétendent que le gouvernement, lorsqu'il aura accordé aux catholiques des écoles, sera déchargé de toute responsabilité dans les siennes, et pourra laisser enseigner des doctrines perverses. Je l'ai dit : le gouvernement n'a pas des écoles pour le service des partis, mais pour le service des familles ; les professeurs sont faits pour les élèves, non les élèves pour les professeurs, et surtout les élèves n'ont pas à payer la mauvaise gloire et les hardiesses de MM. les professeurs.

Enfin, et en dernier lieu, je réclame et j'exerce le premier devoir de tout citoyen dans un pays libre, le devoir qui consiste à attaquer à voix haute, à visage découvert, et par leur nom, les ennemis de ma foi et de toute foi, à les attaquer sans violence, sans injure, ne leur donnant pas d'autres noms que ceux qu'ils prennent eux-mêmes, mais sans jamais tolérer aucun déguisement, aucune complicité hypocrite, aucun sommeil coupable. Quand on souffre, on a le droit de crier.

Je livre à la libre critique, pourvu qu'elle soit loyale, et à toutes les sévères et salutaires rigueurs de la publicité, nos établissements, nos professeurs, nos programmes, mais à condition d'user du même droit.

Assez d'efforts ont été mis en œuvre pour transformer en noms ridicules les noms que nous vénérons ; par exemple ceux des professeurs de la savante et pieuse Compagnie de Jésus. Mais ces efforts ont échoué ; tous ceux dont l'opinion compte en sont restés à l'avis d'un savant philosophe, qui n'était pas un petit savant, ni un petit philosophe et qui a écrit :

“ Quant à ce qui regarde l'art d'instruire la jeunesse, le plus court serait de dire : *Voyez les écoles des Jésuites* ; car, parmi les établissements de ce genre, nous ne voyons rien de mieux.”

Ce mot est du chancelier Bacon *. Oui, on aura beau faire, deux siècles d'injustice ne transformeront pas un nom en une injure, qui dispense d'avoir raison et de compter avec la bonne foi.

* De la dignité et de l'accroissement des sciences, liv. VI, ch. IV.

Mais il ne faudrait pas tant de temps pour signaler aux honnêtes gens les cours et les collèges sur la porte desquels on pourrit écrire : *Collège des athées*. Ce nom-là est, a toujours été et restera, dans toutes les langues, une flétrissure méritée.

Je vous ai déjà pris en flagrant délit d'infidélité à vos principes prétendus libéraux, d'appel à l'arbitraire. De quel côté donc se trouve, je vous prie, la race des fanatiques, la race des inquisiteurs et des mauvais casuistes ?

Ah ! nulle opinion n'a le monopole des vertus, et nous sommes tous des hommes. Sachons donc nous respecter et dire vrai. Je répète mes conclusions :

— L'enseignement supérieur doit être libre.

— L'Etat n'est pas libre de laisser exclure ou attaquer la religion dans l'enseignement public de la jeunesse.

— Tout citoyen a le droit, et il fait bien de signaler publiquement, et par les moyens légaux, les abus de la liberté, et même, toujours avec le respect nécessaire, ceux de l'autorité.

J'ai fini, je m'arrête.

J'ai dû reprendre la parole, je ne le voulais pas. Mon écrit sur les *Alarmes de l'Épiscopat* devait être mon dernier mot. Je ne disais pas tout, mais c'était assez pour avertir. Je n'ai certes aucun goût pour me jeter à la fois sur toutes les brèches, et je laissais la discussion à ceux auxquels appartient l'examen, la discussion, à la première de nos assemblées, le Sénat français.

Mais je me suis vu accusé d'être contraire à la liberté de l'enseignement supérieur : me taire devenait impossible, et cette liberté, je la demande, comme je l'ai demandée toujours, et je la crois un très grand remède à la situation présente.

Ce qui soutient ici, dans ces luttes nécessaires, c'est le sentiment du devoir. Nous combattons pour ceux qui ne peuvent pas combattre, qui ne savent pas se défendre, les enfants et les jeunes gens. Est-il possible de voir sans une compassion profonde tous ces jeunes gens quitter leur province, leur père, leur mère chrétienne, pour venir dans la capitale, et là non-seulement trouver pour leurs mœurs tous les périls, mais encore dans ceux mêmes qui devaient être pour eux des maîtres de sagesse et de vertu, leurs guides, leurs amis, rencontrer des hommes qui en font des matérialistes et des athées ! Depuis cette triste polémique, chaque jour je relis des lettres de pères et de mères désolés dont les fils étaient pieux et bons pour Paris, et qui leur sont revenus sans croyances.

Pauvres jeunes gens, exposés sans défense à l'action d'enseignements déplorables, et d'autant plus en péril que dans leur faiblesse ils se croient plus forts, car la présomption à cet âge est aussi grande que l'inexpérience,

et tout le monde en a été frappé dans les brochures et les lettres qu'ils ont publiées.

Voilà ceux pour lesquels, comme disait autrefois Fénelon, on donnerait mille vies comme une goutte d'eau. En présence de telles tristesses, pourrions-nous rester spectateurs indifférents et muets et laisser tranquillement dépraver leur esprit, renverser leur foi, anéantir leur âme, leur arracher comme vous le faites, hommes sans pitié, Dieu, le christianisme, la vérité. Non, jusqu'à la fin nous protesterons en faveur de cette jeunesse trompée, de ces pères, de ces mères de famille cruellement abusés. Et si cette génération devait sombrer dans le matérialisme, du moins nous voulons avoir tout fait pour la sauver !

Mais j'ai meilleure espérance, et peut-être, d'ailleurs, que de l'excès même du mal nous verrons sortir le bien.

Oui, de telles extrémités finissent par ouvrir les yeux ; il ne se peut qu'une nation comme la France s'abîme dans l'athéisme et le matérialisme. Une génération peut être entamée par ce flot impur ; mais le même vent qui l'aura amené l'emportera ; et pour ma part, je partage la confiance exprimée par le Pape dans un bref récent que Sa Sainteté a bien voulu m'adresser à l'occasion de mon dernier écrit : " J'espère que Dieu tirera la lumière de ces ténèbres. Il est impossible que de tels excès ne rendent pas les catholiques tout à la fois plus précautionnés contre l'erreur, plus ardents à la combattre, et plus unis dans la lutte. Et peut-être que la honte de ces déplorables doctrines servira à ramener vers nous bien des hommes qui n'en sont éloignés que par les préjugés de nos temps malheureux."

C'est aussi ce que je veux espérer, et ce qui me soutient dans ces amères polémiques.

Je suis accablé d'injures publiques, de menaces anonymes, d'injustices, de fatigues, de querelles ; mais je tiendrai bon, avec l'aide de Dieu.

Dans un récent et admirable travail sur saint Louis et Joinville, M. Vitet raconte qu'un jour, après les revers qui suivirent sitôt les succès de Damiette, saint Louis tint un conseil, et là, presque tous les chevaliers ayant été d'avis qu'il fallait revenir en France, malgré tant de pauvres compagnons d'armes qu'on abandonnerait captifs dans le plus dur esclavage, seul avec le roi, Joinville opina qu'on devait rester. Le senéchal de Champagne se souvenait de ces paroles que lui avait adressées le vieux sire de Bourlemont au moment où il partait pour la croisade : " Prenez garde au retour ; tout chevalier sera honni s'il laisse aux mains des Sarrasins le menu peuple de Notre-Seigneur, en compagnie duquel il s'en est allé."

Et moi aussi, *je songe au retour*, à la fin, au ciel, au jugement de Dieu qui m'attend bientôt, et je sens que je serais honni, si je laissais aux mains des Sarrasins le menu peuple de Notre-Seigneur !

Je vous remercie de nouveau, monsieur, de servir avec tant de talent et de cœur une cause qui va être éloquemment défendue, dans quelques jours, devant le Sénat français.

† FÉLIX, ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

LE MARIAGE CIVIL EN FRANCE.

(Voir page 71.)

La loi ne force pas, en général, l'homme et la femme qui veulent faire ménage ensemble à subir la formalité du mariage civil. Il n'existe aucune raison valable pour qu'elle y contraigne les couples catholiques, sur l'unique motif qu'ils veulent faire intervenir Dieu dans leur union et en serrer le nœud au pied de l'autel. Nous portons notre part des charges publiques, la plus large part, puisque nous sommes l'immense majorité. Notre droit serait de demander que pour nous, catholiques, le mariage soit purement et simplement le mariage catholique. La loi qui nous le refuse viole les droits sacrés de notre Eglise et la liberté de notre conscience. Mais nous voulons être modestes et ne demandons aujourd'hui qu'à ne pas être exclus de la gamelle du droit commun. Nous voudrions nous présenter devant l'officier de l'état civil à notre convenance.

Ce redressement est simple comme bonjour, il n'y a rien absolument à y objecter, et la plus élémentaire justice le réclame impérieusement. Toutefois on peut compter que les pouvoirs publics feront la sourde oreille et que la réforme se fera désirer le plus longtemps possible. Il importe donc en attendant de s'arranger au moindre dommage qu'il se pourra avec la loi telle qu'elle existe, et d'aviser aux moyens d'éviter les dangers qu'elle suscite.— Revenons aux faits qui se sont produits et peuvent certainement se reproduire. Un mariage civil vient d'être contracté à la mairie, sous la condition expresse ou sous-entendue que les époux recevront, avant toute cohabitation, la bénédiction nuptiale. Le mari refuse de participer au sacrement et prétend se tenir au mariage civil. Y a-t-il ou n'y a-t-il pas une issue ouverte à la femme catholique pour échapper à ce brutal abus de la force légale ?

Quelques jurisconsultes ont pensé qu'il ne reste à l'épouse que le parti de la résignation. L'honorable M. Sauzet lui-même a exprimé avec une sorte de découragement cette opinion, dans une brochure publiée en 1853.

“ La loi qui réduit le mariage à un contrat civil, a dit l'ancien et éloquent
 “ ministre de la monarchie de Juillet, efface Dieu et sacrifie les consciences....
 “ ces.... Après les paroles de l'officier de l'état civil, le mariage est
 “ tenu pour consacré, et si la jeune et timide vierge attend une autre
 “ sanction pour cet irrévocable changement de sa destinée.... on pourra
 “ se rire impunément de ses scrupules.... Pour autoriser la séparation, il
 “ faudrait trouver des magistrats qui voulussent méconnaître leurs devoirs
 “ de juges et n'obéir qu'à leurs consciences d'homme, en mettant les
 “ mœurs au-dessus des lois.”

Nous croyons que devant une aussi révoltante immolation, il y a mieux à faire qu'à s'envelopper dans les phrases mélancoliques de M. Sauzet. Le jurisconsulte est trop dominé ici par les habitudes du barreau : il dédouble trop les lois des mœurs et la conscience du juge de la conscience de l'homme. Les magistrats, en secourant la femme, obéiront à leur conscience de juges en même temps qu'à leur conscience d'hommes. Et d'abord, dans les circonstances que nous supposons, le mari n'a pas le droit de contraindre sa femme à cohabiter avec lui. L'art. 213 du Code Napoléon oblige la femme à obéir à son mari, mais il oblige le mari à protéger sa femme, c'est-à-dire, à ne pas souffrir qu'un tiers attente à la liberté ou à l'honneur de celle-ci, et, à plus forte raison, à ne pas y attenter lui-même. Le mari oppresseur abdique tout droit à l'obéissance de l'épouse ; la loi ne sépare pas ces obligations intimement corrélatives.

L'art. 214 du Code Napoléon oblige la femme à suivre son mari partout où celui-ci voudra fixer son domicile ; mais le même article oblige le mari à recevoir et à installer sa femme convenablement eu égard à l'état de fortune des époux et à leur position dans le monde. Le devoir du mari est par-dessus tout d'offrir à sa femme les conditions d'honorabilité dans la vie commune ; l'honneur passe avant le confort ; il n'a pas le droit de la forcer à une cohabitation qu'il déshonore et qu'il flétrit lui-même dans l'opinion du monde, en refusant de la sanctionner par le mariage religieux. Tel est le véritable esprit du Code Napoléon ; l'esprit qui se dégage de lui-même du texte des art. 213 et 214, sans qu'il soit le moins du monde besoin de presser ou de tourmenter le sens de ces articles. Cette doctrine, d'ailleurs évidente de soi, a été énergiquement défendue par M. le professeur Daverger dans une série d'articles publiés dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*.

Les mêmes raisons autoriseraient incontestablement l'épouse à réclamer la séparation du corps et la restitution de sa dot. On a misérablement discuté sur ce point : on a dit que le mari qui refuse la bénédiction nuptiale peut envelopper son refus de formes polies ; qu'un tel refus, exprimé avec bienséance, ne constitue pas une injure, et qu'il faut des excès, des sévices ou des injures pour motiver une séparation de corps. La cour

de Montpellier a rendu, en 1847, un arrêt dans ce sens. C'est méconnaître l'acceptation loyale des mots. L'injure n'est pas seulement dans l'invective et l'objurcation, elle peut être dans les actes.

L'injure, c'est le mépris ; qu'il se manifeste par des paroles ou par des faits. Le mépris que le mari témoigne publiquement pour les croyances, pour la juste fierté, pour la pudeur blessée d'une épouse chrétienne, n'est-il pas la plus flétrissante et la plus mortelle des injures ? C'est ainsi qu'a jugé la cour d'Angers en 1859, en accordant la séparation de corps à une femme catholique dont le mari avait, après le mariage civil, refusé de recevoir la bénédiction nuptiale.

Mais la séparation n'est qu'une demi-justice, ce n'est que la liberté de la solitude ; elle ne rend pas à la femme le droit de disposer d'elle-même, et la laisse rivée à un mariage fictif. Marcadé professe péremptoirement la doctrine que la femme, dont le mari décline absolument le mariage sacramentel, peut ne point se borner à demander la séparation de corps, et qu'elle a le droit de réclamer et d'obtenir l'annulation du mariage civil. Marcadé est l'homme des solutions franches et tranchées, le jurisconsulte hors ligne par la puissance de la dialectique autant que par la droiture et la vigueur de conscience. On lui réplique peu, et on le réfute moins encore. Il n'est certainement pas sans intérêt et sans opportunité de vulgariser sa doctrine sur la question qui nous occupe ; indiquons cette doctrine aussi sommairement qu'il nous sera possible.

La discussion roule sur l'interprétation de l'art. 180 du Code Napoléon. Cet article dispose que le mariage pourra être annulé par les tribunaux dans le cas où il y a eu *erreur dans la personne*. L'art. 181 ajoute que le vice dirimant résultant de l'erreur dans la personne sera couvert, et que la nullité du mariage ne pourra plus être demandée après six mois de cohabitation entre les époux, depuis que la déception a été découverte. Quelle est la vraie portée de l'art. 180 ? fait-il uniquement allusion au cas où il y a eu méprise sur l'individualité physique de l'un des futurs conjoints, au cas, par exemple, où croyant et voulant épouser Marie, j'ai contracté mariage avec Jeanne, qui s'était fauduleusement substituée à Marie ?

Marcadé enseigne sans hésitation que, bien loin de se renfermer dans le cas d'une substitution de personne, l'article 180 n'a pas même eu en vue cette hypothèse improbable et presque chimérique. En cas de méprise sur l'individualité même de la personne, il n'y aurait absolument pas de consentement, il n'y aurait pas du tout de mariage. Il faut la concordance de deux volontés tendues à une même fin et voulant à deux une chose identique pour former un consentement. Les deux prétendus conjoints que nous supposons ne seraient pas conjoints le moins du monde : ils ne seraient liés ni l'un ni l'autre. Une cohabitation ulté-

rieure entre eux si prolongée qu'elle pût être, ne serait qu'un concubinage et n'aurait pas l'effet de valider après coup un mariage qui a le vice irrémédiable de ne pas exister. Les parties pourraient faire déclarer à toute époque par les tribunaux la nullité de ce simulacre de mariage ; elles n'auraient même pas besoin d'en faire prononcer la nullité, sauf le cas où l'un des pseudo-conjoints prétendrait s'en prévaloir.

Cette hypothèse d'une erreur sur l'individualité ou d'une substitution de personnes n'est certainement pas celle en vue de laquelle a été écrite, dans la loi, la disposition de l'article 180. Cet article suppose un consentement et un mariage qui existent, mariage et consentement viciés par une erreur sans doute, mais dont le vice est réparable, puisqu'il peut être réparé, et que l'union matrimoniale deviendra irrévocable après six mois de cohabitation depuis que l'erreur a été reconnue, si la partie abusée laisse passer ce délai sans faire de réclamations.

L'agencement des articles 180 et 181 ne laisse donc pas planer l'ombre d'un doute sur la question. Il ne s'agit pas là de l'erreur sur l'individualité, sur l'identité de l'un des conjoints ; une telle erreur rend le mariage inexistant, elle n'est réparable et ne peut être couverte par aucun laps de temps. L'action pour faire déclarer la nullité de cette apparence de mariage, si tant est qu'il faille y recourir, cette action est imprescriptible. L'art. 180 s'occupe manifestement d'autre chose. — de quoi s'occupe-t-il et quelle est cette *erreur dans la personne* qui ouvre à l'époux trompé une action pour faire prononcer la nullité du mariage, mais une action prescriptible après six mois de cohabitation ?

Du moment que la méprise sur l'individualité se trouve éliminée, il est clair qu'il ne peut être question dans la pensée de l'art. 180, que des erreurs portant *sur les qualités de la personne*, sur celle au moins de ces qualités qui ont une importance majeure relativement au mariage. Il est essentiel de remarquer que le mot *personne* dans l'idiome de la loi, n'est point le synonyme et l'équivalent exact du mot *individu*. Il désigne moins l'individualité que l'ensemble des droits qui concourent à former l'état civil, à caractériser et à classer en un mot la personnalité de chacun dans la famille et dans le monde.

Sur quelles qualités personnelles du conjoint doit avoir porté l'erreur pour devenir un vice dirimant du consentement et du mariage, et pour tomber sous l'application de l'art. 180 du Code Napoléon ? C'est une question de circonstance, nécessairement livrée à l'appréciation des tribunaux. Il va de soi que l'erreur sur des points secondaires, des déceptions sur la question de fortune, des illusions suivies de désillusionnement sur certaines qualités morales, seraient ici sans importance. J'épouse une femme que je croyais riche et qui est pauvre, ou que je supposais noble et qui est roturière : il est clair que des déconvenues de ce genre n'auront

pas l'effet d'invalider un mariage. Les choses s'apprécient *secundum subjectam materiam* ; l'erreur devient dirimante quand elle porte sur des points qui intéressent essentiellement les fins que des conjoints se sont proposées, c'est-à-dire, et avant tout, la dignité, la pureté, la sainteté du mariage.

Un homme épouse une fille qu'il croit pure et qui s'est publiquement prostituée. Une honnête fille épouse un forçat libéré dont elle ignorait les malheurs judiciaires, et que sa famille et elle-même avaient réputé honorable ; il n'y a pas ici de méprise sur l'identité de l'individu, mais il y a méprise sur des qualités d'une importance capitale, car l'honorabilité du mariage est en cause. Le conjoint abusé a cherché dans l'union matrimoniale une existence honorée ; il a le droit de l'y trouver ; il n'y rencontre que la flétrissure et la solidarité de la honte. L'erreur est dirimante ; l'article 180 devra être appliqué et le mariage annulé.

Voici un cas d'erreur qui touche au vif au caractère religieux du mariage : Une femme catholique avait épousé un ancien religieux rentré depuis plusieurs années dans la vie mondaine, et dont elle ignorait parfaitement la double qualité de moine et d'apostat. Ici encore il ne s'agissait pas du tout d'un quiproquo sur l'identité du personnage ; cet homme était bien individuellement celui qu'elle avait cru et voulu épouser, et la méprise ne consistait que dans l'ignorance du vœu perpétuel de chasteté qui liait cet homme canoniquement, sans d'ailleurs l'obliger selon la loi civile. — La cour de Colmar, par un arrêt du 6 décembre 1811, prononça l'annulation de ce mariage par application de l'article 180, pour erreur *dans la personne*.

La cour considéra que bien que ne tombant sur l'identité, mais sur une qualité de l'individu, l'erreur était dirimante dans la cause, parce qu'elle affectait la dignité et le caractère religieux essentiels au mariage dans nos mœurs catholiques et que l'épouse ne pouvait subir une union qui l'aurait condamnée à vivre dans un perpétuel état de sacrilège. Marcadé étend sans balancer la même solution au cas où il s'agit d'un mari refusant, après le mariage civil, la bénédiction nuptiale. “ Il y a ici erreur sur la “ qualité principale de la personne, dit-il, puisqu'on a cru et voulu épouser “ un homme ayant au moins quelques sentiments religieux, tandis qu'on a “ un homme qui ne se montre pas seulement indifférent mais hostile, et “ qui pousse l'impiété jusqu'à ne pas vouloir se prêter, même par condes- “ cendance pour sa jeune épouse, à l'accomplissement d'un acte religieux “ qu'il sait être indispensable aux yeux de celle-ci.”

La doctrine de Marcadé est irréfutable. L'institution du mariage est antérieure et supérieure aux lois positives ; elle est dominée par la religion et les mœurs ; elle est surtout ce que l'ont faite les mœurs et la religion. Le fanatisme d'impiété d'un mari qui repousse la bénédiction nuptiale.

aboutit à dénaturer et à dégrader l'union des époux. Elle réduit au niveau d'un naturalisme grossier, mal déguisé par quelques formalités légales, cette union qu'une femme catholique n'a pu et voulu accepter que dans les conditions où elle est sainte devant Dieu et honorée dans la société. La solution que Marcadé donne à la question est la solution légale chrétienne, et la seule vraiment juridique.

Le savant M. Bressoles, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, s'est énergiquement prononcé dans le sens de la même doctrine, qui ne tardera pas à prévaloir, mais l'espérons bien, dans la jurisprudence des tribunaux et des cours. Il n'est pas moins désirable pour cela de voir supprimer l'article de la loi organique qui impose la priorité du mariage civil. Le redressement de la loi vaudrait mieux, sans aucun doute, et ferait disparaître une cause de procès et de douloureux déchirements domestiques.

PH. SERRET.

LE CHAT.

(Voir page 61.)

III

PHYSIOLOGIE ET PHARMACOPÉE DU CHAT.—ÉPISODES ET ANECDOTES.

Il paraît que les Chinois savaient reconnaître l'heure du jour en examinant les yeux de leurs chats; mais j'imagine que si les chats savaient parler chinois, ils nous diraient non-seulement l'heure, mais aussi le jour de la semaine. J'étais dans ma jeunesse un grand amateur de pigeons; cette passion vous oblige, lorsqu'on habite la ville, à faire sur les toits bon nombre d'excursions, et, quand on ne se rompt pas le cou, on fait là-haut parfois d'étranges découvertes. Nous avions pour voisin un grand fabricant de voitures; il habitait sur le derrière et ses forges étaient installées dans les bâtiments les plus rapprochés de la maison. Pendant la semaine je ne voyais, dans mes voyages aériens, que les forgerons façonnant à grands coups de marteau des ressorts et des moyeux de roue; mais le dimanche, si le temps était favorable, une nombreuse société de chat occupait les tuiles chaudes qui couvraient les forges.

Ils y passaient toute la journée en admiration mutuelle, méditant en silence et réfléchissant peut-être *in petto* aux partenaires qu'ils inviteraient pour le bal et le concert de la soirée ; c'était, tant que durait la lumière du jour, une paisible réunion de quakers, silencieuse et discrète. Mais à la nuit tombante, à mesure que l'obscurité augmentait, on entendait des frémissements, des gambades qu'accompagnait un long *crescendo* de sons filés, comme ceux qui inspirèrent l'ode adressée par Pëter Pindar (le docteur Wolcot) aux chats juifs d'Israël Mendez et commençant ainsi :

Chanteurs d'Israël ! ô doux chanteurs !

Depuis le lundi matin jusqu'au samedi soir, on n'apercevait pas un chat. Ils savaient aussi bien que moi quand venait le dimanche ; la température des tuiles le leur indiquait.

Lady Cust nous apprend que les chats naissent sourds et aveugles comme les chiens. Leurs paupières et leurs oreilles étant tout à fait fermées, les premières, lorsqu'on les ouvre, montrent l'organe de la vue à l'état rudimentaire.

On a beaucoup varié l'amour de la chatte pour ses petits. Chose qui mérite considération, la mère souffre beaucoup, si l'on détruit toute la portée du même coup, et si cette pratique se renouvelle, elle produit invariablement des cancers, maladie très-connue chez les chats. Il est aisé de se convaincre du mal que cause aux chats l'enlèvement de tous leurs petits. Les femmes qui n'allaitent pas leur enfant devraient éviter de cet avertissement.

Lady Cust nous indique les remèdes appropriés aux différentes maladies des chats et que l'expérience a sanctionnés, une véritable pharmacopée de la race féline. Mais comment les administrer ? demandera l'étudiant vétérinaire. Roulez doucement le patient dans un grand linge, une nappe, par exemple, en ayant soin d'y comprendre les griffes et ne laissant sortir que la tête, semblable à une momie. Puis vous le placez tout droit entre les genoux d'une personne assise, vous mettez un second linge sous la mâchoire, afin que celle-ci ne soit pas salie ; d'une main gantée vous ouvrez largement, mais avec douceur et d'un seul effort, la bouche du chat et vous y faites couler la médecine au moyen d'une cuillier à thé, goutte à goutte, pour que le malade l'avale sans s'étouffer et par petites doses. Ne lui mettez pas la cuillier entre les dents, sinon il la mordra et en repoussera le contenu. Elevez avec une éponge et de l'eau tiède toute souillure ; essuyez à sec avec un linge propre, démaillotez le patient, tenez-le pendant une heure et demie dans un lieu chaud et tranquille, ne lui donnez ni à boire ni à manger. Bref, surveillez l'effet de la médecine, comme chez un

malade de l'espèce humaine. Organisez en hôpital temporaire quelque chambre inhabitée, sans tapis, mais où vous entretenez un bon feu, car la chaleur fait la moitié de la cure et tout animal malade en a particulièrement besoin. Ayez pour votre patient un lit confortable ; laissez-lui de l'eau en cas qu'il ait soif (il va sans dire que la boisson ne doit pas être contraire à son mal), et que nul, hormis vous, n'entre près de lui, car la tranquillité est, avec la chaleur, l'auxiliaire par excellence de la bonne nature.

Grâces soient rendues à lady Cust ! Puissent ses protégés avoir toujours assez à manger, et n'en avoir jamais de trop ! Qu'ils jouissent de repas réguliers, d'une bonne digestion et d'un paisible sommeil ! Qu'il y ait pour eux de l'herbe en abondance et peu de mouches ! Puissent-ils éviter le contact de l'eau salée, puisse leur fourrure n'être jamais caressée à contre-pois, sauf les cas où ils tirent à reculons quelque grosse souris d'un trou trop étroit !

Je prends congé de lady Cust, mais j'adresse respectivement les lignes suivantes à une société quelconque instituée pour la propagation des connaissances utiles.

Voici quelques échantillons de la science de nos ancêtres au sujet des chats :—Sachez que les yeux des chats croissent et décroissent selon la lune et que leur prunelle suit le cours du soleil.—Si on lie un chat dans un sac et qu'on le transporte au loin dans une nouvelle demeure, il retournera à l'ancienne ; il restera, au contraire, dans la nouvelle si l'on a soin de l'y porter à reculons.—Si un chat se trouve dans une charette et que le vent passant sur lui souffle sur les chevaux, ceux-ci se fatiguent beaucoup ; même résultat pour le cheval dont le cavalier porte sur ses vêtements de la fourrure de chat.—A la mort d'un matou, la vie quitte toute sa progéniture encore à naître.

Malgré les terribles ravages des chats parmi les rats et les souris, ces races hostiles deviennent amies, si on les oblige à vivre ensemble. Lemmery renferma dans une cage de fer une chatte en compagnie de plusieurs souris. Ces dernières eurent peur, tout d'abord, mais comme Minette ne faisait pas attention à elles et restait couchée d'un air de bonne humeur, elles commencèrent à jouer entre elles, et à la fin même avec la chatte, la tirant et la mordillant de leurs petites dents aiguës. Lorsqu'une souris devenait trop importune, Minette lui appliquait sur les oreilles un léger coup de patte. Ces gambades finirent par l'ennuyer, elles la troublaient dans son sommeil. Alors Lemmery la laissa sortir de la cage. Il ne nous dit pas si la chatte avait diné avant l'expérience.

La cervelle du chat, nous apprend le même oracle, est tant soit peu venimeuse ; cependant elle peut être employée en médecine et à petites

doses comme le philtre. Il suffit, pour la guérison d'un panaris, de placer tous les jours le doigt malade dans l'oreille d'un chat pendant un quart d'heure ; cette précaution empêchera le ver, cause du mal, d'entrer plus profondément dans les chairs et finira par le tuer.—Trois gouttes de sang, tirées de la veine qui se trouve sous la queue du chat et déléguées dans de l'eau, guérissent l'épilepsie. Si l'on réduit en cendres la tête d'un chat noir, et que trois fois par jour on souffle dans l'œil un peu de cette poussière, la vue se conservera toujours bonne.—L'homme qui avale un ou deux poils de chat se trouve mal.

Les chasseurs fournissaient autrefois la graisse du chat sauvage, ou du chat devenu tel, aux apothicaires, qui l'employaient, sous la dénomination de *axungia cati sylvestris*, comme émollient pour mûrir les abcès, guérir les boiteux épileptiques. On se servait aussi en médecine de la peau du chat sauvage, dans la croyance qu'elle fortifiait les bras et les jambes, si on les en couvrait ou qu'on la portât sur la poitrine.

—M. Hécart, de Valenciennes, apprivoisa un chat sauvage et plaça sous sa protection un moineau privé à qui l'on permettait de voler dans le jardin. Un jour, un chat du voisinage ayant saisi l'oiseau à l'improviste, son protecteur accourut et l'arrachant tout ensanglanté aux griffes du ravisseur, le porta en triomphe à M. Hécart. Nous sommes en outre priés de croire que le chat sauvage veilla affectueusement au chevet du moineau malade. La *Revue allemande d'histoire naturelle*, qui contient ce récit, parle encore d'un grand matou noir, qui, de l'état sauvage, avait été réduit à la domesticité, et qu'on avait établi, dans une cour, gardien de plusieurs perdreaux et merles, d'un lièvre et d'un couple de moineaux. Malheur au chien ou au chat qui, dans un but hostile, osait s'approcher de trop près !

—Est-il vrai que, dans les pays sujets aux tremblements de terre, les chats, par leurs mouvements inquiets, prédisent la catastrophe ? Devons-nous croire que leur soin à se lisser la moustache annonce aux ménagères observatrices la pluie prochaine ? Peu de temps avant le grand tremblement de terre de Messine, un négociant de cette ville vit ses deux chats gratter avec agitation le parquet et la porte fermée de la chambre : il l'ouvrit, les chats s'élancèrent pour aller gratter avec fureur trois autres portes qui les séparaient encore de la rue. Puis ils s'enfuirent à grande vitesse, franchirent les portes de la ville et ne s'arrêtèrent qu'en rase campagne. Leur maître les suivit jusqu'au milieu d'un champ où ils se mirent à gratter encore la terre. Bientôt après eut lieu la première secousse du tremblement de terre, qui bouleversa plusieurs maisons de Messine et, entre autres, celle du marchand.

—On a beaucoup discuté jadis sur la répugnance remarquable

qu'inspire fréquemment la présence d'un chat. Conrad Gesner cite plusieurs exemples de personnes qui ne pouvaient voir un chat s'approcher d'elles sans éprouver une sueur froide, perdre toute force et se trouver mal. Tel était Henri III, roi de France, prince d'un tempérament faible et de mœurs dissolues. Un autre exemple est celui d'un duc de Noailles, qui vivait il y a plus de cent ans. Cette antipathie a été, dit-on, jusqu'à faire redouter un chat en peinture, alors même que le tableau est accroché, à l'insu de la personne nerveuse, dans une pièce voisine.

Gesner pensait qu'on pouvait guérir cette répugnance malade par des médicaments, traitement que l'art peut appliquer aux animaux eux-mêmes, témoin ces cages remplies d'animaux naturellement hostiles les uns aux autres, qu'on exhibe dans les rues de Londres et qu'on appelle proverbiallement des *familles heureuses* (*happy families*). Déjà il y a des siècles qu'un prêtre de Lucerne avait dressé un chien, un chat, une souris et un moineau à prendre ensemble tous leurs repas dans le même plat. La tradition a conservé le nom d'une vieille fille, depuis longtemps trépassée, qui avait appris à vingt-deux animaux différents, parmi lesquels se trouvaient un chat, un chien, une marmotte, une souris, une tourterelle, un merle et un sansonnet, à manger à la même gamelle et à vivre en paix.

—Une ou deux vieilles histoires, à propos de la ruse des chats, auront peut-être, pour la plupart de nos lecteurs, tout l'attrait de la nouveauté. Le chat d'un monastère savait qu'on ne servait le dîner qu'après avoir sonné deux fois. Il ne manquait jamais à cet appel ; mais un jour, au moment où le carillon se faisait entendre, il se trouva par hasard enfermé dans une cellule, il fallait donc attendre le retour de l'occupant et se passer de dîner. Dès qu'il fut rendu à la liberté, il courut à la recherche de son repas, mais on l'avait oublié. Soudain la cloche se fait entendre et à son tintement opiniâtre accourent les moines. C'était Minet qui sonnait à toute volée, réclamant ainsi sa part.

—Le cuisiner d'un autre monastère apprêtant un jour le dîner, vit qu'il manquait la ration de viande d'un des frères. Il répara ce qu'il crut son erreur et n'y songea plus jusqu'au lendemain. A l'heure du dîner il put constater le même déficit. Il conçut des soupçons et résolut de guetter le voleur. Il s'assura, le troisième jour, que la viande était partagée selon le nombre de rations nécessaires, et il s'apprêtait à la servir lorsqu'un coup de sonnette à la porte d'entrée le força de quitter la cuisine. A son retour, une ration manquait encore. Le lendemain, pendant qu'il redoublait d'attention de peur de mal compter, un coup de sonnette vint de nouveau interrompre son service ; cette fois il ne fit qu'un pas hors de la cuisine, et vit le chat entrer par la

fenêtre et ressortir avec un morceau de viande. Le jour suivant, le cuisinier acquit la conviction que c'était aussi le chat qui, sautant sur la cloche, la mettait en branle avec ses pattes ; il croyait ainsi éloigner le chef, afin de pouvoir donner un libre cours à ses brigandages. Les moines décidèrent en conclave qu'on devait laisser au chat la liberté de dérober pour le reste de ses jours une double ration. Ils répandirent au dehors l'histoire de cette ruse, et de nombreux visiteurs vinrent assister,—en payant leur place, cela va sans dire,—à cette petite comédie. Ce fut ainsi que les moines durent à leur voleur une source de revenus.

—Mieux connue encore est la mésaventure de M. de La Croix, qui, ayant placé un chat sous la cloche pneumatique, essaya de vider le récipient. Minet se sentant mal à son aise et s'apervant de la diminution de l'air, plaça une patte sur l'ouverture par laquelle on le pompait. L'expérimentateur laissa rentrer l'air et le chat ôta sa patte ; mais il rebouchait l'ouverture dès qu'on recommençait à faire le vide.

L. R. (*Household words.*)

PROVERBES.

Chat échaudé craint l'eau froide.

Quand le chat est dehors, les souris dansent.

Ne réveillez pas le chat qui dort.

Se disputer comme chien et chat.

La nuit, tous les chats sont gris.

Attacher le grelot au chat.

Acheter chat en poche*.

A bon chat, bon rat.

Ce n'est pas à moi que l'on vendra un chat pour un lièvre.

Faire patte de velours (faire la chattemite).

C'est la bouillie pour les chats.

Payer en chats et en rats.

* " Vous êtes-vous mis dans la tête que Léonard de Pourceaugnac soit un homme à acheter chat en poche ?" (MOLIERE.)

Appeler un chat un chat*.

Un chat trop gras ne prend pas de souris.

Avoir un chat dans la gorge.

Elle est friande comme une chatte†.

LES RÉUNIONS DU VAUX-HALL.

(Voir page 44.)

Il est difficile de n'être pas ridicule et d'éviter le reproche de pédanterie, quand on vient donner à des dames une leçon de droit. Mon Dieu ! il s'en faut pourtant que nous soyons très féroce sur ce chapitre, loin de là ! En homme bien élevé, nous pensons qu'il doit être beaucoup pardonné *aux nerfs*. Que les dames chiffonnent les articles du code pour leur usage ou leur caprice particulier, qu'elles en trouvent quelques-uns impertinents et les entendent de travers, il n'y a pas grand mal à cela. Ce sont les hommes qui ont fait les lois, il faut bien au moins laisser aux femmes le droit d'en médire et de les saccager un peu.

Mais quand des dames dogmatisent du haut d'une tribune, quand elles imputent à l'action du catholicisme le crime de leur avoir fait, dans la loi civile, une condition subalterne et opprimée, et qu'elles jettent à tous les échos de la publicité leurs invectives à l'Église, alors il n'y a plus en cause que la vérité que l'on défigure avec démesure, et la vérité prime tout ; la question de courtoisie disparaît. Les discoureuses du Vaux-Hall prennent le contre-pied du vrai et plaident insensément contre leur sexe en mettant ici en accusation l'influence du catholicisme sur la société civile.

Il a existé une législation qui faisait profession de mépriser les femmes ; c'est la législation romaine de l'époque corrompue et sceptique qui s'ouvre avec l'ère des Césars. La tutelle des femmes était alors tombée en désuétude, l'autorité maritale était nulle. La succession rapide des divorces ouvrait aux dames romaines une carrière sans

* J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon.

(BOILEAU.)

† En provençal : " Es lippeto coumo lou cat de ma gran."

limites de galanterie et de fortune ; les matrones de ce siècle ne se nommaient plus Lucrèce et Volumnie ; elles s'appelaient Livie, Messaline, Poppée. Ce fut l'apogée de l'émancipation de la femme.

L'ordre domestique était décomposé, la licence de la femme était dans les mœurs ; pour faire contre-poids, les Césars et le Sénat mirent le mépris de la femme dans les lois. La femme fut considérée par le droit civil comme un être tout à la fois faible et dangereux : sa prétendue infirmité intellectuelle, son manque de foi, sa fragilité de parole, ne furent pas simplement des préjugés de l'opinion et des prétextes d'épigrammes, ils devinrent des axiomes juridiques. Une série de lois injurieuses témoigna de ce dédain pour le sexe féminin. La loi Voconia défendit de tester au profit des femmes ; la captation était présumée de droit. Il y a d'ailleurs, dans les libéralités par testament, quelque chose de solennel et de suprême, le gage d'un attachement qui a rempli la vie et qui survit au testateur. Cette législation sceptique n'admettait pas qu'il fût de bon air de paraître estimer jusque-là les femmes et de les prendre à ce point au sérieux. Le même ton de légèreté insultante se fait remarquer partout dans le droit de cette période.

Une autre loi interdit aux dames romaines la plaidoirie et le droit de solliciter des procès pour autrui devant les tribunaux. Le célèbre sénatus-consulte velléen déclara les femmes incapables de s'engager pour les tiers, et leur interdit, en général, toute *intercession*, c'est-à-dire, toute immixtion dans les affaires des autres de nature à engager leur personne ou leurs biens propres. Réputées incapables de se gouverner elles-mêmes, à plus forte raison devaient-elles être exclues de toute ingérence dans les intérêts d'autrui.

La visée du velléen était de réagir contre l'existence immodérément extérieure et répandue des dames romaines, de les ramener aux soins vertueux du ménage, à leur foyer et à leurs fuseaux. C'était une moquerie, le foyer domestique n'existait plus, déshonoré qu'il était par la facilité et la multiplicité des divorces. Le mariage était précaire ; le divorce était une mode effrénée, un impudent marché d'argent ou d'ambition, quand il n'était pas une affaire de libertinage ou de caprice. Auguste, réformateur des mœurs, ne toucha pas à la racine du mal et laissa entière la liberté du divorce. Avec cela, il n'eut pas moins la prétention de reconstituer une sorte de pureté relative, quelque chose comme une parodie de la foi conjugale, dans ce concubinage légal qui continuait de s'appeler le mariage. Le divin Auguste fit une loi pour la répression de l'adultère ; cette loi marque le terme extrême des ignominies de la société romaine.

Les violations de la foi conjugale avaient été considérées sous la

république comme des crimes domestiques et jugées à huis-clos par un tribunal de famille. La loi d'Auguste livra ces crimes intimes à la brutale notoriété d'un jugement public rendu par des questeurs spéciaux. Bien plus, le droit d'accusation cessa d'appartenir exclusivement au mari, qui n'eut plus la liberté d'envelopper dans le silence son affront et le déshonneur de la mère de ses enfants. L'accusation d'adultère devint une accusation populaire ou publique, qui pouvait être intentée par le premier venu, même étranger à la famille. Il se forma une variété de délateurs *ad hoc* qui espionnèrent d'office la conduite des épouses légères, moyennant une prime honnête qu'ils touchaient sur les amendes et les confiscations. L'impudeur monta au comble ; la loi, prétendue moralisatrice d'Auguste, fit voir à quel point étaient venues la dégradation des caractères et la putridité des mœurs romaines.

Des mœurs vigoureuses et saines contiennent naturellement chacun dans le respect du devoir et de soi-même ; les mœurs manifestent dans l'organisme social la santé, la force, la solide et normale beauté de la forme. Des lois prohibitives et coercitives pour ramener les femmes à la retenue et à la décence, ressemblent à ces tristes appareils inventés par la chirurgie pour dissimuler les secrètes difformités et soutenir les défaillances d'un organisme honteusement et incurablement vicié. Les lois romaines de la décadence ont cet aspect répugnant ; elles exhalent ce mépris des femmes qui est l'effet et le signe des corruptions irrémédiables.

Le christianisme releva la femme humiliée ; il fit à l'homme un précepte d'aimer son épouse, dans la plus respectueuse et la plus glorifiante acception de ce grand mot : aimer. La loi chrétienne a dit sur l'amour dans le mariage des choses d'une grandeur jusque-là inosées, et prononcé des paroles qui paraîtraient téméraires si elles n'étaient pas divines. Elle n'a pas craint de comparer l'amour que l'homme doit à son épouse à l'amour de Jésus-Christ pour son Eglise. La loi civile se dilate à ce souffle nouveau, les préjugés contempteurs de la femme périssent. L'unité, sans doute, est constituée dans le gouvernement de la famille : les actes de la femme doivent être autorisés par le mari, auquel l'autorité est attribuée parce qu'il est la force qui protège.

Mais il n'y a pas de méprise possible sur le caractère de cette autorisation maritale nécessaire à la validité des actes de l'épouse. Dans le droit coutumier catholique, elle ne comporte pas l'ombre de l'idée d'une infériorité de nature, d'une incapacité intrinsèque quelconque de la femme. Le fils, dans la famille, est soumis à la puissance paternelle, sans être pour cela légalement réputé d'une condition inférieure à celle de son père. Il en est de même de la femme dans le mariage : soumise à son époux, elle est son égale juridiquement.

Elle a le droit de tester ; devenue veuve, elle a la garde noble ou la garde bourgeoise, c'est-à-dire, le droit de tutelle de ses enfants mineurs. Fille majeure ou en état de veuvage, elle a la même capacité que l'homme relativement à tous les contrats du droit privé ; elle peut même s'engager librement pour autrui. Il n'est plus question au moyen âge des prohibitions du sénastus-consulte Velléien. La doctrine du droit coutumier est parfaitement nette ; la règle de l'autorisation maritale existe comme principe d'ordre domestique et d'unité dans le régime de la famille ; elle n'entame pas, elle n'amointrit à aucun degré la dignité et la condition juridique de la femme : la flétrissante présomption d'une prétendue infirmité morale et intellectuelle du sexe a disparu de la législation et des mœurs.

Au seizième siècle, le droit coutumier s'altère sous l'influence de la réforme. Les aspirations césariennes du protestantisme sont un de ces faits qui ne peuvent être contestés. Sous l'action des légistes protestants, le droit romain s'innocule de plus en plus dans notre droit national, qu'il dénature ; le velléien reprend faveur et vient se greffer sur la jurisprudence française. La condition légale de la femme décline.

Le code Napoléon a malencontreusement procédé de la tradition des légistes césariens du seizième siècle. Il a continué de suivre, quoique à tâtons et d'une allure étrangement toulousaine, il a continué de suivre la routine de la loi romaine en ce qui concerne la capacité des femmes. En dehors du mariage, la femme, sous ce code, est, il est vrai, l'égale de l'homme quant à la capacité civile ; mais, dans le mariage, sa condition est déprimée d'une manière injurieuse et absurde. La nécessité de l'autorisation du mari pour les actes de la femme n'est plus, dans le système du code Napoléon, simplement une règle d'ordre et de subordination domestique ; la loi civile actuelle dépasse cette limite normale du principe, elle répute réellement la femme mariée incapable, d'une incapacité intrinsèque, et la traite en mineure.

S'il ne s'agissait que d'assurer la prérogative maritale, la femme pourrait agir de son propre mouvement et sans subir aucun contrôle dans le cas où le mari est lui-même incapable de donner une autorisation intelligente, dans le cas, par exemple, où il est interdit pour cause de démence. — Les choses ne se passent point ainsi : la femme dont le mari est hors d'état d'autoriser ses actes doit se faire autoriser par le tribunal (Art. 221 et 222 code Napoléon). — Elle est véritablement traitée en pupille.

S'il ne s'agissait que d'un intérêt de hiérarchie domestique, une autorisation générale du mari suffirait à la femme pour des actes ou des contrats multiples. L'autorisation générale est insuffisante, d'après

le Code ; une autorisation spéciale est requise pour chaque contrat, pour chaque engagement particulier ; le mari est autre chose que le chef de la société conjugale, il est le *tuteur* de sa femme ; celle-ci n'est pas simplement subordonnée, elle est censée privée de toute aptitude aux actes juridiques.

Mais voici, dans notre législation, un contraste qui mérite d'être attentivement remarqué : la femme, si étroitement et si ridiculement liée par la loi civile, jouit, dans la loi commerciale, d'une entière liberté de mouvement et d'action. Son mari n'a qu'à lui donner une autorisation générale, même simplement une autorisation tacite de se livrer au négoce. Cela suffit ; la femme marchande n'a plus besoin du consentement et du visa marital pour chacun des actes et chacune des multiples opérations de son commerce (art. 220 du Code Napoléon). Elle retrouve dans la sphère de la loi commerciale la plénitude de son indépendance et de son initiative ; elle peut librement s'engager, spéculer, entreprendre, devenir la gérante d'une compagnie d'industrie ou de finances, faire partie d'un conseil d'administration ou de surveillance ; son sexe ne crée plus ici aucune incapacité, aucune incompatibilité, aucune infériorité légale.

D'où vient, dans notre législation, une dualité à ce point tranchée et disparate ? Pourquoi la femme mariée, si étroitement garottée par le Code civil, jouit-elle d'une aussi large capacité dans le cercle de la loi commerciale ? — La raison de ce contraste est la plus simple du monde. Le Code civil a répudié à peu près en totalité l'héritage de notre droit national et coutumier ; il est resté engagé dans l'ornière de la loi romaine, et dominé, sans peut-être s'en être rendu compte, des insolents préjugés de cette législation en ce qui touche les femmes et leur prétendue infériorité naturelle.

Le droit commercial, tout au contraire, a été très peu manié par les légistes, infiniment moins *codifié* que tout autre. Il est né spontanément de nos mœurs et de notre activité nationale ; il est essentiellement coutumier, et, par conséquent, pénétré de l'esprit catholique ; c'est pourquoi la dignité de la femme n'y est point offensée, et sa capacité, ses facultés naturelles n'y sont amoindries par aucune fiction et par aucune entrave légales. — Nous engageons les *oratrices* du Vaux-Hall à réfléchir sur ce parallèle. Le Code civil a un pied dans la tradition romaine, c'est-à-dire dans le paganisme qui a changé de nom, et s'appelle aujourd'hui *le naturalisme*, et le Code civil traite la femme avec légèreté ; il la considère comme un être charmant, mais absurde, incapable de se gouverner et qui doit rester placé sous la continuelle et humiliante tutelle du sexe fort.

La loi commerciale a germé et grandi au sein des institutions et des

mœurs catholiques, et la loi commerciale respire le respect pour la femme ; elle l'a pleinement émancipée, elle lui reconnaît toutes les aptitudes viriles et la déclare l'égal de l'homme dans le cercle du droit privé.

N'est-ce pas assez, n'est-ce pas tout, et faut-il absolument désorbiter la femme, la rendre ridicule, la rendre grotesque, en lui ouvrant l'accès de la tribune et des magistratures ? L'atmosphère de la vie publique est-elle faite pour les dames ? Il a été dit là-dessus (on sait par qui), un mot terrible quoique spirituel : le caractère public sied à l'homme, et il n'y a rien que d'honorable en soi dans la qualification d'HOMME PUBLIC ; y a-t-il moyen d'accoler honnêtement au mot *femme* la même épithète ? Laissons les dames du Vaux-Hall réclamer ou rêver pour leur sexe sa part des luttes orageuses et des renommées du Forum ; la discussion perdrait tout caractère sérieux à les suivre dans ces thèses de progrès fantaisistes.

LA DOCTRINE DE SAINT ANTONIN.

Sous ce titre, la *Civiltà cattolica* publie un savant travail dont nous nous empressons de donner la traduction.

Une lettre que nous avons reçue dernièrement d'un illustre personnage, notre ami dévoué et protecteur de notre Revue, nous a averti qu'en France on annonçait comme prochaine la publication d'un ouvrage contre l'infailibilité des Papes et leur supériorité sur les Conciles, dû à une plume qui n'est pas inconnue. Notre ami n'en était pas surpris, parce qu'il sait bien à quel point les ennemis du Saint-Siège ou ses tièdes amis ont été irrités ou stupéfaits des protestations de profondes soumissions qui, de toutes les parties du monde catholique, s'adressent à l'autorité suprême du Pontificat dans la personne du Très-Saint Pape Pie IX. Il devait donc lui sembler naturel que qui se sent animé d'un mauvais esprit vis-à-vis de la chaire de Saint-Pierre, ait voulu répandre son venin par la voie de la presse, et que qui a été stupéfait de ces manifestations ait voulu mettre les autres sur leurs gardes, de peur qu'attirés par l'exemple d'autrui, ils n'excèdent les limites où il les voudrait enfermer.

Mais ce qui étonnait notre ami, c'était la nouveauté d'un argument dont il avait entendu parler comme devant bientôt se produire en public. Il disait en effet que dans le livre de l'auteur dont il nous parlait, on apporterait la grande autorité du très docte Archevêque de Florence,

saint Antonin, comme ayant en termes exprès, avant tout autre théologien français, enseigné dans ses œuvres que l'autorité du Pape est subordonnée à celle des Conciles, et qu'on ne peut accorder au Pape seul la prérogative de l'infaillibilité promise à l'Eglise. Cette citation paraissait à notre ami tout à fait inattendue ; c'est pourquoi il nous engageait à lui exposer notre opinion à ce sujet, soit dans une lettre particulière, soit dans un article qui serait inséré dans notre Revue.

La question proposée nous paraît mériter d'être développée ici dans une courte étude plutôt qu'effleurée dans une lettre fugitive. Car, bien qu'il ne soit pas absolument exact de dire que c'est là une allégation nouvelle, puisqu'elle se trouve indiquée par Bossuet dans sa *Défense de la déclaration du clergé gallican*, cependant elle n'a pas coutume d'être invoquée par les auteurs qui combattent la suprême autorité du Pape en matière de foi ; par conséquent, les apologistes n'ont pas coutume non plus d'examiner ni la pensée ni le témoignage de saint Antonin à propos de cette discussion.

En outre, il est bon que les arguments des défenseurs de l'infaillibilité du Pape se produisent avant l'attaque des adversaires, afin qu'on voie quelles faibles armes ceux-ci emploient et combien leur doctrine est peu solide. C'est pourquoi il nous convient d'exposer ici, le plus brièvement qu'il nous sera possible, quelles sont les doctrines de saint Antonin de Florence au sujet de l'infaillibilité du Pape et de sa supériorité sur les Conciles. C'est ce que nous ferons, d'abord en mettant en lumière les propositions directes et positives qu'il a exposées sur cette matière dans sa Somme théologique, puis en rassemblant et en expliquant quelques textes ou douteux, ou obscurs, ou opposés, qui peuvent, çà et là, être pris dans ses œuvres.

Nous croyons que notre courte étude sera par elle-même agréable à tous ceux qui s'occupent de cette question si importante. Car il s'agit d'un saint qui fut contemporain de deux Conciles, celui de Constance et celui de Florence, dans lesquelles précisément ces deux questions ont été ou touchées ou traitées. Il a vécu aux temps du schisme d'Occident, alors qu'on produisait toutes sortes d'arguments contraires aux Papes, et il fut éminent, non seulement par la sainteté de sa vie, mais par l'excellence, l'étendue de sa doctrine et par son zèle épiscopal. Son autorité sera donc nécessairement d'un grand poids, et il importe qu'elle soit affranchie de toute équivoque et de toute incertitude.

I

Si saint Antonin, Archevêque de Florence, a cru le Pontife romain infaillible, lorsqu'il définit ex cathedra les questions de foi.

Recherchons en premier lieu l'opinion du saint Archevêque sur cette

question qui regarde l'infaillibilité des Pontifes romains, et voyons s'il croit véritablement que leur enseignement, lorsqu'ils définissent comme maîtres de l'Eglise les doctrines qui appartiennent à la foi et aux mœurs, ne peut en aucun cas, être sujet à erreur. Pour cela, interrogeons-le à l'endroit plus spécial où il traite *ex professo* des Pontifes romains, c'est-à-dire dans la troisième partie de sa Somme théologique. C'est là qu'au commencement du titre XXII, *De statu summorum Pontificum*, voulant avant tout donner une idée convenable de cette sublime dignité, il prend pour argument de premier chef les magnifiques paroles qui ont été dites du Christ par le prophète au Psaume 8 : *Minuisti eum paulo minus ab angelis, gloria et honore coronasti eum, et constituisti eum super opera manuum tuarum*. Il démontre donc que tous les titres d'excellence qui, dans ce psaume, sont célébrés comme appartenant au Christ, doivent également s'entendre du Pontife romain, que le Christ lui-même a laissé sur la terre pour être son vicaire. Inférieur aux anges par nature, il est plus grand par l'autorité et la puissance, parce que l'ange ne peut ni délier ni lier, et que le Pape en a la faculté absolue et universelle ; il est couronné de gloire et d'honneur, parce qu'il est placé au faite de toutes les dignités, et qu'à bon droit il a le titre de très heureux et très saint : en outre il est couronné de la grandeur de l'autorité parce qu'il juge tous les hommes et ne peut être jugé par personne. Enfin, il est placé au-dessus de toutes les œuvres de la main de Dieu, afin qu'il dispose de toutes choses comme étant inférieures à lui, qu'il ouvre les portes du ciel, qu'il condamne les coupables à l'enfer, qu'il ordonne tout le clergé et qu'il confirme l'empire.

Dans cette idée si sublime que le saint docteur nous donne du souverain Pontificat, sont compris tous les privilèges dont Jésus-Christ a voulu enrichir le Souverain Pontife pour le bien de l'Eglise. Et il serait bien étonnant qu'après avoir si dignement peint le souverain pontificat, il ne l'eût pas revêtu de cet attribut qui est le fondement des autres, et de tous le plus nécessaire, nous voulons dire l'infaillibilité dans ses définitions solennelles. Mais il ne tarde pas à manifester son sentiment en des termes plus explicites, au chapitre II, qui a pour titre : *De Potestate Papæ in genere, ubi de potestate ordinis et jurisdictionis et interpretationis*. Le premier argument que nous trouvons, bien qu'indirect, c'est une comparaison entre le Souverain Pontife et le mont Sinaï, qui a pour but de prouver que, comme le mont Sinaï ne pouvait, de par ordre divin, être touché par les Hébreux, de même le Pape devait être inviolable pour les fidèles. " Cette montagne, dit-il, figure le Pontife romain, et d'abord, par cette raison générale, que, comme au moyen de cette montagne Dieu descendait et se montrait aux regards de tout le peuple juif, de même

Jésus-Christ, dans la loi nouvelle, descend comme Dieu sur tout le peuple chrétien par le moyen de ce pouvoir du Souverain Pontife.... En troisième lieu, à raison de la vérité de la loi, puisque, de même que la loi donnée aux Hébreux vint de cette montagne, de même toutes les lois et tous les droits du peuple chrétien viennent du Pape *." L'un et l'autre de ces deux motifs de comparaison supposent nécessairement l'infaillibilité dans le Pontife romain. C'est par lui, dit St. Antonin, que Jésus-Christ se rend présent à l'Eglise. Et de quelle présence parle-t-il? Evidemment de celle dont parle le Sauveur lui-même, quand il dit : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi* †. Or, tous les Pères et tous les docteurs interprètent ces paroles dans ce sens que Jésus-Christ promet à son Eglise d'être toujours présent par son secours immédiat, afin qu'elle ne puisse errer dans les doctrines de la foi.

Or, si cette présence de Jésus-Christ, selon l'enseignement de saint Antonin, se vérifie par le moyen du Souverain Pontife ; en d'autres termes, si le Souverain Pontife fait que Jésus-Christ est présent à l'Eglise, afin qu'elle ne se trompe pas dans les doctrines de foi, il est nécessaire qu'il ne puisse errer ni enseigner ces doctrines fausses, ce qui revient à dire qu'il est infaillible. L'autre motif de comparaison, d'après notre saint, se tire de la vérité de la loi promulguée sur le Sinaï, et se résume ainsi : de même que le Sinaï a été le moyen par lequel a été communiquée au peuple hébreu la véritable loi de Dieu, de même le Pape est l'instrument par lequel est annoncée au monde chrétien la véritable loi de Jésus-Christ. Or, la loi de Jésus-Christ ne renferme pas seulement les préceptes à observer, mais encore les dogmes à croire. Donc, selon notre saint, le Pape est ce moyen qui a été établi par Jésus-Christ pour faire connaître aux hommes la vérité de ses préceptes aussi bien que de sa doctrine. Mais ce devoir, il ne pourrait l'accomplir s'il n'avait été assuré par le même Jésus-Christ contre tout danger de pouvoir enseigner l'erreur.

De plus, dans le même chapitre et avec encore plus d'évidence, saint Antonin, voulant démontrer que le Souverain Pontife est l'unique chef souverain et le monarque de l'Eglise, en donne, entre autres preuves, celle-ci, qui implique nécessairement le privilège de l'infaillibilité. " Dans la société chrétienne, dit-il, il est de toute nécessité qu'il y ait conformité

* *Significatur enim summus Pontifex per talem montem. Primo ratione generalitatis: quia sicut mediante tali monte descendit Deus coràm toto populo Judæorum; sic Christus mediante potestate summi Pontificis in lege novâ descendit Deus super totum populum christianorum... Tertio ratione legalis veritatis: quia sicut de illo monte data est lex, ita ab ipso Papa omnes leges et jura exquirenda sunt.*

† Math. XXVIII, 20.

d'enseignement relativement aux choses qui appartiennent aux vérités de la foi et aux bonnes mœurs, dans l'ordre des choses indispensables au salut éternel. Mais on ne saurait obtenir une telle conformité si on ne s'en rapporte pas à un seul chef et à un seul président unique, à qui il appartienne de décider ce qu'il faut croire ou non. Et ce principat est si parfaitement un, qu'aucune puissance humaine ne le peut diviser *." Voilà donc, selon le saint Docteur, une des raisons pour lesquelles Dieu a ordonné que l'Eglise eût un chef unique et souverain. C'est pour l'unité et la conformité de la foi qu'il a été donné au Pape, comme un maître unique et universel, la charge de définir ce qu'il faut croire pour obtenir le salut. D'où l'on tire comme conséquence immédiate et nécessaire le privilège de l'infailibilité dans le Pontife romain. C'est pourquoi, conformément à cette doctrine du saint, le Pontife romain est la règle suprême et unique de la foi dans l'église de Dieu ; en sorte que les choses qu'il propose à croire dans l'Eglise, on doit y adhérer de tout son esprit et fermement, comme à une vérité révélée de Dieu, et on est obligé à cette soumission toutes les fois qu'il impose ces vérités à la foi commune. Or, il serait absurde que le Pontife romain ait reçu de Dieu le droit d'obliger de cette manière les esprits des fidèles, et que ceux-ci fussent tenus, sous peine de péché contre la foi, d'accepter, avec une entière soumission d'esprit, les vérités qu'il propose, si Dieu ne l'avait assuré contre tout danger d'enseigner l'erreur en lui accordant le privilège de l'infailibilité.

La même vérité se retrouve exposée plus directement encore au chapitre vi, § 19. La question qui est traitée en cet endroit, est celle de l'autorité de l'Eglise universelle pour déterminer les articles de foi. Il demande donc si une telle autorité réside principalement dans le Pape. A cette question, le saint Archevêque ne se contente pas de répondre affirmativement ; il ajoute, en s'appuyant du témoignage de saint Thomas et des autres docteurs, que cette autorité peut être exercée par le Pape sans le concours et avant le suffrage des Evêques et des autres Prélats de l'Eglise. " Toutes les fois, dit-il, qu'on cherche à établir quelque point qui regarde la foi, je crois que tous nos frères et nos collègues dans l'Episcopat ne doivent recourir à personne autre qu'à Pierre, c'est-à-dire à celui qui possède l'autorité du nom et de l'honneur de Pierre, contre laquelle ni Augustin, ni Jérôme, ni aucun autre saint ne peut soutenir son

* *In tota universitate christiana debet esse conformitas de his quæ pertinent ad veritatem fidei et bonos mores circa necessaria ad salutem. Sed talis conformitas non potest salvari nisi in ordine ad unum caput, seu unum præsidendum, ad quem spectat sententiare quid non credendum. Ergo, etc. Et in tantum est iste principatus unus, quod nullus auctoritate humana potest dirimere.*
Loc. citat. § 4-

avis, selon ce qu'atteste saint Jérôme lui-même, disant : " Cette foi, ô bienheureux Père ! est celle que nous avons apprise dans l'Eglise catholique, et si autour d'elle il se forme une opinion peu exacte ou peu sûre, nous crions vers Toi pour en être délivrés, vers Toi qui possèdes la foi et le Siège de Pierre." Si donc, d'après l'autorité de saint Thomas et de saint Jérôme, invoquée par saint Antonin, c'est du Pape que tous les Evêques doivent attendre le jugement dernier et définitif en matière de foi, de telle sorte que personne, soit Evêque, soit docteur, ne puisse soutenir un avis contraire, il est clair que saint Antonin reconnaît au Pape l'autorité de définir par lui seul les choses à croire, et par conséquent le privilège d'être infaillible sans le concours et avant le suffrage des autres Evêques.

Mais il fait de cela une question à part dans le paragraphe qui vient immédiatement après, et où il demande entre autres choses si le Souverain Pontife, chaque fois qu'il doit définir un point de foi, est obligé de convoquer le Concile universel. Il répond négativement, avec saint Thomas, dont il rapporte *in extenso* les paroles, que nous traduisons : " Comme un Concile a le pouvoir d'interpréter un symbole composé par le Concile précédent, ou d'y ajouter quelques points pour le rendre plus clair, le Pontife romain le peut faire aussi de sa propre autorité, lui à qui seul il appartient de convoquer le Concile, d'en confirmer les décrets par son autorité, et même à qui on peut en appeler contre le Concile. Il y eut au Concile de Chalcédoine un exemple de tout cela, à savoir qu'il n'est pas nécessaire pour donner un éclaircissement de ce genre que le Pape réunisse le Concile. Car il pourrait arriver que cette réunion fût impossible à cause des guerres, comme cela eut lieu pour le sixième Concile. " Donc, en cette circonstance, Constantin Auguste n'ayant pu, à cause d'une guerre imminente, convoquer l'universalité des Evêques, ceux qui étaient rassemblés proposèrent quelques questions touchant la foi et les définirent, selon le sentiment du Pape Athanase, qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés et deux ordres d'action. C'est aussi ce que firent les Pères réunis au Concile de Chalcédoine, qui se tinrent à la décision du Pape Léon, lequel avait défini qu'il y a en Jésus-Christ deux natures. * "

De cette déclaration de saint Thomas, que s'approprie l'Archevêque de Florence, il résulte, en premier lieu, que le Pape peut interpréter et expliquer les doctrines de la foi en résolvant les doutes et en définissant les questions avec autant d'autorité que pourrait en avoir un Concile universel. Il suit, en second lieu, que les décisions concernant les matières de foi, doivent être acceptées comme obligatoires par les Conciles eux-mêmes, comme le fit le Concile de Chalcédoine pour saint Léon, et

* S. Thom. *In Question, de potentia Dei*, quæst. 9, art. 4.

le troisième Concile de Constantinople pour saint Agathon ; l'un et l'autre ayant protesté qu'ils reconnaissent en ces Pasteurs suprêmes de l'Église la personne de Pierre, dont l'enseignement ne peut faillir à la vérité catholique. Or, qui ne voit que si l'on reconnaît une telle autorité aux Pontifes romains, on doit reconnaître comme conséquence l'infaillibilité de leur magistère, à moins que l'on ne veuille soutenir un blasphème et dire que Dieu a donné à l'Église une règle de foi trompeuse par elle-même ?

Une supposition si absurde ne pourrait s'appliquer sans calomnie à saint Antonin, qui l'exclut manifestement en un autre endroit, où il insiste encore plus clairement et encore plus directement sur le privilège de l'infaillibilité personnelle qui appartient aux Pontifes romains dans les décisions qui concernent les doctrines de la foi. En effet, dans la IV^e partie, au titre VIII, traitant de la vertu de la foi, et un peu après le milieu du § 5, il déclare amplement que la foi de l'Église universelle ne peut défaillir, et il explique de quelle façon Dieu y a pourvu. "La sixième chose à observer, dit notre saint, c'est que la foi de l'Église universelle ne peut manquer, Notre-Seigneur ayant dit à Pierre : *J'ai prié pour toi afin que ta foi ne vienne pas à défaillir*. Pour ce qui regarde Pierre, cela se doit entendre de l'infidélité finale, c'est-à-dire qu'il ne mourrait pas en persistant dans le péché du reniement. Pour l'Église, qui est désignée par la foi de Pierre, la chose est vraie d'une manière absolue, parce que la foi de l'Église en général ne peut faillir. La raison en est que l'Église est gouvernée par la Providence divine, c'est-à-dire que le Saint-Esprit la dirige afin qu'elle ne puisse errer. Eh bien que le Pape en particulier puisse erre, comme cela arrive dans les choses judiciaires où l'on procède par information, cependant dans les matières qui appartiennent à la foi, il ne le peut pas, c'est-à-dire quand il porte, quoique comme particulier et comme personne privée, un jugement en qualité de Pape. C'est pourquoidans les matières qui regardent la foi, il faut se tenir à l'avis du Pape prononcé par lui avec autorité, plutôt qu'à l'opinion de n'importe quels sages *." Saint Antonin professe donc

* *Sectum est quod fides universalis Ecclesiæ non potest deficere, dicente Domino Petro (Luc. 22): Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua. Et quantum quidem ad personam Petri intelligitur de defectu finali; ut scilicet quod non periret persistendo in negationis peccato. Quantum ad Ecclesiam autem, quæ intelligitur in fide Petri, est simpliciter verum; quia non potest fides Ecclesiæ deficere. Ratio quare fides Ecclesiæ in generali deficere non potest; quia divina Providentiæ Ecclesia regitur, scilicet à Spiritu Sancto eam dirigente ut non erret. Et licet Papa in particulari errare possit, ut in judicialibus, in quibus proceditur per informationem; alias in his quæ pertinent ad fidem errare non potest, sicut ut Papa in determinando, etiam si ut particularis et privata persona. Unde magis standum est sententiæ Papæ de pertinentibus ad fidem, quam in judicio proferret, quam opinioni quorumcumque sapientium.*

solennellement que la foi de l'Eglise ne peut manquer, ce qui veut dire que l'Eglise universelle ne peut en aucun temps croire comme dogme de foi une doctrine fautive. Et il fait dériver ce privilège d'une assistance spéciale de l'Esprit-Saint, qui fait qu'en ces matières l'Eglise ne peut pas tomber dans l'erreur. Donc, à son jugement, la règle de foi, par laquelle l'Eglise croit, ne peut être trompeuse. Or, nous avons vu en d'autres endroits des écrits du saint examinés plus haut que la règle de foi dans l'Eglise, c'est le Pontife romain. La conséquence, c'est-à-dire, que cette règle doit être infaillible, est ici mise en pleine lumière, puisqu'il enseigne expressément que le Pape ne peut errer quand il définit comme Pape, même sans le concours et avant le suffrage des autres Evêques, ce qui résulte évidemment de ces paroles : *Etiam si (determinet) ut particularis et privata persona.*

Nous ajouterons une dernière preuve, tirée du chapitre iv, § 4 de la même partie et du même titre, où notre saint demande à qui il appartient de composer les symboles de la foi ; il répond que cela appartient " au seul Souverain Pontife *." Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est la raison qu'il en donne. " La raison de cela, dit-il, c'est que le symbole est formé dans le synode ou Concile général." Il semble qu'il y ait là une contradiction manifeste avec l'incise précédente. Car, si le symbole est l'œuvre du Concile, comment donc affirme-t-il, au contraire, qu'il est l'œuvre *seule* du Pape, et si c'est l'œuvre *seule* du Pape, comment est-il formé dans le synode ou Concile général ? Mais la contradiction s'évanouit, grâce aux paroles qui suivent : " Le synode général, dit-il, ne peut être réuni que par la seule autorité du Souverain Pontife. C'est donc à lui (au Pontife) qu'appartient la formation du synode †." Et il continue longuement à établir l'autorité du Pape dans les choses de la foi, en s'appuyant tantôt sur ce que lui seul donne sa valeur au Concile général, tantôt sur les décisions qu'il peut rendre par lui-même sans le Concile. Enfin, il conclut par cette formule générale : " Par conséquent, il suit qu'à l'autorité seule du Souverain Pontife il appartient de former un nouveau synode, comme aussi de déclarer, lorsque des doutes s'élèvent, les choses qu'il faut croire ‡." Et cet avis, il l'appuie et l'éclaire en invoquant l'autorité de saint Jérôme et de plusieurs autres Pères, qui célèbrent l'indéfectibilité de l'Eglise romaine et le magistère infaillible du Pontife qui est à sa tête. De cette doctrine il résulte, en

* *Compositio symboli pertinet solum ad summum Pontificem.*

† *Ratio est, quia editio symboli fit in synodo seu Concilio generali. Sed synodus generalis auctoritate solummodo summi Pontificis potest congregari (ut habetur in decr. distinct. 17, etc.) ; ergo ad ipsum spectat editio symboli.*

‡ *Et ideo sequitur quod ad solam auctoritatem Pontificis summi pertinet nova editio symboli, et similiter declaratio credendorum in dubiis occurrentibus.*

premier lieu, que l'autorité que déploie le Concile dans les choses de la foi n'est pas autre que l'autorité du Pontife, mais la même qui se manifeste avec un effet plus grand; en second lieu, que le Concile n'est pas une condition nécessaire pour l'exercice de cette autorité, parce que le Pontife peut en faire usage, et que, de fait, il en a constamment usé même indépendamment du Concile.

II

Si saint Antonin a cru que le Pape est supérieur au Concile œcuménique.

On pourrait répondre suffisamment à cette question avec cette partie de la doctrine du saint que nous avons précédemment examinée. Cependant, il nous plaît de rechercher l'expression plus directe de sa pensée aux endroits où il traite des Conciles *ex professo*, et nous le ferons en rapportant avant tout à divers principes les points les plus importants de doctrine qu'il a établis.

Le premier de ces principes, c'est que du Pape, comme d'une source unique, découle le pouvoir des autres Prélats. Sur ce point il rapporte la doctrine de saint Thomas *, lequel enseigne que, bien qu'il ait, à la vérité, donné à tous les apôtres en commun la faculté de lier et de délier, néanmoins Jésus-Christ l'a donnée séparément au seul Pierre, afin de faire entendre que c'était par lui qu'elle devait s'étendre à tous les autres Prélats de l'Eglise †.

Le second principe pose comme condition essentielle pour la légitimité et la validité d'un Concile général qu'il soit convoqué par l'autorité du Souverain Pontife, et présidé par lui ou par ses légats envoyés à cet effet. S'il se réunit ou se célèbre en dehors de ces conditions, ce n'est plus un Concile du Christ, mais un conciliabule de Satan ‡.

Le troisième principe établit que le Concile général, même convoqué et célébré légitimement, ne peut avoir aucune valeur et n'oblige les fidèles ni pour les nouvelles définitions qui regardent la foi, ni pour les préceptes qui concernent la discipline, s'il n'est pas confirmé par le Pon-

* S. Thom. in 4 sentent. distinct. 24.

† Part. III, titul. XXII, cap. vi. § 9.

‡ *Quoddam etiam est generali (Concilium), ut illud quod fit présente Papa. vel ejus legato ad hoc specialiter deputato a Papa, convenientibus Episcopis et aliis Prælatibus plurimis, prout ipse ordinavit, et illud non potest celebrari nisi auctoritate Papæ (ut patet dist. 17, etc.); alias nullum esset, et non concilium, sed conciliabulum et synagoga satanæ diceretur et esset. (Part. III, tit. XXIII, cap. II, et alibi passim.*

tife romain. Citons ici les propres paroles de saint Antonin : “ C’est le Pontife romain qui donne l’autorité et la vie à tous les Conciles, et cela est clair d’après ce qui a été dit précédemment ; car, s’il est le chef unique et le prince de toute l’Eglise, s’il a la plénitude de la puissance sur tous les fidèles, et s’il est le seul qui puisse faire des statuts valables et pour toujours, comme étant le fondement de l’Eglise, il s’ensuit que lui seul peut donner valeur et force de loi aux statuts des Conciles, quels qu’ils soient *.

Le quatrième principe accorde aux fidèles la faculté d’en appeler au Pape contre la sentence du Concile †.

Le cinquième principe déclare que le Pape n’est pas sujet aux lois de droit positif établies par le Concile, autrement que comme le Prince, qui est sujet aux lois qu’il fait lui-même, c’est-à-dire selon la vertu directive et non selon le pouvoir impératif ou la force coactive ‡.

Le sixième principe affirme que le Souverain Pontife a la faculté non-seulement de dispenser, dans des cas particuliers, des décrets des Conciles généraux, mais encore de les changer. Et ici saint Antonin répond par l’autorité de saint Thomas à la difficulté qu’on tire de cette parole du Pape Zoizime : “ L’autorité du Saint-Siège ne peut rien établir ni rien changer contre les décrets des Pères.” “ Cela est vrai, observe le saint, lorsqu’il s’agit de décrets de droit divin, comme sont les articles de foi déterminés dans les Conciles. Mais les choses de droit positif établies par les Conciles, sont soumises à l’autorité du Pape, et il peut ou les changer ou en dispenser selon que le veut l’opportunité des temps. Car tout ce que les Pères réunis en Concile ont décidé, ils n’ont pu le décider que par l’intervention de l’autorité du Pontife, sans laquelle le Concile ne peut pas même se réunir §.”

De cette doctrine du saint résumée, pour plus de clarté, dans les six principes que nous venons d’exposer, l’on tire, par une conséquence très légitime, son avis que le Pape est supérieur au Concile universel. Et de fait, s’il soutient le contraire, ce n’est plus dans le Pape, mais dans le Concile qu’il faudrait dire que se trouve entière l’autorité des clefs. Or, il enseigne, au contraire, que cette autorité découle du Pape, comme de sa

* *Romanus Pontifex dat auctoritatem et robur omnibus Conciliis; et hæc patent ex præmissis. Quia si est unicum caput et princeps totius Ecclesiæ, habens super omnes plenitudinem potestatis, et solus potens facere statuta firma et perpetua tanquam Ecclesiæ fundamentum; sequitur quod solus potest corroborare statuta Conciliorum et firmare.* Part. III, titul. XXIII, cap. III, § 2. Item. tit. XXII, cap. VI, § 20, et alibi.

† Loc. cit.

‡ Ibid., § 21.

§ S. Thom. in tract. contra impugnatores relig.

source première, sur les divers prélats et les prêtres de l'Eglise ; et par rapport aux Conciles, il dit qu'ils ne pourraient s'assembler sans la convocation du Pontife, ni tenir leurs séances sans sa direction, ni donner de valeur à leurs actes sans son approbation. Donc, pour saint Antonin, toute l'autorité qu'ont les Conciles, ils l'ont par le Pape, lequel, par conséquent, étant le principe et la cause de leur puissance (et encore celle-ci, selon l'enseignement du saint, n'est, comme nous l'avons vu, que la puissance pontificale elle-même sous une autre forme), il est nécessaire qu'il leur soit supérieur. De plus, c'est une vérité évidente pour tout le monde que l'inférieur est lié par les lois de son supérieur ; comme aussi, que personne ne peut détruire les lois, ni les changer, si ce n'est le législateur lui-même ou celui qui a une puissance plus grande que la sienne. Or, nous sommes éclairés sur la doctrine de notre saint et nous savons que, selon lui, les lois d'un Concile, même célébré légitimement et approuvé, n'ont point de vertu impérative ni coactive à l'endroit du Pontife romain, mais qu'au contraire, celui-ci a pleine liberté de les changer selon ce qu'il croit convenir le mieux aux conditions des temps et des choses. Donc, c'est l'avis de saint Antonin que le Concile n'est pas supérieur au Pape, mais bien le Pape au Concile.

Cette conséquence se tire plus clairement encore de ce qu'enseigne le même saint au sujet de cette question, à savoir si le Pape peut être déposé pour quelque faute grave et publique. Il la résout négativement, excepté pour le seul cas d'hérésie, et il donne à l'appui l'avis de plusieurs docteurs, entre autres du théologien Pierre de la Palud, dont il s'approprie le sentiment. Voici la traduction de ses paroles : " Pierre de la Palud dit semblablement que le Pape, tant qu'il est Pape, ne peut être déposé en aucun cas et pour quelque faute que ce soit, ni par un Concile, ni par toute l'Eglise, ni par le monde entier, non-seulement parce qu'il est supérieur et qu'il n'a personne au-dessus de soi qui le puisse juger, mais parce que son autorité est de Dieu, qui s'est réservé le jugement du Pontife de Rome, tant qu'il a cette qualité *." Le motif que l'on donne ici et pour lequel le Pape ne peut pas être déposé, quel que ce soit son démérite, c'est qu'il n'y a au monde aucune puissance supérieure à lui, ce qui exclut explicitement même celle du Concile général. Peut-on désirer une plus complète évidence ?

Pendant nous avons dit que le saint Archevêque exceptait le cas où le Pape serait tombé dans le crime d'hérésie, parce que dans cette hypothèse il accorde que le Pape peut être déposé. Néanmoins il observe que même dans ce cas il n'y aurait pas lieu de juger le Pape comme tel, parce qu'il cesserait d'être Pape par le seul fait de sa chute dans l'hérésie. " Si le Pape, dit-il, était devenu hérétique, il serait par ce seul fait et

* Ibid., § 22.

sans autre sentence séparé de l'Eglise. Mais une tête séparé du corps ne peut, tant qu'elle est séparée, être le chef de ce même corps. Donc, un Pape qui se serait séparé de l'Eglise par l'hérésie, cesserait, par cela même, d'être le chef du corps de l'Eglise. Et ainsi un hérétique ne peut être ni rester Pape, parce qu'il ne peut, étant hors de l'Eglise, en avoir les clefs. Mais il n'en est pas de même pour les autres péchés. Le Pape qui s'en rend coupable est à la vérité une tête malade, mais il ne cesse pas pour cela d'être la tête, et par conséquent il ne peut être jugé par les membres *.

Donc l'exception du Pape hérétique, qui peut être comme tel déposé par l'Eglise (à condition, comme l'ajoute expressément notre saint, qu'il ne veuille pas rétracter son erreur), cette exception, disons-nous, d'après les explications qu'en donne le même saint auteur, confirme de nouveau la doctrine de la supériorité absolue du Pape sur le Concile. Toutefois l'hypothèse même d'un Pape hérétique, dont saint Antonin admet la possibilité, peut paraître à quelques-uns contradictoire avec le privilège de l'infailibilité. Car si cela est vrai, l'attribut de la supériorité sur le Concile manque d'un des plus solides fondements sur lesquels il s'appuie.

C'était là une grande difficulté à l'époque de notre saint, parce qu'alors non-seulement on faisait courir comme histoires vraies toutes sortes de fables sur les défections personnelles de quelques Papes, par exemple, de Marcellin; mais on accusait encore quelques-uns d'entre eux, par exemple, Libère, Honorius, Anastase, Léon, et nous ne savons combien d'autres, d'avoir favorisé et même enseigné l'hérésie. Cependant le saint docteur, appuyé sur l'autorité de la sainte Ecriture, sur le sentiment commun des Pères et sur la raison théologique elle-même, soutient, comme nous l'avons vu, que le Pape dans son magistère de Chef de l'Eglise universelle est, par lui seul, infailible. Et tout en admettant qu'il peut tomber dans l'hérésie et même enseigner des choses contraires à la foi, il ajoute néanmoins qu'il ne le pourrait faire que comme une personne particulière, et non plus en exerçant la charge de maître universel de l'Eglise. Après cela, il reconnaît qu'un des moyens (et c'est certainement l'un des plus efficaces) par lesquels l'Esprit-Saint assiste le Pontife, afin qu'il ne puisse faillir dans ses définitions à la vérité de la foi, c'est le Concile et en général les secours que l'Eglise peut lui offrir †. Si la doctrine du saint

* *Item dicit Petrus de Palude, quod Papa nullo casu, quandiu est Papa, per quodcumque crimen non potest a Concilio, nec a tota Ecclesia, nec a toto mundo deponi, et hoc non solum quia est superior et nullum hominem habet supra se, qui eum valeat judicare : sed quia est a Deo, qui sibi Romani præsulis, quandiu præsul est, judicium reservavit.* Ibid., tit. xxii, cap. v, §3.

† *Eo ipso quod hæreticus est (Papa) ab Ecclesia est præcisus. Non potest autem caput a corpore præcisum, quamdiu est præcisum, caput esse illius corporis a quo est præcisum : unde Papa per hoc desinit esse caput corporis Ecclesiæ. Et sic hæreticus*

ne rencontre pas ici quelque obstacle à cause des faits falsifiés de l'histoire, c'est ce qu'il nous conviendra d'examiner plus tard avec plus d'opportunité. Pour aujourd'hui, nous faisons remarquer que les études critiques qui ont été faites sur l'histoire ecclésiastique ont montré avec la plus grande évidence que la foi des Papes accusés calomnieusement d'avoir enseigné l'hérésie dans la chaire de Pierre, est demeurée intacte; de sorte que cette doctrine connue de tout temps dans l'Eglise, cette doctrine vraiment catholique, de l'infaillibilité du Pape, n'a plus eu à lutter contre un seul obstacle de quelque importance. Donc, il faut, conformément à cette doctrine, s'attacher absolument, dans la question proposée, à ceci, savoir, que le Pape, comme Pape, c'est-à-dire comme maître universel de l'Eglise, est assisté de telle sorte par le Saint-Esprit, qu'en aucun cas il ne peut enseigner ni proposer à croire l'erreur pour la vérité dans les choses qui appartiennent à la foi et aux mœurs *. Quant à cette question particulière : que faut-il faire quand il arrive que le Pape comme homme privé est tombé dans l'hérésie ? nous disons en premier lieu que le sentiment le plus commun des théologiens est le même que le sentiment enseigné, comme nous l'avons vu, par saint Antonin, c'est-à-dire que le Pape, si cela arrivait, cesserait par cela seul d'être Pape, et par conséquent pourrait être déposé, même de fait †. En second lieu, pour ce qui regarde la possibilité d'une pareille hypothèse, l'opinion la plus probable paraît être celle de Bellarmin, c'est-à-dire qu'un tel fait ne s'étant jamais présenté, ou tout au moins ne pouvant être prouvé, "il convient de croire pieusement que le Souverain Pontife non-seulement ne peut errer dans la foi comme Pontife, mais que même comme homme privé il ne peut devenir hérétique en croyant opiniâtement une erreur quelconque contre la foi." Bellarmin ajoute que cela est tout à fait en rapport avec cette délicate Providence dont Dieu se sert pour le gouvernement de son Eglise ‡.

Mais laissons pour aujourd'hui cette question, et montrons une autre conséquence que tire le saint Archevêque de Florence des principes qu'il a soutenus et dont quelques-uns sont encore exposés parmi les cinq privilèges très élevés qu'il reconnaît à l'Eglise. Cette conséquence, c'est qu'il n'est pas permis d'en appeler des décisions du Pape, à celles d'un autre pouvoir quelconque. Nous en rapporterons seulement deux preuves, d'où ressort plus explicitement son sentiment au sujet de la supériorité du

non potest esse nec manere Papa ; quia extra Ecclesiam non potest habere claves Ecclesie. Per alia autem peccata Papa est caput languidum, quod non propter hoc desinit esse caput, nec potest a membris per consequens judicari. Ibid., cap. VI, § 3.

* Conf. Bellarm. : *De Rom. Pontif.*, lib. IV, cap. III.

† Id., tract. cit., lib. II, cap. xxx.

‡ Id., tract. cit., lib. IV, cap. VI.

Pape sur le Concile. La première est tirée de ce privilège par lequel l'Eglise romaine possède, au moyen du Souverain Pontife, la plénitude de la puissance sur toute l'Eglise. Voici le raisonnement de notre saint dans la forme purement scolastique : " Quiconque affirme que le Pontife romain n'a pas la plénitude de la puissance sur tous, celui-là enlève à l'Eglise de Rome ce privilège qui lui a été donné par Jésus-Christ. Mais qui pense qu'on peut en appeler à d'autres des décrets du Pape, pense qu'il n'a pas la plénitude de la puissance sur tous. Donc, etc. La mineure est de soi évidente. Car celui à qui on en appelle doit avoir la puissance sur celui contre qui on fait recours, puisqu'il doit pouvoir changer ou réformer sa sentence *."

L'autre preuve regarde explicitement le Concile et se fonde sur le privilège qu'a le Pontife romain de pouvoir et de pouvoir à lui seul donner force et vigueur, par son approbation à tous les actes des Conciles généraux. Partant de là, notre saint argumente comme il suit : " On ne peut pas appeler du Pape au Concile général, parce que LE PAPE EST SUPÉRIEUR A N'IMPORTE QUEL CONCILE, et les actes des Conciles n'ont de force que s'ils ont été validés et confirmés par l'autorité du Pontife romain. Donc penser qu'on puisse en appeler du Pape au Concile, est une hérésie contre cet article par lequel nous faisons profession de croire à la sainte Eglise catholique †.

Les points principaux de la doctrine de saint Antonin, que nous venons d'exposer avec la plus grande fidélité, placent dans la plus éclatante lumière le véritable sentiment du saint docteur au sujet de ces deux points si vivement controversés en un temps dans l'Eglise gallicane et maintenant combattus à peine par quelques-uns : l'infaillibilité du Pontife romain et sa supériorité sur le Concile universel. Or, comme nous l'avons fait remarquer au commencement de ce travail, ce qui doit surtout faire attacher du prix aux doctrines exprimées par notre saint sur ces questions, c'est qu'il les soutenait peu après le schisme si funeste qui divisa l'Eglise, et après les deux Conciles de Constance et de Bâle, dont le premier voulait considérablement amoindrir l'autorité des Souverains Pontifes, et

* *Quicumque asserit quod Romanus Pontifex non habeat plenitudinem potestatis super omnes, auferre conatur privilegium Ecclesie romanæ a Christo traditum, quod patet per secundum privilegium supra positum. Sed sentiens appellandum esse a Papa, sensit ipsum non habere plenitudinem potestatis super omnes. Ergo, etc. Minor patet, quia ille ad quem appellatur habet potestatem super illum à quo appellatur; quia potest ejus judicium mutare et sententiam retractare. Part. III, tit. xxiii, c. iii, § 3.*

† *Sed nec ad Concilium generale a Papa appellari potest: QUIA PAPA OMNI CONCILIO SUPERIOR EST; nec robur habet quidquid agitur nisi auctoritate Romani Pontificis roboretur et confirmetur. Sentire ergo quod ad Concilium a Papa appellari possit, est hæreticum, et contra illum articulum; sanctam Ecclesiam catholicam. Loc. cit.*

dont le second dégénéra en conciliabule pour avoir attenté encore plus à la dignité pontificale. Et cependant ce que le saint défendait avec tant d'ardeur, c'étaient surtout les deux privilèges du pontificat qui devaient paraître les plus contraires aux conditions de l'Eglise en ces tristes temps. C'est là une nouvelle preuve que telle était la doctrine de tous les Pères et de tous les Docteurs, laquelle n'a pu être obscurcie par les orages qui déchirèrent l'Eglise pendant si longtemps. Nous savons bien qu'on pourra ramasser par-ci par-là quelques textes capables de soulever quelque difficulté, mais quels qu'ils soient, jamais ils ne pourront détruire un corps de doctrines dont toutes les parties correspondent si admirablement pour établir les deux conséquences que nous en avons tirées. D'ailleurs, nous nous occuperons de ces passages dans un autre article, afin de fermer la voie à qui voudrait s'en servir au détriment de la vérité par une interprétation insidieuse de certaines phrases un peu ambiguës du grand Archevêque de Florence.

(A continuer.)

BUFFON.

NATURE DES OISEAUX.*

Les oiseaux doivent avoir le premier rang après l'homme. La nature a rassemblé dans ce petit volume de leur corps plus de force qu'elle n'en a départi aux grandes masses des animaux les plus puissants : elle leur a donné plus de légèreté sans rien ôter à la solidité de leur organisation, elle leur a cédé un empire plus étendu sur les habitants de l'air, de la terre et des eaux, elle leur a livré les pouvoirs d'une domination exclusive sur le genre entier des insectes, qui ne semblent tenir d'elle leur existence que pour maintenir et fortifier celle de leurs destructeurs auxquels ils servent de pâture. Ils dominent de même sur les reptiles dont ils purgent la terre sans ressentir leur venin ; sur les poissons qu'ils enlèvent hors de leur élément pour les dévorer ; et enfin

* *NOTA.* — On a bien voulu nous communiquer un petit travail qui est très intéressant : c'est un extrait ou analyse de Buffon sur la nature des oiseaux. Le mérite de l'auteur est d'avoir renfermé en quelques pages ce que Buffon dit de plus beau dans ses magnifiques descriptions toujours écrites d'un style si coloré quoique plein de naturel.

sur les animaux quadrupèdes dont ils font des victimes. On a vu la buse assaillir le renard, le faucon arrêter la gazelle, l'aigle enlever la brebis, attaquer le chien comme le lièvre, les mettre à mort et les emporter dans son nid, et si nous ajoutons à toutes ces prééminences de force et de vitesse celles qui rapprochent les oiseaux de la nature de l'homme, la marche à deux pieds, l'imitation de la parole, la mémoire musicale, nous les verrons plus près de nous que leur forme ne paraît l'indiquer, en même temps que par la prérogative insigne de l'attribut des ailes et par la prééminence du vol sur la course, et de l'extrême vivacité de leur vue, nous reconnaitrons leur supériorité sur les autres animaux terrestres.

Le sens de la vue est plus vif, plus net, plus étendu chez les oiseaux en général que les chez quadrupèdes, il y a quelques exceptions cependant, les hiboux, par exemple.

La perfection d'un sens dépend principalement du degré de sensibilité ; les oiseaux ont la vue très sensible, c'est pour cela qu'ils ont deux membranes.

Les yeux des oiseaux sont plus grands (l'œil d'un aigle-femelle mesure $1\frac{1}{2}$ pouce de diamètre) que ceux des autres animaux ; de là vient que les oiseaux qui voient si bien sont si voyageurs, d'où l'on conclut : plus un oiseau vole vite, plus il voit loin...

L'œil humain cesse de voir à 2863 toises.

Le chant des oiseaux est en partie naturelle, en partie acquise, ce que l'on conclut par la différence du chant des oiseaux des pays sauvages et des pays civilisés.

Les oiseaux vivent plus longtemps que tous les autres animaux, ce qui dépend de la conception de leurs membres et surtout de leurs os vides (creux) ; on a vu des coqs de 20 ans, des perroquets de 30, des aigles de 100, et, *dit-on*, un cygne de 300 ans.

Le sens du goût est très-imparfait chez les oiseaux, car ils n'ont pas la faculté de la mastication qui en est la jouissance principale.

Le mouvement de l'oiseau est le plus facile de tous, il peut parcourir un espace de 200 lieues en 10 heures de vol par jour, tandis que le cerf, le plus agile, n'en peut faire que 40.

Dans l'homme, le toucher est le plus parfait, puis le goût, la vue, l'ouïe et l'odorat. Dans l'oiseau, c'est la vue, l'ouïe, le toucher, le goût et l'odorat. Dans le quadrupède, c'est l'odorat, le goût qui n'en font qu'un chez lui, la vue, l'ouïe et le toucher. Buffon ajoute un sixième sens, celui de l'amour qui est fougueux dans le quadrupède et plein de tendresse dans l'oiseau.

Dans l'espèce des oiseaux de proie, contrairement aux autres espèces, la femelle est plus grande que le mâle. Le grand aigle (femelle) a $3\frac{1}{2}$ pieds de long et $8\frac{1}{2}$ de vol, et pèse 18 lbs., l'angle de derrière est de 8 pouces de long.

L'aigle. — L'aigle est celui des oiseaux qui vole le plus haut ; il ne fait qu'un aire (nid) qui n'est en effet autre chose qu'une plateforme de 6 à 8 pieds carrés.

L'aigle est plus noble, plus généreux et moins cruel et vorace que le vautour, il peut être comparé au lion et le vautour au tigre.

Le Condor. — Le Condor, vautour des Andes, peut être considéré comme le plus grand de tous, il a 18 pieds de vol. La grande serre antérieure a 6 pouces de long et l'ongle qui la termine en a deux, ils peuvent emporter une biche ou une jeune vache comme ils feraient d'un lapin.

Les oiseaux de proie nocturnes ont la vue si sensible qu'ils ne peuvent qu'à grande peine voyager le jour, mais pour cela leur vue n'est pas différente des autres. Dans une nuit bien noire, ils ne voient pas mieux. Ils sont très voraces et leur jour de chasse est un peu avant l'aurore ou le crépuscule.

Le grand duc est l'aigle de la nuit, c'est le roi des oiseaux de proie nocturnes ; il est très glouton et bon chasseur ; il est presque aussi grand que l'aigle, il n'habite pas les plaines mais les rochers et les vieilles tours.

Les oiseaux qui ne peuvent voler se réduisent à 7 ou 8 espèces, tandis que les quadrupèdes qui le peuvent sont de 5 à 6 ; c'est là l'anneau qui forme la chaîne entre ces deux classes.

L'autruche dans les oiseaux, comme l'éléphant dans les quadrupèdes, a su se conserver isolée sans altération ni mésalliance, et distinguée des autres par des caractères aussi frappants qu'invariables, elle est le plus grand des oiseaux et pèse 80 lbs., elle a du poil sur le cou, elle a le goût si insipide qu'elle peut avaler de tout, du fer, du cuivre, des cailloux, du plomb et même jusqu'à la grosseur d'une livre, mais ces objets ne se digèrent pas, ils s'usent entr'eux par le frottement dans l'estomac qui, dans l'autruche, doit être toujours plein. L'autruche est l'éléphant des oiseaux ; sa course est plus vive que celle d'un cheval, elle peut aisément porter un homme. Ses plumes, et surtout celles de la queue, sont très recherchées.

Le Casoar est couvert de poils et non de plumes. De même qu'il y a des animaux sans pieds, il y a aussi des oiseaux sans ailes, c'est-à-dire qui ont seulement des moignons : comme le Casoar, l'autruche, le grand manchot, etc., etc.

Le moqueur (genre merle), est ainsi appelé parce qu'il imite le chant des autres oiseaux, et loin de rendre ridicules les chants étrangers qu'il répète, il paraît ne les imiter que pour les embellir : on croirait qu'en s'appropriant ainsi tous les sons qui frappent ses oreilles, il ne cherche qu'à enrichir et perfectionner son propre chant et qu'à exercer de toutes les manières possibles son infatigable gosier.

Serin. — Si le rossignol est le chantre des bois, le serin est le musicien de la chambre. Le premier tient tout de la nature, le second participe à nos arts. Le serin peut parler et siffler, le rossignol méprise la parole et le sifflet, et revient sans cesse à son brillant ramage. Son gosier, toujours nouveau, est un chef-d'œuvre de la nature auquel l'art humain ne peut rien changer ni ajouter ; celui du serin est un modèle de grâces d'une trempe moins ferme que nous pouvons modifier.

L'alouette a un chant bien doux et une grande facilité d'imitation. Elle est du petit nombre des oiseaux qui s'élèvent en chantant, et son chant est alors si fort qu'elle disparaît à la vue et qu'on l'entend encore. Son vol est presque toujours perpendiculaire.

Le rossignol est le musicien de la nature, il surpasse par le chant tous les autres oiseaux et il résume leur chant dans le sien. Ce qui le fait plus goûter, c'est qu'il chante la nuit et seul, sa voix a alors tout son éclat, il peut soutenir son ramage pendant 20 minutes. Son chant est plus ou moins beau selon le pays qu'il habite.

L'oiseau-mouche est le plus petit des oiseaux. Il y a une espèce qui a à peine 13 lignes de long, le bec $3\frac{1}{2}$ et la queue 4 ; en sorte qu'il n'en reste que 8 lignes pour la tête, le cou et le corps de l'oiseau, dimensions plus petites que celles des grosses mouches. De tous les êtres animés, voici le plus élégant pour la forme et le plus brillant pour les couleurs. Les pierres et les métaux polis par notre art ne sont pas comparables à ce bijou de la nature : *Maxima miranda in minimis*. Son chef-d'œuvre est le petit oiseau-mouche. Elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux (le chant excepté), légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche forme, tout appartient à ce petit favori. L'émeraude, le rubis, la topaze brillent sur ses habits : il ne les souille jamais de la poussière de la terre, et dans sa vie toute aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants, il est toujours en l'air, volant de fleur en fleur, il a leur fraîcheur comme il a leur éclat, il vit de leur nectar et n'habite que les climats où sans cesse elles se renouvellent.

Le colibri ressemble presque en tout à l'oiseau-mouche. La même richesse et le même éclat de couleurs, le même vol bourdonnant et rapide et le même instinct les ont souvent fait confondre. La seule différence est dans le bec plus courbé dans le colibri que dans l'oiseau-mouche.

Le perroquet est peut-être de tous les animaux celui qui peut le mieux imiter la parole et les sons. Les perroquets et les singes sont les seuls qui se servent de la patte comme l'homme se sert de la main.

Le pélican est un des plus grands oiseaux (le troisième), il est remarquable par le grand sac dont on fait des blagues qu'il porte sous le bec : un homme peut y mettre le bras jusqu'au coude ; elle peut contenir 20 pintes de liquide. De là est venu cette fable que le pélican nourrissait ses petits de son sang. Il a 12 pieds d'envergure et vole très-haut à ne paraître que comme une hirondelle, aussi son squelette ne pèse-t-il pas 1½ livre.

La frégate (hirondelle de mer) est l'oiseau dont le vol est le plus fier, le plus puissant, le plus étendu. Elle semble nager dans l'air, et si la tempête survient, légère comme le vent, elle s'élève jusqu'aux nues et va chercher le calme au-dessus des orages. Elle fait 8 à 9 cents lieues sans se reposer, c'est l'aigle de la mer par la force de ses ailes et sa voracité. Elle a jusqu'à 14 pieds d'envergure et n'est pas plus grosse qu'une poule.

Le flamant est le plus grand oiseau, il a 5 pieds de haut et n'est pas gros comme un canard. Son espèce est unique.

Les grâces de la figure, la beauté de la forme répondent dans le cygne à la bonté du naturel, il plaît à tous les yeux, il décore, embellit tous les lieux qu'il fréquente ; on l'aime, on l'applaudit, on l'admire, tout en lui respire la volupté, l'enchantement que nous fait éprouver les grâces et la beauté : tout nous l'annonce comme l'oiseau de l'amour... A sa noble aisance, à la facilité, à la liberté de ses mouvements sur l'eau on doit le reconnaître non seulement comme le premier des oiseaux ailés, mais comme le plus beau modèle que la nature nous ait offert pour l'art de la navigation.

Le cygne est un des plus grands oiseaux (2e ou 4e), le chant fabuleux du cygne n'est rien moins que mélodieux. Le cygne nage si vite qu'un homme marchant rapidement au rivage a grande peine à le suivre, il se défend à coups d'aile et si violents qu'il peut casser la jambe d'un homme.

L'albatros est le plus gros des oiseaux d'eau. Son corps a trois pieds de long et l'envergure dix pieds. Malgré sa puissance il n'est pas guerrier.

. La réputation est une fleur qui ne rapporte pas toujours du fruit.—
BEAUCHÈNE.

. Les hommes de lettres sont les rapporteurs au tribunal de la postérité.

COURAGE ET CONSOLATION

DE FEMMES ET DE MÈRES CHRÉTIENNES.

Aux femmes et aux mères chrétiennes qui voyaient partir pour Rome un époux, un fils, à la veille des grands et dangereux événements dont l'Italie vient d'être le théâtre, nous pouvions dire avec Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans : *Que vous devez être triste !... mais vous devez être fière !*

Beaucoup de ces femmes, de ces mères ont été douloureusement éprouvées dans leur tendresse par la mort d'un enfant, d'un mari. A elles surtout doit être redite cette parole épiscopale, sympathique et consolante : *Que vous devez être triste !... mais vous devez être fière !*

S'il est une circonstance où l'on peut, d'une manière efficace, consoler chrétiennement des cœurs affligés, c'est bien celle-ci. L'apôtre saint Paul, parlant de ceux qui nous ont précédés dans la tombe, disait : *Ne pleurez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance.* Que dirons-nous aux femmes, aux mères qui ont donné au Pape un fils, un époux ? Que dirons nous à celles surtout qui l'ont perdu par la mort, ou, pour parler plus exactement, qui l'ont gagné pour le ciel ? Non-seulement elles ont l'espérance fondée de revoir bientôt cet objet de leur amour et de leurs larmes, mais elles peuvent espérer de compter un martyr dans leur famille ; et ainsi, le fils, le mari qu'elles pleurent est devenu pour une femme, pour une mère, un sujet de consolation et de gloire. Nous ne pourrions donc assez leur répéter : *Vous devez être fière !*

Non, non ; elles n'ont pas besoin des consolations du dehors, ces âmes fortes selon l'Évangile, et qu'on rencontre si rarement : elles trouvent le soulagement de leur douleur dans l'infailible témoignage de leur conscience satisfaite, dans la garantie du salut et de la gloire éternelle de ceux qui sont tombés pour l'Église, dans l'attente des récompenses que Dieu destine aux mères des Machabées. L'espérance chrétienne leur dit : *Vous devez être fière !*

Elles ont aussi mérité de l'admiration, du respect et de la reconnaissance, ces autres femmes courageuses qui, infirmières volontaires et Sœurs de Charité improvisées, s'en sont allées à Rome porter aux blessés et aux malades les soins de leurs mains délicates, le sourire de leurs regards émus, l'affection de leur cœur compatissant. A vous

aussi, héroïnes de la charité, nous pouvons dire : *Vous devez être fière !*

Tout ce courage chrétien, toutes ces consolations chrétiennes, la foi seule peut les donner. C'est donc la foi que l'homme doit enflammer dans son cœur et éclairer dans son intelligence, s'il veut se rendre capable de faire de grandes choses pour le temps et pour l'éternité ; c'est donc la foi que les parents, qui veulent élever des enfants dignes d'eux, doivent exciter et nourrir dans leur fils et dans leurs filles, dès le premier âge, par une éducation conforme aux préceptes de l'Église et à l'esprit de Dieu ; et c'est encore la foi que les parents doivent sauvegarder et entretenir dans ces jeunes cœurs, à l'âge où les passions viennent en disputer l'empire.

Tous, qui que nous soyons, nous devons reconnaître et redire : *La victoire qui nous soumet le monde entier, c'est notre foi.*

Venons aux exemples qui viennent d'être donnés. Ils sont nombreux ; nous devons nous borner à en recueillir quelques-uns.

M. Jules Henquet, zouave pontifical, blessé à Monte Libretti et à Mentana, est mort pieusement à Rome, le 20 novembre. Il était élève de Saint-Bertin, institut de Saint-Omer, qui a été honoré d'un bref de Pie IX, sous l'administration de Mgr. Parisis. Cette maison compte deux martyrs parmi ses élèves : Arthur Guillemain et Jules Henquet. Ce dernier appartenait à une famille qui a fourni d'autres exemples encore de son dévouement au Saint-Siège : un des frères de Jules avait été martyr avant lui.

Leur vaillante mère avait sacrifié l'un après l'autre ses deux enfants au Saint-Père. On apprend que le dernier est blessé mortellement. “ Madame, lui dit un ancien maître du jeune homme, vous devez être bien triste ? — Non, Monsieur, répond cette admirable femme ; “ lorsque j'ai permis à Jules de partir, je comptais bien qu'il mourrait pour l'Église, et j'en attendais la nouvelle tous les jours. Il est “ blessé. S'il meurt, je bénirai Dieu ; s'il guérit, je bénirai Dieu “ encore, car le souvenir des blessures reçues pour l'Église le maintiendra dans le bien.” Elle peut bénir Dieu ; son fils est mort.

Une lettre particulière, datée de Saint-Omer, le 22 décembre 1867, et qu'on veut bien nous communiquer, contient ces lignes : “ Nous avons connu les derniers et héroïques moments de Jules Henquet par une touchante lettre d'une de vos compatriotes, Mme la comtesse de Limminghe. Elle a rapporté de Rome quelques objets pour la famille du martyr de la liberté de l'Église, entre autres, un morceau de cet os du fémur si horriblement fracturé. Nous l'avons reçu à temps pour pouvoir le placer dans l'intérieur du catafalque, dressé, il y a dix jours, dans notre chapelle, où nous avons chanté un service commémoratif de nos deux martyrs, devant une belle réunion de tous les catho-

liques de Saint-Omer. Notre nouvelle chapelle était comble, et M. Poulet, qui a porté la parole, l'a fait à la satisfaction de cette honorable et sympathique assistance."

L'Il divin Salvatore, revue italienne de Rome, a publié, dans son numéro du 30 novembre dernier, la lettre suivante, véritablement digne, ajoute-t-il, d'une mère des Machabées, et qui pourra servir d'encouragement à plus d'une mère chrétienne dans les circonstances actuelles. Cette lettre est adressée à un des aumôniers qui s'était déjà intéressé au jeune soldat après Castelfidardo.

" N....

" M..... Je m'adresse en toute confiance à vous pour réclamer un service, et, en même temps, pour vous exprimer ma vive reconnaissance de ce que vous m'avez conservé mon cher fils Z...., alors que retournant de sa prison en 1860, il a trouvé près de vous les soins et la tendresse d'une mère.

" Ce cher fils, dans son ardent et généreux désir de donner sa vie pour le Saint-Père, ne s'épargnera certainement pas; il serait donc possible que son sacrifice fût consommé. Dans ce cas, je vous prierais de bien vouloir faire en sorte que sa chère dépouille mortelle soit recueillie, scellée dans un cercueil de plomb et adressée à *Madame de R.....*, à *H.....*, province de *L.....* (Belgique). La maison de banque *T...* vous remboursera tous les frais.

" La dernière lettre que j'ai reçue de mon cher zouave était du 9 octobre. J'y ai répondu immédiatement. Nous attendons avec une vive impatience quelques lignes de lui; mais peut-être le temps lui manquera; peut-être sa lettre est-elle égarée. Si vous le voyez, veuillez lui dire qu'il est l'objet constant de nos pensées, de nos prières et de nos bénédictions.

" Vous me pardonnerez, j'espère, les craintes qui m'assiègent; les aumôniers sont toujours les premiers informés du sort des victimes. Ah! si mon cher fils venait à succomber, de grâce, qu'ils me fassent connaître ses derniers moments et, avant tout, ses derniers sentiments religieux.

" Agrérez.....

" Votre dévouée servante,

" DE R..... DE H..... "

" Nous sommes heureux, continue *l'Il divin Salvatore*, de pouvoir ajouter que Dieu a conservé le fils à cette mère résignée, quoiqu'il ait combattu avec la plus grande bravoure dans la dernière campagne."

Une jeune femme écrivait, peu d'heures après le départ de son mari:

" Mon mari est parti pour Rome. Je sais que Dieu me récompensera

des croix qu'il me donne, car il m'a demandé la séparation presque au lendemain de notre mariage. Ma famille voulait que j'allasse à Rome ; mais ce serait, ce me semble, bien imprudent : mon mari mener à Rome une jeune femme dans un tel moment, lorsque lui-même doit aller combattre hors de la ville !

“ Je demande à Dieu de me rendre bientôt M. de *** ; mais, lors même que je serais obligée de ne le revoir jamais, je ne regretterai pas qu'il ait répondu à l'appel de l'Eglise, et qu'il n'ait pas hésité un instant à tout sacrifier pour accomplir son devoir. Le jour de son départ, nous avons communié ensemble.”

La religion seule, disons-le, a pu inspirer l'héroïsme si simplement exprimé dans ces dernières lignes.

A la première et grave affaire de Monte-Rotondo, la petite garnison pontificale qui a si vaillamment défendu cette position contre les garibaldiens était commandée par le capitaine Robert Costes, de la légion d'Antibes. Cet officier avait avec lui sa femme et son fils Maurice, enfant de six ans. Le *Journal de l'Aveyron* a pu copier quelques pages d'une lettre qui n'était pas destinée à la publicité, écrite par Mme Costes, lorsque après la capitulation de Monte-Rotondo, elle était avec son mari à la Spezzia.

“ La petite garnison, écrit Mme Costes, se replia sur le château Piombino, où j'étais enfermée avec Maurice, le docteur et l'aumônier. Nous passâmes la nuit en prières, dans une horrible anxiété, écoutant ce bruit affreux de la fusillade, plus horrible encore dans les ténèbres. Robert était partout. Je ne le vis qu'un instant pour lui serrer la main. Pauvre homme ! Il souffrait beaucoup. On le pria de se rendre, lui disant que le château était miné ; il espérait du secours de Rome.

“ Je me contentai de lui dire de faire son devoir sans songer à nous, et que j'avais beaucoup promis à la sainte Vierge, la priant surtout d'épargner Maurice, qui dormait comme un ange au milieu du bruit et des alarmes générales. On attendait le jour avec impatience. Robert comptait toujours sur Rome, et puis il espérait juger la position. Hélas ! le jour vint seul, et l'attaque recommença terrible, car l'ennemi cernait le château et tirait de dessus les toits. On lui tua encore du monde ; mais il parvint à entrer dans les écuries, dont les portes donnaient dans la rue, et y mit le feu.

“ Il était dix heures du matin. On se battait depuis vingt-sept heures. Les soldats étaient épuisés, et, dans peu de temps, les munitions réunies au premier étage, au-dessus des écuries, allaient faire sauter le château. Robert crut de son devoir de ne pas sacrifier ses 300 hommes, et il permit d'arborer le drapeau blanc. Ce fut un moment cruel. Je

n'avais pas craint la mort, mais je craignais que ce coup ne tuât mon pauvre Robert. Pendant que j'étais réfugiée dans la tour, une balle y parvint, et passa entre Maurice et moi sans nous blesser. Les garibaldiens entrèrent comme des furieux.

“ Je me présentai avec mon fils, et je dois leur rendre la justice qu'ils ne me firent aucun mal ni aucune menace. Il y en eut même qui me prirent la main et qui rassurèrent le pauvre Maurice, qui pleurait, craignant qu'on ne tuât son père. On voulut me faire sortir du château pour me conduire chez le général Garibaldi lui-même, qui était à Monte-Rotondo. Je demandai à retrouver mon mari, et, pendant qu'il traitait avec le vainqueur, j'attendis dans une maison sous la protection de deux fidèles légionnaires et celle des officiers garibaldiens.

“ Robert capitula : il fit ses conditions avec Garibaldi, qui lui accorda que les officiers gardassent leurs épées. Robert refusa de promettre qu'ils ne combattraient plus contre lui. Enfin, on vint me dire que mon mari m'attendait à l'église où tous étaient réunis. Je traversai la ville, et, arrivée devant l'église, on me présenta au général, qui me regarda seulement. Son médecin me dit : “ Vous êtes libre d'aller à Rome, où l'on vous fera escorter.” Je leur répondis : “ Je veux suivre mon mari.” Et j'entrai dans l'église, où je le trouvai...

“ Le général me fit donner une voiture, et l'on nous conduisit tous à la frontière piémontaise. C'était le samedi soir. Dimanche, lundi, mardi et mercredi, on alla à pied ; on dormit et on mangea comme on put. J'avais une charette pour moi, Maurice et les blessés. Mercredi, nous prîmes le chemin de fer à Narni pour venir, par Florence et Pise, à la Spezzia, dans un fort, où nous attendons un navire qui nous portera en France. Nous espérons que ce ne sera pas long et que nous verrons encore la France.”

Le *Journal de l'Aveyron* fait sur cette lettre les réflexions que voici :

“ Cette femme et cet enfant de six ans, enfermés avec les soldats dans la citadelle de Monte-Rotondo ; l'enfant qui dort tranquillement pendant que la mère prie pour lui et recommande à son mari de faire son devoir ; puis tous deux, la mère et l'enfant, se présentant aux regards étonnés de l'ennemi vainqueur, refusant la liberté qu'on leur offre et suivant, sur une charette, à travers l'Italie, la petite troupe prisonnière ; tout cela, raconté avec autant de simplicité que de grandeur par celle même qui a été l'héroïne de ce qu'elle raconte, ne forme pas l'un des épisodes les moins attachants de la dernière guerre soutenue pour la défense du Saint-Siège. La religion et les affections de la famille ont, au milieu de ces scènes, un charme particulier. On sent d'ailleurs qu'ici la guerre n'est pas faite pour elle-même, ni pour

aucune visée de vanité et d'ambition : c'est au service d'une pensée plus noble que, librement et volontairement, ces soldats, dont les femmes comprennent si bien les sentiments, ont mis leur courage et l'admirable discipline puisée dans l'armée française."

L'*Union franc-comtoise* a publié *in extenso* le rapport du capitaine Costes. Les faits contenus dans ce long document sont assez connus, pour que nous puissions nous dispenser de le reproduire ; mais nous en citerons quelques passages, qui confirment ce qu'on vient de lire sur la position de cette courageuse femme et mère, ce qu'on a dit des mauvais traitements essayés en Italie par les prisonniers français et pontificaux, et des dévastations commises à Monte-Rotondo par les garibaldiens.

" Les officiers de Garibaldi, dit M. Costes, ont eu pour nous des égards ; mais ceux de l'armée régulière, campés à Corrèze, n'ont pas été aussi généreux.

" En apprenant notre nationalité, et surtout que nous appartenions à l'armée française, ils se sont moqués de nous, nous tournant en ridicule, disant : " Les premiers soldats du monde, venir se faire battre pour une cause aussi bête et aussi injuste ! Vous êtes des bâtards français ; un véritable Français sert son pays et ne prend pas les armes pour défendre un gouvernement qui appartient, de tout droit, à l'Italie. Vous voyez aujourd'hui le résultat : vous êtes battus ; sous peu de jours Garibaldi entrera dans Rome, appuyé par l'armée qui le suit à un jour de marche."

" D'autres qualifications plus fortes étaient dirigées contre le gouvernement pontifical, mais on ne peut les relater. Nous avions faim et soif, car depuis la veille personne n'avait mangé ; il n'a pas été possible de nous procurer quoi que ce fût. Pour avoir de l'eau, il fallait passer la frontière, ce qui nous était impossible ; les officiers italiens n'ont pas daigné nous en faire apporter. Quelques soldats, nous voyant souffrir de la soif, nous en ont apporté dans leur petit baril.

" A la station de Terni, les employés du chemin de fer sont venus, à cinq ou six reprises différentes, ouvrir les portières des wagons, nous appelant *assassins, bêtes féroces, brigands* ; des pierres ont été jetées dans les wagons des soldats. A Florence, des secours en argent ont été donnés par des Français restés inconnus. A Pise, rien n'a eu lieu. A l'avant-dernière station, près de la Spezzia, mêmes cris et mêmes sifflements qu'à Terni.

" Le lendemain de ma rentrée à Rome, 14 novembre, je me suis rendu à Monte-Rotondo, accompagné de plusieurs de mes camarades, dans l'espoir de retrouver les effets que j'y avais laissés au moment où j'ai été fait prisonnier, et de revoir le lieu de notre résistance. A mon

arrivée, j'ai été reconnu par les habitants, lesquels étaient tout joyeux de me voir rendu à la liberté. Ils m'ont fait le récit des misères que les garibaldiens leur ont fait endurer aussitôt que la ville a été en leur pouvoir.

“ Voici en quoi cela a consisté : les garibaldiens affamés se sont emparés de tout ce qu'ils ont trouvé d'abord comme nourriture ; ils ont bu le vin outre mesure, et l'ont fait ensuite couler dans les rues. Ils se sont livrés au pillage, emportant ce qui leur était convenable, détruisant ce qu'ils ne pouvaient emporter. Les paillasses et les matelas du château, des hôtels et de diverses maisons ont été enlevés pour les blessés. Ils ont dévasté le château, se sont emparés des effets et ornements appartenant à Mgr. l'évêque de Sabine. Dans la ville, ils ont enlevé aux commerçants toutes leurs marchandises, liqueurs, épiceries, merceries, etc. ; en un mot, ils ont ruiné ce malheureux pays. Les personnes qui voulaient faire opposition ou résistance étaient fortement brutalisées et menacées de mort ; ils ont même poussé la violence jusque sur le sexe.

“ En visitant l'église, j'ai été frappé d'indignation en voyant les désordres qui y avaient été commis. Presque tous les ornements ont été enlevés, le peu qui restait était cassé, les tableaux ont disparu ; j'en ai retrouvé au château, mais ils sont barbouillés ou déchirés ; ils y ont commis d'autres désordres, en outre sur l'autel. Dans la petite église du couvent se trouvaient, dans une urne sous l'autel, les corps de trois saints ; ils les ont brisés, ont enlevé les têtes que j'ai vues gisant près de l'autel.

“ Les habitants de ce malheureux endroit ont horreur des bandes garibaldiennes en ce moment ; et, si pareille affaire se représentait, ils n'hésiteraient plus un instant à s'unir aux troupes chargées de les défendre et de les faire respecter.

Ainsi s'exprimait, dans un document officiel, M. Costes, capitaine commandant de Monte-Rotondo. Cette localité a rencontré des sympathies particulières dans le cœur de Pie IX. “ Le Pape, dit une correspondance romaine du *Journal de Bruxelles*, envoie des cadeaux aux églises qui, dans les provinces, ont été profanées et dépouillées par les garibaldiens. Ils s'est montré particulièrement généreux envers Monte-Rotondo, où vous savez que les bandes ont commis des déprédations et des sacrilèges que j'aurais horreur de raconter. L'évêque, Mgr. Gandolfi, a été dépouillé non-seulement du peu d'argent qu'il possédait, mais de ses habits et des vases sacrés de sa chapelle particulière. On a retrouvé une des mitres sous le bras d'un garibaldien étendu mort dans la campagne, quelques jours après l'affaire de Mentana. Cette mitre a été apportée au Pape, qui l'a rendue à Mgr.

Gandolfi, en y joignant une chaîne, une croix et un anneau d'une rare beauté. Mgr. Gandolfi est l'administrateur nommé par le Pape pour le diocèse de Sabine, dont le siège est Magliano, depuis la suspension du cardinal d'Andrea. Comme Magliano est maintenant dans le royaume d'Italie, le prélat ne peut y exercer sa charge, à cause de l'opposition formée contre lui par le cardinal devant le conseil d'Etat : il en est réduit à résider à Monte-Rotondo, qui fait partie du diocèse de Magliano, mais en même temps de l'Etat pontifical actuel."

La touchante et charitable lettre qu'on va lire a été adressée par Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans, à la mère d'un zouave, mort en défendant le Saint-Siège.

" Madame, votre fils est mort en combattant pour le chef de l'Eglise. Que vous devez être triste !... mais vous devez être fière !

" Vous aurez toujours présente, hélas ! l'image de ce pauvre enfant, que j'ai béni avec vous quand il partait si joyeux. Vous le verrez frappé, l'épée à la main, laissant échapper son sang avec sa vie, fermant les yeux, mêlant votre nom aux noms de Jésus et de Marie, mourant enfin, là-bas, loin des bras de sa mère... Oui, mais il est tombé dans les bras d'une autre mère, l'Eglise, après l'avoir défendue jusqu'à la mort ; il est tombé au service du successeur du prince des apôtres, qui tient en ces mains les clefs du royaume des cieux. Il aurait pu vivre encore, vous aimer, être heureux à la façon du monde, comblé de dignités, de biens, de plaisirs ; puis il serait mort en luttant obscurément, comme le commun des hommes, contre la fièvre ou la caducité. Sa mort est prématurée, mais elle glorieuse, exemplaire et sainte. Soyez triste, mais soyez fière !

" C'était une âme simple, énergique et droite. Il ne s'embarrassait pas dans les raisonnements subtils, dans les réflexions compliquées, dans les calculs prudents, enfin dans toutes ces considérations pesantes qui ne portent pas à agir. Il obéissait à des voix sacrées, comme Jeanne d'Arc à la voix des anges ; à la voix de la conscience émue, à la voix de l'honneur blessé.

" Il disait : Le Pape est le plus faible, on l'insulte, on le dépouille, on le menace ; il est seul contre tous ; son indépendance importe à l'Eglise ; la France est responsable de son sort. Donc, se battre pour le Pape, c'est se battre pour l'honneur, pour la France, pour la foi. Volons au secours du Pape ! tel fut le cri de son noble cœur.

" Il s'était dit ce peu de mots, et il avait, depuis trois ans, triomphé de votre tendresse, de la moquerie des uns, des sages avis des autres. Il n'a pas eu tous les jours l'honneur de se battre ; mais, dévouement bien plus méritoire encore ! tous les jours il a fait l'exercice, il a fait la patrouille dans les villages, il a monté la garde, il a obéi, acceptant

une vie obscure, fatigante, lourde, sans autre avenir que l'espoir de tacher de son sang les mains coupables qui viendraient se poser encore sur l'épaule du vicaire de Jésus-Christ ! Noble petite armée, victorieuse des bandes garibaldiennes, battues, dispersées par elle dans vingt combats, et dans une grande et définitive victoire, quel monument elle vient d'élever à la mémoire de Lamoricière, de Pimodan ! De quel éclat splendide elle a su faire rayonner, au-dessus de la croix, l'étoile de l'honneur.

“ Madame, votre enfant et ses compagnons héroïques n'ont pas seulement vaincu les aventuriers de Garibaldi, pauvres diables parmi lesquels il y a aussi, je veux le croire, des enfants égarés, dignes des larmes de leur mères ; enfants auxquels on a tourné la tête avec le mot magique de *patrie*, et à qui on a fait croire que des brigands sont des héros. Les soldats du Pape, zouaves, gendarmes, chasseurs, dragons, artilleurs, soldats d'Antibes, n'ont pas seulement vaincu le triste héros d'Asinalunga, ils ont vaincu les rieurs et les insulteurs. Ils ont vaincu les faux et abominables libéraux, qui se moquent des traités et violent les frontières. Ils ont vaincu les faux et méprisables diplomates, qui signent des conventions et les foulent aux pieds, avec l'hypocrisie la plus éhontée qui fut jamais ; ils ont vaincu ces ingrats Italiens qui outragent la France, à laquelle ils doivent tout dans le présent, qui persécutent l'Église, à laquelle ils doivent tout dans le passé, et comme Néron, frappent les entrailles de leur mère. Ils ont vaincu les prétendus sauveurs d'un peuple qui ne veut pas être sauvé, et n'en a aucun besoin. Ils ont vaincu ces triomphateurs qui, sous prétexte de planter au Capitole le drapeau italien, veulent y porter les régiments piémontais, et tous les beaux exemples piémontais. Ils ont vaincu, dans les rues de Paris les journalistes, sur les boulevards de Paris les paresseux, dans les centres politiques de Paris les indécis ; forçant les premiers au respect, les seconds à l'envie, les derniers à l'action.

“ Gloire à cette poignée de soldats, et à ceux qui, comme votre cher fils, sont morts en combattant à leur tête ! Quoi qu'il puisse advenir, ils ont fait honneur à notre époque, à notre nation, à l'Église, à leur nom !

“ Quel grand rôle, grâce à eux, peut encore prendre la France !

“ Je le dis sans hésiter, à une mère aussi chrétienne et aussi vaillante que celle à qui je parle, ne pleurons pas sur ceux qui sont tombés. Ils sont allés chercher l'avancement au séjour des récompenses méritées et immortelles.

“ Dès à présent, nous aussi catholiques, nous pouvons être fiers. Le petit fragment de souveraineté temporelle, laissé aux glorieuses

moins de Pie IX, pouvait, comme tant d'autres souverainetés, tomber un moment sous le poids de la violence, sous les coups de la victoire, sous les artifices de la diplomatie, sous les désastres financiers... Pie IX, appuyé sur l'Église catholique qu'il soutient, résiste seul, entre un peuple fidèle et une armée vaillante. Il résiste plus longtemps qu'aucun des souverains de la France ou de l'Italie depuis cent ans. Il résiste, ayant pour lui la justice, l'intrépidité, la sérénité, l'honneur.

“ Encore une fois, quoi qu'il puisse advenir, remercions Dieu, Madame, ce Dieu qui, visiblement, nous protège et a reçu dans son sein tendre et paternel votre enfant et tous ces héroïques jeunes gens qui n'ont pas reculé une seule fois devant le feu de l'ennemi et dont on peut dire la parole de l'Écriture : *Amabiles et decori in vitâ suâ, in morte quoque non sunt divisi*. Beaux, nobles, aimables et unis dans leur vive jeunesse, ils n'ont pas été séparés dans la gloire de leur mort. Ils sont tombés ensemble et vainqueurs...

“ Veuillez agréer, Madame, avec ma profonde et respectueuse sympathie, mes plus dévoués et religieux hommages.

“ † FÉLIX, évêque d'Orléans. ”

(A continuer.)

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

1^{re} CONFÉRENCE — 29 NOVEMBRE 1868

DE L'ÉGLISE SOUS SON ASPECT LE PLUS UNIVERSEL.

Le R. P. Hyacinthe expose, dans un exorde, comment l'ordre d'idées suivi dès le début de ses conférences, il y a cinq ans, aboutit logiquement au sujet qu'il traitera cette année. En face d'erreurs qui ne laissent à Dieu l'éclat de son idée et la royauté de son nom qu'en lui retirant la réalité de son être et la conscience de sa vie, il a d'abord affirmé le Dieu personnel, le *Dieu qui vit et qui voit*, comme parle la Bible. Mais, fils d'un siècle fait pour penser, sans doute, mais pour agir plus encore que pour penser, il ne devait pas s'attarder sur ces hauteurs métaphysiques. Dans les débats qui nous divisent, il s'agit bien moins, en effet, de l'existence personnelle de Dieu en lui-même que de sa souveraineté personnelle sur l'homme individuel et social.

La grande question de notre temps, c'est le royaume de Dieu, *regnum Dei*. Est-ce Dieu ou est-ce l'homme qui régnera? Est-ce l'homme émancipé de Dieu par la science sceptique, par la morale indépendante, par une société séparée de toute influence quelconque de religion et d'Eglise? ou bien est-ce Dieu trouvant dans l'homme, non un esclave, mais un sujet ou plutôt un fils associé à son empire et assis avec lui sur son trône? Posée au temps des patriarches et des prophètes, au temps de Jésus-Christ, à toutes les époques, cette question l'est plus que jamais à l'heure présente. C'est pourquoi, pendant trois années successives, l'individu et la société ont été interrogés par l'auteur; et la conscience individuelle, et le foyer de la famille, et le forum des peuples libres et prospères lui ont répondu le même mot: "Le Seigneur a régné, *Dominus regnavit*."

Mais, au-dessus de la famille et de la patrie, il y a une société plus haute et plus large, dans laquelle l'homme entre, non pour s'y absorber, mais pour s'y grandir et qui se superpose à toutes les autres sociétés pour les aider à réaliser le royaume de Dieu. Elle est l'instrument direct et souverain de ce royaume. Cette société est l'Eglise.

"Ce n'est pas sans une émotion profonde, dit le P. Hyacinthe, que j'aborde un pareil sujet au milieu des préoccupations de l'Europe, qui sont, à cette heure, plus encore religieuses que politiques. Je n'y entrerai point cependant par le côté qui passionne et qui divise, en envisageant la constitution extérieure de l'Eglise et ses rapports avec les Etats. Mais j'irai droit à des régions profondes de la vie, régions tout à la fois plus divines et plus humaines, et qui gardent pour l'instant choisi de Dieu les fécondes et pacifiques solutions de l'avenir.

"Monseigneur, ayant à parler de l'Eglise que vous représentez au milieu de nous, qu'il me soit permis de saluer dans l'épiscopat dont vous êtes revêtu, son ordre le plus élevé; dans la chaire de saint Denis où vous êtes assis, l'un des sièges les plus constamment illustres et les plus justement influents de la chrétienté; dans votre personne, enfin, cette dignité, la meilleure de toutes, la dignité de la conduite et du caractère."

L'orateur considérera successivement l'Eglise comme société visible, et comme société invisible, ou, pour employer le langage des théologiens, il traitera premièrement du corps et secondement de l'âme de l'Eglise. D'où résultera la notion complète de l'Eglise sous son aspect le plus universel.

I

Ce qui frappe tout d'abord dans l'Eglise, c'est sa hiérarchie, belle et terrible comme une armée rangée en bataille, *sicut acies ordinata*.

Il ne faudrait pas toutefois confondre, comme on ne le fait que trop souvent, l'Eglise avec le clergé en général, ni même avec l'épiscopat et la papauté. C'est toujours une grave erreur d'absorber une société dans son gouvernement. La famille n'est pas le père, et, quoi qu'en ait dit Louis XIV, l'Etat n'est pas le prince. Mais cette confusion ne serait nulle part aussi fautive et aussi funeste que par rapport à l'Eglise, où le gouvernement est un ministère, non une domination. L'Eglise est une fraternité divinement constituée dans la hiérarchie : *Vos autem nolite vocari Rabbi, unus est enim magister vester, omnes autem vos fratres estis* : "Vous êtes tous frères, vous n'avez qu'un seul maître et un seul Père qui est au ciel." L'Eglise, dit encore l'Ecriture, est un corps, le corps du Christ, la vie n'est pas seulement dans la tête, elle est dans tous les membres. *Vos autem corpus Christi*. Que les laïques ne se désintéressent donc pas de l'Eglise comme d'une institution qui leur soit étrangère et dont ils puissent tout au plus subir les contre-coups lointains. Eux-mêmes sont l'Eglise avec la hiérarchie.

Il faut donc entendre par l'Eglise la société religieuse tout entière, les fidèles avec les pasteurs, et, pour reprendre la comparaison de saint Paul, les membres avec le chef. Dans l'âge actuel du monde, cette société a une forme déterminée et un nom propre : *l'Eglise catholique romaine*. Mais, bien que d'origine divine et d'institution définitive, cette forme n'est pas la seule qu'ait revêtue l'Eglise. Avant d'être *catholique* dans le sens où elle l'est aujourd'hui, elle a été *patriarcale* et *mosaïque*. Il importe donc, puisqu'il est ici question de l'Eglise sous son aspect le plus universel, de ne pas la confondre avec aucune de ses formes, pas même avec sa forme actuelle, la plus parfaite et désormais immuable. L'Eglise universelle ne date pas des apôtres, mais des patriarches ; elle n'a pas son berceau dans le Cénacle, mais dans l'Eden ; et, comme le dit saint Epiphane, écho en cela de toute la tradition, l'Eglise catholique est le commencement de toutes choses.

L'Eglise catholique, considérée comme société visible, peut donc se définir "la société universelle dans laquelle le Dieu véritable a toujours été connu et adoré, et l'unique médiateur, Jésus-Christ, promis ou donné, attendu ou possédé ; *Unus Deus mediator Dei et hominum homo Christus Jesus*."

Le P. Hyacinthe reprend ces trois éléments : la société universelle, le Dieu vivant, le médiateur unique, en en renversant l'ordre.

Il montre le Dieu vivant, c'est-à-dire unique et personnel, toujours connu et adoré sur la terre : Dieu unique, par opposition à la pluralité grossière du polythéisme ; Dieu personnel, par opposition à la froide et inconsciente abstraction de la philosophie. *Vivo ego, Dicit Dominus* "L'Eternel a dit : Je suis vivant !" Il signale, chemin faisant, la

théorie positiviste qui fait débiter l'humanité, au point de vue religieux, par le fétichisme, pour la conduire lentement, par le polythéisme au monothéisme, et enfin à la philosophie positive ; et il la réfute par le fait incontestable du monothéisme biblique.

Vient ensuite le médiateur unique, attendu et désiré sous divers noms et sous diverses formes, par toutes les nations, comme tous les cultes en rendent témoignage ; mais surtout, et sous une forme si précise qu'elle en est comme le portrait prophétique de l'histoire anticipée, attendu et désiré par cette famille élue et plus tard par ce peuple privilégié qui conservaient intacte la notion du vrai Dieu.

N'ayant qu'un Dieu et qu'un médiateur, l'Eglise ne connaît également qu'un seul peuple de Dieu. Tandis que partout ailleurs l'unité de notre race est oubliée ou niée, le vieux livre hébraïque seul renferme dans un couple originaire unique toute la diversité des races ; et malgré l'étroitesse trop habituelle à l'intelligence et au sentiment des Juifs, ceux-ci n'ont jamais répudié cette tradition de la Genèse et le caractère universel de la religion qui en découle. Ils avaient dans leur temple l'*Atrium des gentils*, où de tous les points de la terre les adorateurs du vrai Dieu pouvaient venir adorer. A travers toutes les phases par lesquelles il est passé, l'âme de ce culte a toujours été l'amour, l'amour de Dieu et des hommes. Car ce double amour n'est point la propriété exclusive de l'Evangile. Dans ce commandement qu'il appelle nouveau, et qui l'est en effet à toutes les époques pour le pharisaïsme, le Christ résume lui-même la loi et les prophètes, c'est-à-dire tout l'Ancien Testament : *In his duobus universa lex pendet et prophetae.*

“ Je m'arrête à la fin de cette première réflexion ; mais laissez-moi, messieurs, m'y arrêter par un souvenir personnel. On a dit : L'auditoire et le prédicateur sont frères. C'est vrai, je le sens depuis quatre ans. Il n'y a pas de réticences entre frères, parce qu'il n'y a pas d'indiscrétions entre eux. Le souvenir qui me revient en ce moment peint admirablement cette essence de l'Eglise, de la cité de Dieu.

“ J'avais dix-sept ans et je cherchais vaguement ce que c'est que d'aimer, comme on le cherche à cet âge, quand on porte dans son âme une jeunesse où rien n'a fleuri, où tout est encore renfermé en bourgeons et en feuilles. Dieu, qui veille sur les pas des plus humbles et des plus petits de ses enfants, me conduisit dans une église, au fond de ma petite ville, un soir de la Pentecôte. On chantait, aux vêpres, ce psaume si court, mais si beau : *Ecce quàm bonum, et quàm jucundum habitare fratres in unum !* Il m'en souvient, j'entrai là avec mes dix-sept ans, avec le vague de ma pensée et de mon cœur. Je fus accueilli par cette harmonie majestueuse et douce, par tout ce peuple qui chantait assis devant les tabernacles. Il me semblait que c'était une voix qui me

venait du ciel, et le psaume me disait : Regarde, regarde, comme c'est bon d'être frères et d'habiter en un seul !

“ Le psaume disait encore : “ Regarde, c'est comme le parfum antique répandu sur la tête du grand prêtre Aaron et qui coulait sur sa longue barbe, *sicut unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron*, et qui s'en allait en flots embaumés jusqu'aux franges de son vêtement, *quod descendit in oram vestimenti ejus*. Regarde, c'est comme la rosée qui descend du ciel sur la montagne d'Hermon, et qui jaillit en gouttes fraîches et transparentes sur la colline de Sion, *sicut ros Hermon, qui descendit in montem Sion*.

“ Enfin, le psaume s'achevait par ce cri si perçant et si délicieux du cœur : C'est là, dans l'amour, dans l'unité, dans l'odeur du parfum et dans la fraîcheur de la rosée, que Dieu a versé sa bénédiction à pleines mains, *quoniam illic mandavit Dominus benedictionem* ; c'est là qu'il a fondé la vie pour le temps et pour l'éternité, *et vitam usque in sæculum !*

II

Le P. Hyacinthe ne se dissimule pas la grave objection qu'on peut lui faire, et par laquelle on s'efforce tous les jours de déprécier l'Eglise : Votre édifice est bien long, puisqu'il remonte au commencement du monde ; mais ne manque-t-il pas de proportions ? car il est bien étroit.

Dès l'origine, la Bible l'atteste, la division qui sépare notre race en deux camps ennemis, les enfants de Dieu et les enfants des hommes, comme elle les appelle, aboutit à la corruption universelle punie par le déluge.

A ce formidable châtement succède promptement l'idolâtrie, et la cité de Dieu est resserrée dans un coin obscur et méprisé du globe : La Judée n'avait pas plus de vingt lieues de largeur. Aujourd'hui même, la statistique religieuse donne de lamentables résultats : sur un milliard de créatures humaines, on compte 139 millions de catholiques, et en tout 260 millions de chrétiens. Spectacle désolant, il faut en convenir, surtout après deux mille ans de christianisme.

On pourrait d'abord répondre par l'espérance de l'avenir. Mais alors même que l'avenir tiendrait en réserve les plus abondantes compensations, il n'infirmait ni le passé ni le présent. Le P. Hyacinthe, tout en croyant aux compensations de l'avenir, ne s'en contente donc ni pour lui ni pour son auditoire. Il sent que l'objection veut une réponse directe et décisive ; et cette réponse, il la cherche et la trouve dans ce que les théologiens nomment l'âme de l'Eglise. Il n'a parlé jusqu'ici que des formes visibles de l'Eglise ; il va essayer de découvrir la richesse invisible de sa vie et de sa fécondité.

De même qu'un grand nombre de ceux qui participent à la profession de sa foi, à la pratique de son culte, à l'action de son gouvernement, n'appartiennent cependant qu'au *corps* de l'Eglise, c'est-à-dire ne lui sont rattachés que par ces liens extérieurs, de même il se peut qu'un grand nombre de ceux qui n'ont point cette forme de vie soient néanmoins en réalité de l'Eglise, parce qu'ils sont réellement de Dieu par l'état de leurs âmes. L'âme de l'Eglise est la société invisible de tous les justes qui ont la foi, au moins implicite, au Dieu unique et au Rédempteur, et qui, purifiés du péché par la vertu du sang de Jésus-Christ, sont dans la grâce de Dieu.

Ainsi, en dehors des frontières de l'orthodoxie, de vastes et puissantes régions sont possédées par l'hérésie et par le schisme. Mais au sein de l'hérésie et du schisme, que d'âmes de bonne foi et de bonne volonté, qui en réalité ne sont ni hérétiques, ni schismatiques!

Voici en quels termes le P. Hyacinthe a exposé ce point capital de son enseignement :

“ Un jour que Jésus-Christ venait de commencer le grand commandement de l'amour du prochain, un pharisien lui demanda : “ Maître, qui est mon prochain ” *Quis est meus p:oximus?* Et le maître, recourant à cet enseignement des paraboles, qu'il affectionnait, soit pour représenter d'une manière plus sensible et plus palpable les vérités invisibles, soit pour échapper aux machinations perfides des pharisiens et des scribes, le maître lui dit : “ Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho ; pendant qu'il faisait ce voyage, il fut rencontré par des brigands qui le blessèrent, le dépouillèrent et le laissèrent à demi mort sur le bord du chemin ; or il advint qu'un prêtre passa par là.... ”

“ Ce prêtre était du corps de l'Eglise mosaïque, de l'Eglise alors visible ; il avait l'orthodoxie, une orthodoxie inflexible, peut-être même implacable ; mais, certainement, d'après le récit de l'Evangile, il n'avait pas cette première des conditions du véritable prêtre, ces entrailles de la miséricorde dans lesquelles le Dieu d'Orient nous a visités d'en haut, *in quibus visitabit nos Oriens ex alto*. Il regarda cet homme d'un œil profond et sec ; il chercha dans sa casuistique un excellent motif pour passer son chemin, et il le passa.

“ Après lui vint un lévite ; il s'arrêta plus longtemps, hésita davantage ; mais, lui aussi, il passa.

“ Ce fut le tour d'un Samaritain. Les Samaritains étaient les hérétiques et les schismatiques de ce temps-là. Quand les Juifs avaient épuisé le vieux vocabulaire des injures contre Notre-Seigneur, quand ils lui avaient dit qu'il était un possédé du démon, ils ajoutaient, comme le couronnement de toute cette polémique triomphante : “ Vous êtes encore pire, car vous êtes un Samaritain. ” Et le Seigneur Jésus ne

leur répondait pas et se laissait doucement classer parmi les Samaritains, ces pauvres hérétiques méprisés. Le pape saint Grégoire le Grand a fait cette remarque que Jésus-Christ n'a pas nié qu'il fût un Samaritain. Le Samaritain arrive donc ; il voit le blessé. Sans hésiter, il le met sur sa monture, il le conduit à l'hôtellerie voisine ; il regarde ses plaies à travers les larmes de son bon cœur ; il le pense " dans la douceur de l'huile et dans la force du vin ", et le confie à l'hôtelier en lui disant : " Garde cet homme, soigne-le, je repasserai dans deux jours et je te payerai toute sa dépense."

" Eh bien, dit le maître au docteur de la loi, lequel des trois penses-tu qui fut le prochain du blessé ? — Ah ! dit le pharisien mal à l'aise et honteux, c'est celui qui lui fit miséricorde. — Tu as bien dit, ajouta le Seigneur ; va donc et fais de même."

" Voilà l'âme de l'Eglise. Quiconque a la grâce de Jésus-Christ, laquelle n'est pas sans la foi, au moins implicite ; quiconque a le grand esprit de l'Evangile, la grande charité, la charité dominante, l'amour de Dieu et du prochain, quelles que soient ses erreurs involontaires, il est de l'âme de l'Eglise.

" J'affirme, avec tous les théologiens, que s'il connaît l'Eglise catholique romaine pour ce qu'elle est, pour un fait divin et obligatoire, il est tenu d'y entrer. Oui, s'il ne la regarde pas malgré lui, par la faute de sa naissance et de son éducation, à travers des préjugés qui la lui rendent fatalement odieuse ; s'il la voit, je le répète, comme un fait divin et obligatoire, il est tenu d'y entrer ; mais s'il ne dépend pas de lui de la voir ainsi, pourvu qu'il ait Jésus-Christ, pourvu qu'il ait la charité, c'est mon frère, c'est ma sœur.

Or, ce ne sont pas là des théories, ce sont des faits. N'en avons-nous pas à nos portes, de l'autre côté de la Manche, un exemple éclatant ? On veut des faits, de la science positive ; faisons donc de la science religieuse positive ; laissons les abstractions, allons aux réalités.

Il y a en Angleterre une élite de pasteurs protestants, admirables comme science et comme vertus, qui, après de longues années d'études, de prières et d'hésitations, sont entrés dans l'Eglise catholique romaine. Pas un d'eux n'a avoué un manque de bonne foi avant sa conversion ; tous, au contraire, ont proclamé leur parfaite sincérité. Je n'en citerai qu'un seul par son nom glorieux. Obligé de se défendre contre des accusations d'hypocrisie, ou tout au moins de réticence coupable, il a fait un livre intitulé *Apologie de ma vie*, livre dont rien n'égale la droiture si ce n'est la doctrine et l'éloquence : Henry John Newman, le premier théologien et le premier écrivain de l'Angleterre catholique ! Et dans ce livre il a pu écrire cette admirable parole : " Je n'ai jamais péché contre la lumière."

“ Si ce génie profond, si ce cœur généreux, si cet homme qui a attendu, sinon les cheveux blancs de la vieillesse, du moins la maturité de l'âge, pour rentrer dans l'unité visible ; si cet homme n'a pas péché contre la lumière, de quel droit, hommes injustes et violents, infligeriez-vous à tous ceux qui vivent dans le protestantisme le stigmate du mensonge et du mal ? Ah ! je ne vous laisserai jamais dire ces choses ! Je reviens, moi, dans ce moment, du pays protestant par excellence, je reviens d'Angleterre. Eh bien, je dois ce témoignage à la vérité : je n'ai pas trouvé là seulement de grands citoyens, j'y ai trouvé aussi de grands chrétiens ! Quand je leur serrais la main, quand j'épanchais ma pensée dans la leur, quand je touchais leur âme avec mon âme — il faut surtout cela pour connaître les hommes... — Il y a des barrières, dit-on ; je le sais bien ; si vous le voulez, il y a même des abîmes ; mais est-ce que la foi ne transporte pas les montagnes ? Est-ce que la charité ne comble pas les abîmes ? Ce ne sont pas les discussions violentes, les âpres controverses qui rétabliront l'unité ; c'est la charité, c'est l'amour, les nobles vertus des cœurs vraiment chrétiens... Laissez-moi donc leur serrer la main, les presser contre ma poitrine, ces chrétiens sincères dans leur égarement, mais sincères dans leur amour de Dieu, de Jésus-Christ, des hommes, et, dans cette étreinte, laissez-moi reprendre mon cantique : “ Qu'il est bon, qu'il est délicieux d'être frères et d'habiter ensemble, sinon dans le même corps, au moins dans la même âme, dans l'invisible unité de l'Eglise et de Jésus-Christ ! ”

Hors des frontières du christianisme même, un phénomène pareil n'est point impossible, et sans vouloir préciser dans quelle proportion il a lieu, il n'est point téméraire d'affirmer qu'il existe, s'il est vrai, comme l'enseignent les théologiens de Salamanque, cette grande école des Carmes déchaussés que la foi implicite au Rédempteur est suffisante pour le salut des infidèles. Le baptême de l'eau est alors suppléé par le baptême de l'esprit.

Après avoir indiqué cette considération — sur laquelle le temps ne lui permet pas d'insister, — le P. Hyacinthe termine cette conférence en se demandant s'il a bien dit toute la hauteur, toute la largeur, toute la profondeur du temple et de la cité de Dieu. La terre n'est qu'un point dans l'immensité du ciel, et la race d'Adam n'est qu'une tribu dans l'Eglise universelle de Dieu et de son Christ. Les astres ne sont-ils pas habités par des êtres analogues à nous ; et, s'il en est ainsi, ces êtres ne forment-ils pas autant d'Eglises dispersées dans les cieux, mais confondues sous le regard de Dieu dans une unité invisible pour nous ? La science ne donne pas le droit de le dire ; mais la foi n'interdit pas de le penser. Au contraire, le Psalmiste invite les astres à louer Jéhovah, et le prophète affirme que l'armée des cieux l'adore.

Mais qu'avons-nous besoin de ces suppositions ? La foi nous enseigne que notre Eglise de la terre est rattachée à une Eglise antérieure et supérieure à elle, l'Eglise des anges. Les anges ont sans doute, au sein de Dieu, une vie qui leur est propre ; mais ils ont parmi nous une mission qui nous est relative, *in ministerium missi*. Ce monde des esprits est infiniment plus peuplé que le monde des hommes ; il est plus incommensurable encore que le monde de la matière.

Et celui-ci même n'a-t-il donc ni place ni rôle dans l'Eglise ? Est-ce que saint Paul ne dit pas que toute créature gémit et enfante ? Et qu'enfante-t-elle donc ? “ La révélation des enfants de Dieu ! ” *Omnis creatura ingemiscit et parturit, expectans revelationem filiorum Dei*. Fille de Dieu, qui l'a créée comme nous, elle nous sera associée dans la transformation finale qui donnera aux élus des cieux nouveaux et une terre nouvelle, et la cité sainte, la nouvelle Jérusalem descendant du sein de Dieu comme une épouse parée pour son époux ! ”

“ Je m'arrête, continue le P. Hyacinthe, les yeux fixés sur cet avenir de l'Eglise. Je me souviens de cet éloge que la Bible fait du prophète Isaïe. “ Avec un grand esprit, il vit le dernier avenir, et il consola ceux qui pleuraient dans Sion *spiritu magno vidit ultima, et consolatus est lugentes in Sion*. ”

“ Nous pleurons tous dans Sion, et moi le premier, ô Sion ! ô Jérusalem ! ô vieille cité de Dieu, autrefois si prospère ! Tu es maintenant, s'écrie Isaïe, comme ces cabanes abandonnées dans une vigne, où l'on s'abrite un instant contre la chaleur du jour, *derelinquetur filia Sion ut umbraculum in vinea*. ”

“ Oui, nous pleurons dans Sion, nous pleurons dans les ruines que nos ennemis ont faites ; et pourquoi ne pas le dire ? dans les ruines que nous avons faites nous-mêmes ! Mais le germe du Seigneur est là, il grandira au-dessus des royaumes, au-dessus des fils de Juda. C'est le dernier avenir. Que ceux qui pleuraient dans Sion le regardent d'un esprit ferme et d'un œil intrépide, et qu'ils soient consolés ! ”

2me CONFÉRENCE.—6 DÉCEMBRE 1868.

L'ÉGLISE DES PATRIARCHES.

Le R. P. Hyacinthe fait tout d'abord remarquer que l'Eglise a suivi dans ses progrès la même marche que l'humanité elle-même, qui, avant d'embrasser dans son unité la prodigieuse diversité des peuples, a débuté par la *famille*, puis est passée par la *nation*. De même, avant de recevoir sa forme propre et définitive dans l'Eglise catholique

romaine, la société religieuse a été successivement ébauchée dans l'Eglise patriarcale et dans l'Eglise mosaïque, sous forme de famille et sous forme de nation.

Dans Adam et dans Noé, ces deux pères du genre humain, la religion a sans doute la forme domestique, mais son extension est celle de l'humanité. Dans Abraham, elle se restreint à une famille particulière qui s'isole des autres familles : *domus Israel*. L'idolâtrie avait envahi le pays où habitait Abraham, et jusqu'à la famille de son propre père. C'est alors qu'il entend dans sa raison et dans sa conscience cet appel sublime, venu de plus haut que sa conscience et que sa raison, venu de Dieu même, et qu'on a appelé la vocation d'Abraham : " Sors de ta terre et de ta parenté, et de la maison de ton père, et viens dans la terre que je te montrerai."

Ainsi à la base de l'Eglise, de cette œuvre de Dieu par Excellence, il n'y a qu'une parole intérieure adressée à un pasteur nomade, à un contemplateur mystique de la nature, profond et simple à la fois. Point de raisonnement humain, mais aussi point de miracle, point d'écriture, point d'autorité doctrinale. Tout ce grand édifice repose, de la part de Dieu, sur une parole intérieure, et de la part d'Abraham, sur une foi non aveugle, mais obscure : *Exiit nesciens quo iret*. C'est que la voix de Dieu ne trompe pas, et quand elle est revêtue des conditions sans lesquelles elle n'exige jamais notre assentiment, elle est le plus solide fondement de notre foi, de nos espérances, de nos sacrifices !

Or cette grande inspiration individuelle a pour but de restaurer le royaume de Dieu sur la terre par la fondation d'une *famille* nouvelle de vrais adorateurs.

Le but de l'Eglise, s'écrie le P. Hyacinthe, est toujours le même au milieu de la corruption du monde : sauver les hommes par la loi de Dieu, c'est-à-dire par la vérité et par la justice ; et vers ce but elle a ouvert, dès l'origine, deux chemins qui subsistent toujours, celui des patriarches et celui des prophètes.

Aux prophètes, aux apôtres, Dieu a dit : " Vous n'aurez pas d'épouse, vous n'aurez pas d'enfant de votre chair : quittez la famille, renoncez aux biens de ce monde, et, ce qui vaut mieux, aux joies du cœur ; laissez les morts ensevelir leurs morts ; en échange vous aurez des fils de vos lèvres, une race de votre âme, des enfants de votre prière et de votre parole, et vous fonderez le royaume de Dieu."

Aux patriarches et à leurs successeurs, aux laïques, aux pères de famille, aux époux chrétiens, Dieu a dit : " Vous aussi, sortez de la corruption, sortez de l'idolâtrie de l'esprit et du cœur, et fondez une race : ayez des fils, des fils de votre âme avant tout, sans doute, mais des fils de votre sang, de votre chair, une postérité à laquelle vous

imprimerez votre sceau et, avec lui, le sceau du Dieu vivant."

C'est avec ces deux vocations, les apôtres vierges du Nouveau Testament et les patriarches féconds du Nouveau et de l'Ancien Testament, les clercs et les laïques, l'homme de la famille et l'homme du sanctuaire se tenant étroitement par la main, c'est avec ces deux vocations, dis-je, qu'on réforme le monde !

Sans doute les grands rois, les grandes assemblées populaires sont utiles pour les réformes du monde ; sans doute les conseils des législateurs et les aspirations des masses sont nécessaires ; de grands pontifes, de grands évêques, des conciles assistés de Dieu, tout cela est utile, tout cela est nécessaire pour la réforme morale et religieuse du monde ; mais tout cela ne fera rien s'il n'y a pas, à côté de cette force, la force plus cachée, mais non moins féconde, des époux et des pères fondant l'Eglise au foyer domestique. " Sors de ta terre, sors de ta demeure corrompue, sort de l'idolâtrie du passé, et viens au foyer que je te montrerai : " *Egredere, veni ad terram quam monstrabo tibi !*

Cette inspiration abrahamique de la paternité au nom et au profit de Dieu, transmise dans la famille du patriarche, y devient une tradition domestique dont les caractères se rapportent à trois chefs principaux, aux trois grands actes de la vie humaine : *naître, aimer et mourir.*

I

La *circoncision* consacre la *naissance*. C'est un fait immense par son antiquité et par les vastes espaces où il est pratiqué depuis des siècles. Fait humain et divin tout ensemble, puisque Jésus-Christ s'y est soumis.

Mais il ne suffit pas de s'incliner devant un fait, fût-il tout à la fois humain et divin ; il faut essayer de le comprendre ; et dans ce fait de la circoncision, je vois deux idées : *séparation* d'avec le reste des hommes, *consécration* spéciale au vrai Dieu.

I. *Séparation* d'avec le reste des hommes ! c'était doublement nécessaire, puisqu'il s'agissait de constituer une famille, et une famille religieuse. Croyez-vous qu'une famille, si sympathique qu'elle soit, n'est pas obligée de se séparer, de s'isoler plus ou moins des autres familles ? Si elle perdait son caractère propre, son individualité spéciale, elle ne serait plus la famille ; et si nous venions jamais à méconnaître la légitimité, la nécessité d'une séparation, d'un isolement entre les familles, ce n'est pas le socialisme, ce serait le communisme qui serait à nos portes !

Il faut donc une séparation. Il faut, dans les grands liens de la justice et de la charité, un caractère personnel, une individualité

jalouse qui distingue la race de tout ce qui n'est pas elle. Mais quand il s'agit d'une famille religieuse, au sein de la dépravation intellectuelle et morale, quand cette famille n'est fondée que pour être une nouvelle arche, une arche plus forte que l'autre, sur les flots de ce nouveau déluge, c'est alors surtout qu'il faut une séparation.

Jamais, familles élues, qui que vous soyez, famille du vicil Abraham, famille française et chrétienne de nos jours, non, jamais, quand il s'agira de vous séparer de l'erreur et du mal, tout en gardant les liens de la justice et de la sympathie, jamais vous n'élèverez trop haut vos barrières, jamais vous ne creuserez trop profondément vos fossés. Séparez-vous, mon peuple, sortez de Babylone! *Separamini, popule meus, exite de medio Babylonis!*

Ah! qu'il est bien séparé, cet homme, par son inflexible circoncision! Séparé par le sceau matériel qu'il porte dans sa chair, par la physionomie même, morale et physique tout ensemble, qui brille dans tout son être!—Avez-vous jamais, messieurs, rencontré un juif sans le reconnaître? Avez-vous jamais contemplé avec une seule pensée d'hésitation et de doute cette beauté étrange, sombre et séduisante à la fois, ces yeux profonds, pleins d'intelligence et de passion? Avez-vous rencontré, en hésitant, ce sang pur, ce sang fier, ce sang aristocratique par-dessus tous les autres, qui a coulé à travers les âges et à travers les races, sans vouloir se mêler à ce qui n'était pas lui? Avez-vous surtout étudié, hommes de la pensée et de la politique, organisateurs des familles et des sociétés, avez-vous étudié la constitution originale de la famille juive? Aujourd'hui encore, sous nos yeux, en Europe comme en Asie, l'organisation de la famille juive a résisté à la chute de tous ses états extérieurs. Il y avait une royauté, une société politique; la société politique, la royauté s'est écroulée depuis des siècles. Il y avait un sacerdoce; il y avait une synagogue religieuse. Il en reste quelque chose, mais leurs généalogies sont en pièces; leur culte est tombé en poussière. Ils n'ont plus de sacrifices, plus d'Eglise, plus de royauté, et la famille juive, *sua mole stat*, elle est debout avec sa propre force! Elle trouve en elle-même la puissance de conserver intacte, contre les civilisations modernes aussi bien que contre les barbaries du moyen âge, la tradition de son sang et la tradition de son Dieu!

Je sais que l'on dit: "C'est le signe de Caïn que ce peuple porte à son front; c'est la malédiction du Calvaire." Ah! je ne nie pas le forfait du Calvaire, je ne nie pas l'expiation séculaire; mais je sais que si ce peuple a dit: "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants!" une voix meilleure et plus forte a dit: "Mon Père pardonnez-leur, car il ne savent ce qu'ils font!" Et l'apôtre St. Paul a dit aussi: "Ils sont coupables, mais les fils resteront bénis à cause des pères."

Dilecti propter patres... Ce n'est donc pas le signe de Caïn que je regarde ; ce n'est pas l'immortalité de la colère, c'est l'immortalité de l'amour ! c'est le signe d'Abraham, le grand sceau de la famille patriarcale que Dieu a placé lui-même sur le front de ce peuple et que ce peuple conserve malgré lui et malgré nous : " Tu porteras mon alliance dans ta chair, et tu seras toujours le fils de Jéhovah à travers tous les siècles ! "

II. La circoncision n'est pas seulement un signe de séparation d'avec le reste des hommes, elle est encore une *consécration* solennelle au culte du vrai Dieu. Au moment où le père, en présence de cette agonie qu'on appelle l'enfantement, agonie dont rien n'égale les dangers ni les douleurs, reçoit le nouveau né dans ses bras, sans savoir si c'est des mains de la mort ou des mains de la vie, deux sentiments profonds s'emparent de son âme : le sentiment de la souveraineté de Dieu, et celui de l'indignité de l'enfant. Cet enfant lui vient de Dieu pour retourner à Dieu, il est de Dieu et pour Dieu ; c'est un fils de Dieu plus encore qu'un fils de l'homme, et toutefois c'est un fils de colère ! *Naturâ filii iræ.* La parole de saint Paul l'atteste, mais aussi ces cris déchirants, ces larmes qui ne peuvent pas encore couler, et ce sang qui est notre premier vêtement, et ces combats obstinés de la vie et de la mort qui se disputent la possession de ce berceau qui peut être une tombe ! La suite confirme ces tristes témoignages. Rien de pur comme le front de l'enfant, si ce n'est son cœur. Et pourtant rien de pervers comme ce cœur ! Il contient sans doute les germes de toutes les vertus humaines, mais étouffés sous les germes plus puissants de tous les vices. Si cette nature, déchue par le péché originel, n'est redressée par une éducation aussi ferme que douce, aussi énergique dans la répression qu'intelligente dans le conseil et affectueuse dans le sentiment, cet enfant sera la victime et l'artisan d'effroyables désordres.

La religion de Moloch, répandue dans l'Asie occidentale à l'époque d'Abraham, avait conservé sous ses formes horribles ces deux grandes vérités que l'on nie de nos jours : la souveraineté de Dieu sur l'enfant et l'indignité de l'enfant vis-à-vis de Dieu. De là cette atroce coutume de sacrifier des enfants, principalement les premiers nés. Des parents sans entrailles les déposaient sur les bras rougis au feu de l'idole d'airain, et en quelques instants ces corps frêles et délicats s'évanouissaient dans une funèbre fumée ! Abraham lutta toute sa vie contre ce culte de mort. Dans sa suprême épreuve, il crut même que le vrai Dieu exigeait de lui ce sacrifice. Il conduisit son fils Isaac au sommet du mont Moria, que l'on dit être le même que le mont du Calvaire, pour l'immoler de sa propre main au Dieu qui le lui avait donné comme la tardive consolation de sa vieillesse et comme l'unique espérance de sa

race. Mais l'ange du Seigneur arrêta son bras prêt à frapper, et une voix d'en haut lui dit : " Ne touche pas à l'enfant ; je sais que tu crains Dieu et que pour moi tu n'aurais pas épargné ton propre fils... Je te bénirai et je multiplierai ta race comme les étoiles du ciel et comme le sable des rivages de la mer, et toutes les nations de la terre seront bénies dans ta descendance." Cette épreuve avait pour but de fortifier Abraham dans une foi meilleure, en lui révélant que le vrai sacrifice n'est pas un sacrifice de mort, mais un sacrifice de vie, celui du Messie qui ne mourrait que pour ressusciter, et dont le sang réconcilierait avec la justice de Dieu, non seulement la race du patriarche, mais toutes les nations de la terre. Les gouttes avaries du sang versé sous le couteau de pierre de la circoncision, symbolisaient ce sacrifice dans sa bénignité comme dans sa rigueur.

II.

La naissance, dit le P. Hyacinthe, m'a conduit à la mort, tant la liaison est étroite entre la tombe et le berceau ! Toutefois un acte sépare ces deux extrémités de notre vie, acte suprême dans l'ordre naturel : aimer ! Entre la tombe et le berceau, j'aperçois la couche nuptiale, et je la salue par ces grandes paroles de l'apôtre saint Pierre : " Que le mariage soit honorable en toutes choses, et que la couche nuptiale demeure sans tache ! *Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus.*" Car l'amour, le saint amour forme, entre cette montée de la naissance et de la jeunesse et cette descente des vieux jours et de la mort, le sommet de l'existence humaine ici-bas.

De tous les divorces, le plus insensé, le plus funeste, c'est le divorce entre les idées de religion et les idées d'amour. L'amour—je vais me répéter, je le sais, mais peu m'importe ; ce que je cherche, ce n'est pas l'art, ce sont des faits, des résultats,—l'amour, de sa nature, est le plus religieux de tous les sentiments humains ; il va à l'idéal, il va à l'infini, et si, depuis la chute, il glisse trop souvent sur la pente des décadences, n'est ce pas une raison de plus pour l'homme religieux, pour le prêtre surtout, pour l'apôtre et le prophète du Nouveau Testament, de le réconforter en l'entourant des parfums les plus énergiques de la Divinité ?

Oui, l'amour et la religion sont la base indivisible de la famille. J'oserai le dire : quand deux époux n'ont pas mis en Dieu leur amour, quand peut-être ils n'ont pas mis l'amour dans leur cœur, que viennent-ils chercher aux pieds de nos autels ? Que peut leur valoir une bénédiction, sainte assurément dans la pensée de l'Eglise qui la leur donne, mais formaliste, pharisaïque, ou plutôt toute mondaine dans leur

propre pensée? Est-ce cela qui consacre le mariage? Est-ce cela qui fait descendre Dieu dans leur cœur? Non, si leur choix lui-même n'est pas saint, si l'amour lui-même n'existe pas d'abord. Car le mariage n'est pas l'union de deux noms, de deux fortunes, de deux êtres matériels: c'est l'union de deux âmes, dans le ciment immatériel et divin de l'amour. Oui, divin, car ce ciment n'aurait aucune solidité, si la main de Dieu ne l'avait pas pétri. Et voilà ce que j'admire chez les patriarches; voilà ce que la Bible, dans ses moindres détails, dans ce livre qui n'est pas assez médité, dans ce livre de la Genèse, le livre de toutes les familles chrétiennes, après l'Évangile, voilà ce que la Bible m'enseigne: elle m'enseigne le soin religieux, l'inspiration morale et divine qui présidaient à l'amour des patriarches et au mariage de leurs enfants.

Ces unions présentent deux caractères: la *pureté* et la *fécondité*.

I. La *pureté* d'abord. Elle était nécessaire aux femmes des patriarches, à celles qui devaient être les épouses des saints, les mères du peuple élu, les aïeules du Fils de Dieu lui-même. La santé, la beauté, surtout cette beauté morale qui rayonne à travers la beauté physique en la purifiant et l'ennoblissant, la vertu dans les habitudes de la volonté, la religion dans les habitudes de l'âme, voilà ce qu'il fallait à Sara, à Rébecca, à Rachel, à toutes ces femmes fortes et tendres qui ont édifié la maison d'Israël: *Quæ edificaverunt domum Israel*. Aussi, ni l'éloignement des lieux, ni la difficulté des voyages n'arrêtaient les patriarches quand ils voulaient former une alliance pour eux ou pour leurs fils. Ils avaient en horreur les filles de Chanaan, belles, mais dissolues, au milieu desquelles ils vivaient, et ils envoyaient leurs serviteurs ou ils allaient eux-mêmes vers ces hauts plateaux de l'Asie où était demeurée, dans sa pureté primitive, la famille de leurs pères. Le mariage d'Isaac avec Rébecca en offre un mémorable exemple, dont l'esprit est résumé en ce trait final de cette touchante histoire:—Isaac mena Rébecca dans la tente de Sara sa mère, il la prit pour épouse, et l'aima tellement que la douleur de la mort de sa mère en fut comme apaisée.

Telles étaient ces familles. La monogamie en était déjà l'âme, et c'est pourquoi l'amour y avait une pureté, la femme une dignité que l'antiquité tout entière n'a pas connues, au moins à ce degré.

La polygamie s'y montre, il est vrai: mais elle est très-restreinte et entourée de tous les correctifs de la morale et de la religion. Elle n'est qu'accidentelle. Il n'en est point fait mention pour Isaac, et si Ahraham et Jacob en usent, ce n'est que pour suppléer à la stérilité absolue ou relative de l'épouse principale, selon le langage énergique et naïf de Rachel: *Ut pariat super genua mea, et habeam ex illa filios*.

II. La mission de ces familles et leur puissance sont, en effet, dans leur *fécondité*. Chacun de ces hommes veut être le père, chacune de ces femmes veut être la mère, non d'un fils, mais d'un peuple. La splendide vision d'Abraham contemplant dans l'innombrable milice des étoiles la prophétie de sa postérité, reste leur idéal.

Dieu avait dit à Abraham : " Sara sera la mère d'un peuple ! " Entendez-vous ? messieurs, non pas d'un homme, non pas d'une étroite famille, mais la mère d'un peuple, d'un grand peuple, *magnam gentem*. Et l'histoire ne nous montre-t-elle pas, en effet, que ce sont deux grands peuples qui sont sortis des flancs du vieillard : par Sara, Isaac et les Juifs ; par Agar, Ismaël et les Arabes ; deux peuples frères et pourtant ennemis. L'un a couvert le monde des débris féconds de ses exils et de ses captivités ; l'autre l'a couvert des flots envahissants et fiers de ses conquêtes. Et tous deux, comme à l'envi, ont contribué dans une très-large mesure à la civilisation du globe.

Oui, les fils d'Isaac et les fils d'Ismaël ! Je le sais, il y a des réserves, d'immenses réserves à faire ; mais permettez-moi d'être juste !

La France pleure, elle pleurera demain, au bord d'une fosse à jamais illustre, l'orateur incomparable qui a toujours défendu les traditions du passé, sans répudier ni les grandeurs du présent ni celles de l'avenir. Un jour qu'on attaquait devant lui les hommes et les choses de la révolution, il laissa échapper ce cri qui peint admirablement la sublime impartialité de son âme : " Je n'oublierai jamais que la Convention a sauvé mon pays ! " Pour moi, messieurs, je ne serai pas sublime, mais je serai impartial et je dirai : Je ne puis pas oublier que, malgré ses erreurs et ses violences, le mahométisme fait régner, à cette heure, l'idée, plus que l'idée, le sentiment vrai du Dieu unique sur cent millions de mes semblables. Des côtes du Maroc au pied de l'Himalaya, des profondeurs de l'Yémen au centre de l'Europe, cent millions d'hommes reconnaissent, en face du paganisme, l'unité de Dieu ! Et ce sont les fils d'Ismaël qui ont fait cela.

Je ne récriminerai pas contre les injustes détracteurs des peuples musulmans. Vous blâmez ces peuples, et vous avez raison ; mais ne les blâmez pas outre mesure ; commencez par blâmer la décadence de la civilisation chrétienne. Médecin, guéris-toi toi-même ! Car nous autres fils des croisés, héritiers du christianisme, qu'avons-nous fait des traditions de Sara et de Rachel, et la bénédiction d'une famille nombreuse s'est-elle donc changée pour nous en malédiction ?

Je n'insisterai pas. J'indique seulement et je flétris ce pacte dont parlait déjà le prophète, ce pacte qu'on fait avec la mort en lui livrant les sources de la vie ! " Votre pacte avec la mort ne tiendra pas, et votre alliance avec l'enfer sera brisée. " — J'indique et je flétris du

doigt, de l'âme et du cœur, cette constitution de la famille qui tend à s'introduire jusque dans l'organisation extérieure de la maison, palais superbe, palais de l'orgueil et de la volupté, qui n'a jamais trop d'espace pour renfermer un luxe oriental, et qui n'a pas de place pour contenir des berceaux !

III

« Après le malheur du peuple qui romprait avec l'avenir en sacrifiant les berceaux, je n'en connais pas de plus grand que celui du peuple qui romprait avec le passé en éloignant les tombeaux ! Peuple aveugle qui méconnaît la double foi où réside la grandeur de notre race, pour se renfermer dans ce cercle d'un égoïsme étroit et d'une volupté stérile qu'on nomme le présent ! »—C'est ainsi que le P. Hyacinthe aborde la consécration que donne à la mort le soin des *funérailles*. Il constate que l'esprit de famille recherche la communauté dans la mort par la communauté des sépultures.

Il montre cet esprit animant les patriarches, d'autant plus vivace en eux que la mort, se présentant aux yeux des anciens sous la figure du sommeil, donnait au tombeau une importance plus grande.

Il réfute, en passant, le spiritualisme raffiné, qui n'aboutit pas moins que le matérialisme le plus grossier à l'insouciance des tombeaux. Le corps est le vase, l'instrument, le compagnon de l'âme ; c'est une part de l'homme immortel ; il a droit au respect à cause des souvenirs du passé, à cause des espérances de l'avenir. Qu'il repose donc dans un tombeau honoré et chéri, gardé par la mémoire de la vie et par l'attente de la résurrection !

Mais le sépulcre d'Abraham n'est pas seulement désiré pour leurs ossements par tous les patriarches. Le sein d'Abraham est pour les juifs la sépulture glorieuse et vivante des justes. C'est là que, d'après Jésus-Christ lui-même, Lazare est transporté par les anges pour y recevoir la récompense de ses mérites : *Vidit eum in sinu Abrahæ*. Telle a été l'idée de la péroraison.—*Semaine Religieuse de Paris*.

(A continuer.)

UN SOUVENIR.

(Voir page 105.)

III

Mlle de Verton profita bientôt de l'invitation que je lui avais adressée de m'amener ses élèves.—Je la reçus avec un sincère plaisir, en lui témoignant tout l'affectueux intérêt qu'elle m'inspirait, et j'eus promptement

ment l'occasion de reconnaître tout ce qu'il y avait de profondeur dans les sentiments, d'intensité dans les affections qui semblaient sommeiller dans ce jeune cœur, mais qui, sous une influence favorable, se réveillaient avec une énergie dont j'étais presque effrayée.

La piété sincère de Louise de Verton me rassurait contre la possibilité d'une chute grave ; mais que de souffrances ne pouvait-on pas prévoir pour cette âme si affectueuse, si profondément sensible, si fière, et si peu expansive !

Louise me faisait de fréquentes visites, et souvent, en outre, je la rencontrais à la sortie de la messe. Une grande intimité s'établit entre nous. Elle était digne de toute l'affection que je ne tardai pas à lui vouer. Pauvre et chère enfant ! Je ne puis revoir en imagination sa douce et gracieuse figure sans que mes yeux se voilent de pleurs. C'est une rose de mon passé ; rose blanche bientôt flétrie, dont j'ai recueilli les derniers parfums dans cette chère lettre que j'ai là devant moi, dont l'écriture jaunie a si souvent été baignée de mes larmes. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Je n'osais parler directement à Louise de Gontran ; mais quelquefois un mot jeté avec une négligence apparente me permettait de m'assurer que les répétitions continuaient, avec quelques interruptions nécessaires, et que l'intimité s'établissait de plus en plus. Je me sentais véritablement exaspérée contre Mme Chardin, contre M. et Mme de Lannois, contre Gontran lui-même.

Comment ne prévoyait-on pas ce qui arriverait ?

Mais la tenue froide et digne de Louise de Verton rassurait sans doute Mme Chardin, qui voulait, avant tout, rendre son institutrice utile et profiter de ses talents. Mme de Lannois regardait son fils comme un enfant sans conséquence, et son mari, n'ayant lui-même aucune sympathie pour la jeune fille qu'il trouvait peu jolie ne redoutait aucun danger pour Gontran.

Quand à celui qui menaçait le cœur de Louise, personne ne s'en préoccupait.

Un jour cependant, ce cœur s'ouvrit à moi.

Louise était venue avec ses élèves, qui jouaient sur la pelouse devant la fenêtre du salon où nous étions assises. La chaleur avait été assez forte pendant la journée, mais une brise rafraîchissante commençait à s'élever, et le délicieux parfum des orangers arrivaient jusqu'à nous. Le silence n'était interrompu que par le léger bruissement des feuilles, et de temps en temps par un frais éclat de rire de ces joyeux enfants qui se poursuivaient sur le gazon.

Louise était appuyée sur le bord de la fenêtre, dont le cadre de lierre faisait ressortir la belle nuance blonde de ses cheveux, et projetait sur son

visage une ombre si douce, que M. de Lannois lui-même l'eût trouvée jolie en ce moment.

Elle paraissait plus que jamais triste et rêveuse, et je m'aperçus qu'elle tenait à la main quelques fleurs d'oranger mêlées de brins de myosotis.

— *Vergiss mein nicht!* lui dis-je en riant, voilà un bouquet bien éloquent.

— Il serait fort exposé à mentir, répondit Louise en rougissant un peu. J'ai ramassé les fleurs d'oranger en entrant ici.

— Mais les sentimentales petites fleurs bleues? Voyons, Louise, les avez-vous trouvées aussi?

— Non, me répondit-elle simplement, mais avec un peu d'embarras; M. Gontran de Lannois me les a données."

Je m'en doutais. N'osant exprimer ma pensée, je gardai le silence. Il parut pénible à Louise.

" Mon Dieu, Madame, dit-elle enfin, vous me feriez presque regretter ma franchise; car vous semblez attacher une singulière importance à une chose qui, en définitive, ne signifie rien.

— Une chose qui peut ne rien signifier, ou signifier beaucoup, dis-je avec une certaine gravité. Tout dépend des circonstances qui l'accompagnent.

— Les circonstances? elles ne peuvent être plus simples."

Mais Louise rongissait de plus en plus et ses yeux se remplirent de larmes. Par un élan spontané je lui saisis la main.

" Louise! m'écriai-je, pardonnez-moi la peine que je vous cause! Mais tranquillisez mon cœur qui vous est si tendrement dévoué; dites-moi qu'il ne s'est rien passé entre vous et ce jeune homme!"

Elle se redressa fièrement et me lança un regard éloquent.

" Il est impossible que vous vous mépreniez sur le sens de mes paroles, lui dis-je alors. Vous ne pouvez supposer que je vous attribue un mot, un regard indigne. Mais, sans en arriver là, que de maux ne peut-on pas se créer! quelles souffrances peuvent déchirer le pauvre cœur! Louise! vous êtes seule ici; vous n'avez plus de mère, vous n'avez personne près de vous pour vous consoler, pour vous guider peut-être, car vous êtes bien jeune encore et sans expérience. Ne repoussez pas l'amie que Dieu vous envoie, et qu'il sait vous être si sincèrement, si entièrement dévouée."

Elle se jeta dans mes bras et éclata en sanglots. Mais ce ne fut que pour un instant; elle se remit vite et domina son émotion. Enfin elle dit d'une voix tremblante :

" Vous venez de toucher une plaie vive; mais je vous en remercie, Madame. Je sais que vous êtes clairvoyante; mais vous avez deviné ce qui me pèse sur le cœur, je sais aussi que je puis avoir confiance en vous. Je vous dirai tout.

— Parlez, dis-je, et ne craignez rien: Gontran vous aime, n'est-ce pas? Il vous l'a dit?"

Elle articula péniblement un *oui* d'une voix faible et tremblante.

“ Et vous, pauvre enfant, vous l'aimez aussi ?

— Pouvez-vous le demander ? s'écria-t-elle avec une sorte de véhémence.

— Suis-je faite de marbre ou de pierre, et croyez-vous, parce que je suis pauvre, humiliée, déclassée, que je n'ai pas de cœur ? Et n'est-ce pas, au contraire, parce que Dieu m'a condamnée à la vie la plus aride et la plus décolorée, parce que l'humiliation est mon pain quotidien, parce que toutes les affections naturelles me sont refusées, et que je me consume dans une lutte journalière, sans appui et sans consolations, n'est-ce pas précisément parce que ma vie semble dévouée au plus douloureux isolement, que cette goutte d'eau dans le désert m'a donné une joie indicible ? Sentir que l'on n'est pas un être à part, une sorte de paria ; entrevoir dans un avenir, même lointain, la possibilité d'obtenir, ce qui est si facilement le partage des autres femmes, un foyer à soi et les affections qui l'entourent ; comprenez-vous le prix de tout cela ? Et quand un noble cœur s'est tourné vers la pauvre abandonnée, et qu'il offre à celle qui est oubliée de tous le bonheur dont elle a été déshéritée, vous voudriez qu'elle ne l'aimât pas ? Est-ce possible ? Non ! non ! je donnerais ma vie pour lui.”

J'étais effrayée de son exaltation. Après un instant de silence, je me hasardai à lui dire :

“ Quel avenir pouvez-vous prévoir ?”

Louise se cacha le visage dans les mains.

“ Ah ! Madame, dit-elle enfin, voilà ce que je me demande à chaque heure du jour ! Et cependant *pourquoi pas* ?

— Pourquoi ? hélas ! ma pauvre enfant, ne le comprenez-vous pas ?”

Elle releva fièrement la tête.

“ Je suis d'aussi bonne maison que lui.

Je le sais. Mais est-ce là tout ? L'âge de Gontran qui dépasse à peine le vôtre, est de lui-même un obstacle sérieux ; ensuite l'absence de fortune et de position...

— Oui, dit-elle avec amertume, c'est cela. Que faut-il donc faire quand Dieu nous refuse les ressources nécessaires ? Faut-il mourir de misère auprès d'un foyer éteint, par respect pour le sang qui coule dans ses veines, afin qu'il puisse tarir noblement ? Quelle est donc cette opinion du monde, qui imprime une sorte de tache à la fille bien née, réduite à gagner son pain dans la seule carrière qui lui est ouverte ? Ce préjugé n'est-il pas méprisable ?

— Hélas ! ma pauvre petite, lui répondis-je, vous apprendrez un jour que chacun en ce monde subit plus ou moins l'influence de préjugés qu'il méprise. Je vais vous parler cruellement, parce que je le crois nécessaire. Si vous n'avez pas le courage de renoncer à vos illusions (car ce sont des illusions), vous entrerez dans une voie de souffrances dont vous aurez le cœur brisé. Ce mariage que vous rêvez ne s'accomplira jamais.”

Je ne pus retenir mes larmes en achevant ces mots, car je ne sentais que trop ce qu'ils avaient de poignant pour Louise.

Elle resta muette, le front appuyé sur ses mains jointes.

Enfin elle s'écria : " Mais si Gontran le voulait !

—Gontran est un enfant ; on ne peut compter sur lui.

—Oh ! vous vous trompez ! s'écria Louise avec énergie.

—Je ne crois pas me tromper.—Mais, quand il le voudrait, dites, Louise, quel serait le rôle d'une jeune fille qui entrerait de force dans une famille, en excitant un fils à la révolte et en détruisant les espérances et l'ambition légitime d'un père et d'une mère ?"

Elle frissonna de la tête aux pieds.

Enfin elle dit : " Dieu tient les cœurs dans sa main et les incline selon sa volonté.—Rien n'est impossible à Dieu, pourquoi n'espérerais-je pas en lui ?

—Rien n'est impossible à Dieu, c'est vrai, dis-je à mon tour ?

—Cependant il est bien rare que Dieu change absolument les circonstances naturelles qui ont presque force de loi quand il ne s'agit que de nous envoyer la prospérité temporelle.—Ce serait presque demander un miracle, et pour un but qui ne serait pas digne de mettre en œuvre la toute-puissance divine."

Je m'arrêtai, car je me trouvais bien dure ; et il me fallait un véritable effort pour approfondir ainsi cette question si douloureuse.

Louise s'était caché la figure dans les mains ; je voyais les larmes couler entre ses doigts, si délicats et si aristocratiques.

En ce moment, l'horloge du château sonna.—La jeune fille se leva vivement, porta son mouchoir à ses yeux, et me dit avec amertume :

" Voyez ! mes pleurs ne doivent plus couler, mon cœur n'a plus le droit de battre ; l'heure a sonné ! Ah ! quel métier !

—Oui, dis-je en serrant ses deux mains dans les miennes ; un métier pitoyable, ou une sublime mission, il faut choisir.—Mais souvenez-vous que le mot de mission implique le dévouement et le sacrifice."

Elle fixa les yeux sur moi avec une expression de douleur que je n'oublierai jamais ; puis, reprenant son air impassible, elle appela ses élèves, et je vis les plis de sa robe de mousseline flotter un instant, puis disparaître sous les arbres.

IV

A cette époque, un nouvel hôte parut à Reuilly.—C'était un peintre italien nommé Vitali ; jeune homme dont le talent, très-remarquable déjà, promettait un brillant avenir.—M. Chardin l'avait pris sous sa protection et en profitait pour lui faire brosser les décors nécessaires pour la représentation.

Ce pauvre Vitali était excellent, et cachait un cœur parfait, sous un extérieur excessivement vulgaire.—Il était petit, et d'un embonpoint déjà disproportionné à sa taille ; son teint très-brun et ses moustaches d'un noir de jais faisaient ressortir l'éclatante blancheur de ses dents ; il avait des yeux noirs magnifiques, qu'il roulait à propos de tout et de manière à les montrer cerclés de blanc ; ce qui lui donnait un air véritablement féroce.—Au fond c'était la bonté même, avec cette naïveté italienne que les Français comprennent si peu.—Vitali fumait beaucoup, parlait un langage souvent incompréhensible, mêlé de phrases d'atelier ; jurait *per Bacco*, fondait en larmes devant une belle madone, et dansait la tarentelle, un foulard noué autour de la taille, sans s'apercevoir le moins du monde que le public se moquait de lui.

Il faisait les délices de tous les habitués de Reuilly, qui l'exploitaient sans pitié.

Le pauvre garçon s'éprit de Louise ; il était fort inflammable du reste. Ce fut une véritable persécution, à la fois touchante et comique.—Il ne songeait nullement à cacher ce qu'il éprouvait ; aussi il poursuivait Louise partout.—Son cœur devina celui de Gontran, et il en conçut une violente jalousie.—Il disait en parlant de Louise, avec un accent inimitable :

“ C'est *oun Aïnge* ! Je l'aime ! je l'aime ! mais elle ne m'aime pas ! Elle aime mieux le marchesino ; mais lui n'épousera pas une *maestra* ; d'ailleurs, est-ce qu'un Français aimé comme un italien ? *Ah ! poverina* !

Et la regardant avec des airs passionnés, il chantait d'une voix rauque, mais juste, la chanson populaire :

Io ti voglio ben assai.

Ma tu non pensi à me !

“ Je te veux tant de bien, mais tu ne penses pas à moi ! ”

Louise souffrait vivement de cet amour au grand soleil, qui servit cependant à détourner tout soupçon d'un attachement sérieux de la part de Gontran. On riait de la jalousie de Vitali, sans y attacher la moindre importance. Gontran, de son côté, rougissait de colère, mais sourdement : Mme Chardin ne s'inquiétait que de la possibilité d'un mariage avec Vitali.

Elle me disait pathétiquement :

“ Voyez comme les ennuis arrivent en ce monde ! je suis fort contente de Mlle de Vertron, qui m'est très-utile, et il faut que ce fou de Vitali vienne s'amouracher d'elle et tout gêner !

—Pourquoi tout gêner ? dis-je à mon tour.

—Mais si elle veut l'épouser, elle me quittera, naturellement, il ne me sera pas très-facile de la remplacer. Les institutrices sont en général une insupportable engeance, de vrais fléaux, enfin ; mais on ne peut mal-

heureusement s'en passer dans certaines positions sociales, et lorsqu'on est à peu près satisfait, il est fort désagréable d'avoir à changer.

—Mais, Madame, répondis-je, il m'est difficile, je vous l'avoue, de me présenter une personne aussi distinguée que Mlle de Verton, acceptant pour mari M. Vitali. Je ne puis croire que vous ayez la moindre chose à redouter de ce côté.

—Je suis loin d'être rassurée ! Certes, si Mlle de Verton a le sens commun, elle comprendra qu'elle ne sera jamais aussi heureuse qu'elle l'est chez moi ; mais si elle veut absolument se marier, Vitali sera un excellent parti pour elle. Il pourrait faire beaucoup mieux de son côté ; enfin c'est une tête exaltée, et il est fou de Mlle de Verton. En vérité, je ne comprends pas pourquoi, car elle n'est pas jolie et tout en elle est bien monotone ; elle ne cherche pas à plaire, il faut lui laisser ce mérite, cependant il paraît qu'elle a un charme que je ne m'explique pas, car Vitali n'est pas seul en s'en occuper ; le petit Lannois lui fait une sorte de cour ; mais de son côté, bien entendu, ce n'est pas sérieux.”

Ce discours, qui me donnait la mesure de la pénétration de Mme Chardin, me rassura tant soit peu. On ne soupçonnait rien, et dans la position de Louise c'était bien important.

Mais la jalousie de ce pauvre Vitali avait éveillé celle de Gontran ; sur ces entrefaites, un deuil dans la famille de Mme Chardin vint faire remettre indéfiniment la représentation théâtrale, et enlever à Gontran tout prétexte pour prolonger son séjour à Reuilly.

Il fallut partir, et laisser Vitali maître de la situation ; car ce dernier travaillait à un tableau commandé par M. Chardin.

Gontran ne résista pas à cette épreuve.

V.

Quelques jours plus tard, j'allai faire une visite à Mme de Lannois.

Lorsqu'on habite la campagne, il n'est pas facile de prétexter une absence pour éviter une visite inopportune ; ma voiture était au pied du perron, avant que l'on ne se fût aperçu de mon arrivée.

Les fenêtres du salon étaient ouvertes ; je vis un mouvement inaccoutumé, et une porte au fond livrer passage à Gontran, qui s'enfuyait précipitamment.

En entrant au salon, je reconnus tous les signes d'un orage domestique encore mal apaisé. Une chaise à moitié renversée, qui semblait avoir été violemment repoussée par une personne en colère, occupait le milieu du parquet ; un journal froissé était jeté sur une table, couverte de débris de feuilles et de fleurs, qui semblaient avoir été convulsivement arrachées à un bouquet placé au milieu. Mme de Lannois avait les yeux rouges, comme si elle venait de pleurer ; son mari était pâle et visiblement agité.

Tous deux me reçurent sans avoir l'air de savoir ce qu'ils faisaient. M. de Lannois me présenta un fauteuil et resta debout, appuyé contre la cheminée, qu'il frappait machinalement de ses doigts. Mme de Lannois prit des ciseaux, et d'une main fébrile se mit à couper la laine de sa tapisserie en petits morceaux.

J'étais au supplice.

M. de Lannois me parla de la chaleur et de la poussière de la route ; Mme de Lannois me proposa un verre de sirop. Après cet effort, toutes les ressources de leur présence d'esprit parurent épuisées. Ne sachant que dire, je parlai des fêtes de Reuilly et du triste incident qui les avait fait remettre.

M. de Lannois poussa une exclamation étouffée et marmotta quelques paroles qui semblaient réclamer l'intervention de sa majesté satanique dans les affaires de Reuilly :

“ Mon ami ! dit alors sa femme d'un accent de reproche.

— Eh bien ! s'écria M. de Lannois, j'ai exprimé ma pensée et je ne m'en repens pas. Du reste, nous pouvons bien parler ouvertement devant Mme de Béval. — Imaginez-vous, Madame, que voilà mon très-cher fils qui n'a rien trouvé de mieux que de s'amouracher de cette petite Verton, l'institutrice de Mme Chardin, et qu'il parle très-sérieusement de l'épouser. Il vient de nous faire cette belle confidence. — Vous pensez bien que cela n'ira pas tout seul ; c'est une vraie folie. Et voilà monsieur Gontran faisant des scènes de colère et de désespoir ; ce n'est pas pour rien qu'il joue la comédie depuis six semaines ! Il en a joliment profité ; on ne ferait pas mieux au Théâtre-Français.

— Pauvre enfant ! dit Mme de Lannois en portant son mouchoir à ses yeux ; il est bien malheureux !

— Bien malheureux, bien malheureux, répéta son mari avec colère, niaiseries que tout cela ! Il n'en mourra pas, et quant à la petite personne, qu'elle épouse Vitali et qu'elle s'en aille aux antipodes ; c'est ce qu'elle a de mieux à faire. — Voyez-vous mon fils se posant en rival de ce paltoquet de Vitali ? Il y a de quoi sauter par la fenêtre de colère, ma parole d'honneur.”

Je me sentis froissée comme d'une injure personnelle.

“ Il ne faut pas oublier, dis-je froidement, qu'il s'agit de la fille du comte de Verton et d'une personne aussi distinguée que vertueuse.

— Eh ! mon Dieu, Madame, je ne conteste pas sa vertu, elle a cru faire une bonne spéculation en épousant mon fils, voilà tout ; mais enfin, vous m'avouerez que ce n'est pas un parti pour lui !

— Je suis toute disposée à avouer que ce serait en dehors de la plupart des conditions ordinaires ; ce n'est pas une raison cependant, permettez-moi de le dire, pour méconnaître les qualités remarquables de cette jeune

filles, qui serait recherchée de tous, si elle se trouvait dans la position à laquelle sa naissance semblait la destiner. — Quant à lui attribuer une idée de spéculation, en vérité, monsieur de Lannois, ce ne serait digne ni d'elle ni de vous."

M. de Lannois ne répondit pas et continua de battre des doigts sur le marbre de la cheminée.

"Cependant, dit Mme de Lannois, nous sommes tous d'accord, je crois, sur l'impossibilité d'encourager cette passion de mon pauvre Gontran, qui est réellement dans un état affreux. Que faire alors ?

— A mon point de vue, répondis-je, il n'y aurait qu'un seul parti à prendre : trancher dans le vif et faire voyager Gontran pendant quelque temps."

Mme de Lannois tressaillit et se récria.

"Me séparer de mon fils ! Le bannir de chez moi ! Ah ! madame de Béval, c'est impossible !"

Et elle se mit à pleurer.

"Voyons, voyons, chère amie, lui dit son mari, calmez-vous. — Le moyen que propose Mme de Béval me paraît aussi un peu trop énergique. — Dans un incendie, il faut quelquefois faire la part du feu, et le laisser brûler pour qu'il arrive à s'éteindre.

— J'avoue, dis-je, que je ne comprends pas bien clairement comment vous comptez appliquer ce principe dans le cas qui nous occupe.

— Eh ! mon Dieu ! s'écria Mme de Lannois, qui commençait à se calmer, croyez-moi, il ne faut rien brusquer ; ce serait réduire Gontran au désespoir et le pousser à faire quelque coup de tête. — Tout cela s'usera avec le temps. — Il faut agir avec prudence, louvoyer un peu, et ménager ce pauvre enfant, dont la sensibilité est extrême.

— Mais la jeune fille ? m'écriai-je à mon tour. — Ce serait agir cruellement à son égard que de lui laisser le temps de s'attacher fortement à Gontran, pour lui briser le cœur ensuite.

— Allons donc, chère Madame, reprit Mme de Lannois, vous prenez les choses trop au tragique. — On ne meurt pas d'amour ; tout cela n'a lieu que dans les romans. J'ai trop bonne opinion de Mlle de Verton, pour ne pas croire qu'elle comprendra elle-même la nécessité de tourner ses vœux ailleurs. — Eh bien ! qu'elle épouse Vitali ! ce serait un arrangement parfait."

Cet égoïsme maternel me révolta. Cependant Mme de Lannois était une excellente femme ; mais elle était en même temps une de ces mères qui sacrifieraient l'univers à leurs enfants.

Voyant qu'il devenait inutile de poursuivre la discussion, je profitai du premier moment favorable pour prendre congé de mes hôtes.

ROSSINI.

Les tristes semaines que nous traversons ! La mort passe, elle frappe, elle fauche et les plus aimés, les plus respectés et les plus illustres disparaissent, nous laissant — consolations amères — l'exemple et le souvenir.

Personne n'a tracé le tableau exact des funérailles de Rossini. C'est une journée pourtant qui datera dans l'histoire de l'art. Le spectacle était imposant : le génie se survivant à lui-même et célébrant sa propre gloire, le musicien mort faisant entendre encore à la foule sa grande parole et sa pure voix. Tout ce qui porte un nom, tout ce qui est glorieux, ou seulement célèbre, s'était réuni l'autre jour, dans cette église de la Trinité, église mondaine qui semblait prendre un air de fête. Les funérailles des grands hommes ont cela de superbe, que le deuil lui-même perd de sa tristesse et ressemble à une apothéose.

Une foule immense, pressée, passionnée plutôt que recueillie, les habits noirs dans la grande nef, les robes, les voiles de deuil des femmes dans les bas-côtés, partout un fourmillement singulier et, autour du catafalque semé de larmes d'argent et incendié de cierges, des propos, des saluts, des signes de mains et des sourires. Les galeries supérieures étaient envahies aussi. Sur ces balustres sculptés se penchaient des visages de femmes ; on cherchait, d'en bas, à reconnaître les artistes qui tout à l'heure allaient chanter et dont le profil se dessinait sur les fresques de la coupole ou sur les tuyaux luisants de l'orgue. On eût dit une de ces galeries de marbre que Véronèse peuple de personnages, mais remplis cette fois de femmes de Stevens ou de Chaplain.

Il se fait tout à coup un remous dans la foule ; les portes s'ouvrent. Une file de soldats pénètre dans la nef, les baïonnettes au bout du fusil et tracent un sillon au milieu des habits noirs. L'officier commande à haute voix, comme en un champ de manœuvres. Tout à l'heure va passer le corps. Les suisses le précèdent, la pique de leur hallebarde enveloppée d'un crêpe, comme un lustre qu'on n'allume pas. Le cercueil est porté par les employés des pompes funèbres qui seuls, comme les soldats leurs shakos, ont le privilège de garder leur chapeau ciré sur la tête. Quelques-uns sont rouges et plient sous le faix, se mordant les lèvres. Ce mort était grand hier ; maintenant il est lourd.

Les députations suivent le cercueil. On cherche les visages connus, on se les montre, on se penche, on demande un nom, on en dit un autre. Les députés italiens marchent derrière l'ambassadeur, qui a arboré l'uniforme de cérémonic.

La messe a commencé. Ce son vibrant et pleurant de l'orgue s'élève comme une plainte et jette à la foule ses sanglots. L'instrument semble attristé, la foule n'est que curieuse. Des voix répondent, les notes s'échappent triomphantes ou lugubres. Est-il possible d'entendre jamais un pareil concert? La voix de rossignol italien de la Patti répond aux accents de fauvette suédoise de la Nilsson; l'accent pénétrant et sympathique de Faure réplique à Tamburini. De tous côtés, de l'orgue et du chœur, des cris, des prières, des hosannahs, des requiems s'élancent. L'artiste mort est rendu vivant par ses interprètes; la prière de *Moïse* va retentir bientôt comme un chœur d'éternelle gloire. Maintenant, sur cette église tombe, comme une nappe, la voix puissante, chaleureuse, ardente, déchirante, de l'Alboni.

Un frisson a parcouru l'assemblée tout entière. On a vu osciller, se pencher, remuer comme un champ de blé sous le vent, ces têtes qui se courbent, émues, et dont les regards cherchent la femme, en ce moment invisible, dont la grande âme a passé dans un verset du *Stabat*. Quelle incomparable artiste! On applaudirait volontiers; mais quel applaudissement vaudrait la poignante émotion de tous, les larmes silencieuses de quelques-uns? Comme tout ce que nous avons entendu, vocalises de la *Lindu*, romance d'*Ophélie*, est loin de cette voix merveilleuse, profonde et fière!

Elle avait voulu chanter une dernière fois aux funérailles de Rossini, cette femme de cœur à qui Rossini avait prédit la gloire. Elle était venue apporter au mort le tribut de son admiration. Elle payait en sanglots la dette de la reconnaissance. Puis elle est repartie, heureuse de la tâche remplie, et nous laissant le souvenir de cette admirable chose que nous avons entendue et que nous n'oublierons pas.

Stabat incomparable, chœur superbe de *Moïse*, comme la voix du commandant des troupes vous soulignait cruellement! On les accompagnait, ces morceaux magnifiques, de bruits de crosses sur le parquet et de cris de: *Portez armes!* Un mouvement vous échappait, involontaire. On retombait brusquement de l'éther dans la caserne.

D'autres racontaient tout bas les souvenirs de la vie de Rossini. "Il reposera à Paris. Le fossoyeur de Bologne sera dépité." En son voyage en Italie, Jules Janin, en effet, raconte que, passant par Bologne et visitant le Campo-Santo, qui est célèbre, un fossoyeur lui dit:

—C'est ici sans doute que j'aurai l'honneur de mettre en terre le signor Rossini!

—Oui dà? fit Janin.

Et il conta à Rossini le propos de l'homme à la bêche.

—Bah! dit Rossini, laissez-le dire; la seule chose que je lui demande, c'est de prendre patience le plus longtemps possible!

Un autre, en riant, nous apprenait ce fait que Rossini jurait volontiers, et que son ami l'archevêque de Bologne, qui voulait lui épargner le plus de péchés possible, lui avait accordé pour toutes ces paroles sacramentelles une dispense en bonne forme, sur papier revêtu du sceau épiscopal.

Et combien d'anecdotes encore pendant que la cire brûlait autour du catafalque où Rossini dormait sous une couronne d'or et une couronne de lauriers!

Dans la rue la foule était grande. On attendait. Que si tous les gens qui étaient là savaient le nom de Rossini (et certes, ils le savaient), on peut dire que cet homme a connu la gloire. Le cortège s'avance vers les boulevards par la Chaussée d'Antin. La troupe qui fait la haie est bien peu nombreuse: les curieux enfoncent les rangs, passent entre les soldats, se joignent aux députations qu'ils disloquent, et roulent comme un flot derrière le corbillard. Quelques-uns vont au pas, scandent leur marche sur les airs funèbres. D'autres poussent, crient, veulent avancer, bousculent les voisins. Les apprentis d'ateliers, les coureuses de rues sont là, avançant, se tenant bras dessus bras dessous, avec des visages gais et de larges sourires. On piétine dans la boue, on se marche sur les pieds; c'est la cohue. Tout cela roule comme un fleuve par les boulevards, se recrutant en chemin des impatients qui veulent tout voir, et, sans ordre, sans silence, avec la joie des jours de fête populaire, sous un ciel gris et dans la boue du macadam, s'en va ainsi jusqu'au cimetière.

O soleil italien! Tombeaux discrets de Bologne ou de Pise!

Paris avait à peine enterré Rossini qu'il apprenait la mort de Mallefille et désespérait de Berryer

M. Berryer mourra, s'il doit cette fois mourir, comme mouraient les anciens Romains. Le dernier acte de sa vie (car les écrits sont aussi des actes) aura été le couronnement de son existence. On admirera dans l'histoire cet homme ressaisissant la plume pour affirmer encore ce que fut sa foi. Voltaire, qui râlait déjà, écrivit: "Le mourant se ranime." lorsqu'on lui apporta la nouvelle qu'une grande injustice était réparée. M. Berryer, agonisant, s'est ranimé, lui aussi, pour donner au monde le grand exemple d'un honnête homme que rien n'a pu corrompre et que rien n'a pu courber.

Quel que soit le parti dont on défende le drapeau, on ne peut s'empêcher de s'incliner devant de telles figures.

Je lisais justement hier les *Souvenirs* de M. Berryer, doyen des avocats de Paris et père de celui qui vient de mourir. Cet homme de cœur raconte comment il a fait de ses fils des hommes de cœur: "Les succès de mon fils ont fait grandir mon nom; ils m'ont amplement

“ dédommagé des pertes que la fortune et la politique m’ont fait éprouver depuis 1814. Ma sollicitude paternelle, ma prévoyance et mon amour exclusif pour le barreau m’ont toujours fait désirer qu’il ne se lançât que dans l’arène judiciaire, et qu’il se mit à l’abri des orages politiques. Sa destinée en a décidé autrement. Je m’y soumetts.”

Destinée bien remplie, à coup sûr, et dont l’idéal absolu fut ce mot, dont les Anglais comprennent si bien le sens, et dont on nous a tant de fois appris à mal épeler les lettres,—la *légalité*. On ne saurait tracer de M. Berryer un portrait rapide dans une chronique. Cormenin tour à tour et Armand Marrast ont réussi à le peindre. “ Jeté, disait l’ancien président de l’Assemblée nationale, jeté par ses précédents, par ses illusions, par une certaine tournure d’esprit chevaleresque, dans les opinions légitimistes, M. Berryer n’en est pas moins pénétré des besoins de la société nouvelle, son intelligence en a les idées et son âme en a les inspirations.” Il sut, en effet, ne pas seulement s’en tenir aux regrets, mais aller en avant dans la lutte, et celui que son parti appelait l’avocat de la légitimité en fut, au contraire, le tribun.

Quelles furent la puissance, la majesté, la vigueur de cette parole qui demain sera éteinte! J’ai entendu plaider M. Berryer dans l’affaire Bonaparte-Paterson contre le roi Jérôme, qui avait été son camarade au collège de Juilly, et je n’ai pas oublié ce regard de feu, ce profil d’une pureté sévère, tant d’enthousiasme et tant de sarcasme, toutes les révoltes et toutes les colères de l’honnêteté! Je l’ai revu à la Chambre, consacrant à son pays sa force suprême et ses efforts derniers. Celui-là était vraiment l’*orateur*. Il fallait le voir encore, au coin de son foyer, dans cet intérieur d’un luxe sévère, où les marbres antiques se détachaient sur le fond sombre des reliures de livres. Il était là vraiment chez lui, et entre les visages de marbre de Cicéron et de Démosthènes, on ne s’étonnait pas de rencontrer son visage fait pour le oiseau.

On lira avec curiosité, sur M. Berryer et sur son rôle pendant la dernière guerre de Vendée et l’essai maladroit de chouannerie, le livre du général Dermoncourt, la *Vendée et Madame*. Chose curieuse : dans les dictionnaires biographiques, le nom de Berryer se trouve presque immédiatement après celui de cette princesse, dont il devait être le conseiller, et qu’il essaya, sans aucun doute, de détourner d’une entreprise insensée.

Après la duchesse de Berry vient Berryer. Sterne et Balzac eussent vu là une prédestination.

On me raconte, pour finir, l’histoire très-exacte de certain portrait

de Rossini, Rossini après sa mort. M. Gustave Doré,—un des hôtes assidus de cette petite maison de Passy que le maestro disait grande comme un piano, mais un piano sans queue,—s'était chargé de dessiner le visage du mort. On attendait le peintre, le cadavre était toujours exposé dans la chambre mortuaire. Deux jours, trois jours se passent et M. Gustave Doré ne venait pas. On le fait prévenir; il arrive, jette un coup d'œil à Rossini étendu sur son lit et s'éloigne.

—Eh bien! mais, lui dit le notaire, et le portrait?

—Le portrait! Ne vous inquiétez pas, il sera fait. J'ai regardé Rossini, cela me suffit. Je le dessinerai de mémoire.

De mémoire! C'est assez la méthode électrique de l'artiste improvisateur qui traite tout de même, paysages, personnages, peintures et dessins. Mais ce portrait futur et fait de mémoire ne tranquillisait point la famille, qui tenait à conserver les traits du défunt. On appelle M. Louis Roux, qui vient, croyant trouver déjà, après trois jours, un cadavre défiguré; la tête du maître était, au contraire, superbe, calme, les méplats des joues, les maigreurs des tempes corrigés et égalisés par la mort,—le plus admirable profil, Rossini tel qu'il avait été lorsqu'il jouait lui-même le *Barbier* au Conservatoire.

M. Roux prit ses crayons, et d'après ce mort il a fait le plus admirable des dessins,—un chef-d'œuvre. Nous le verrons peut-être, nous demandons à le voir au salon prochain.

Au moment où nous écrivons ce grand nom de Rossini en tête de cet article, un souvenir s'éveille dans notre mémoire. Un soir, nous étions allé rendre visite au maître: il se tenait dans ce cabinet de travail de son appartement de la rue de la Chaussée-d'Antin, où il a composé sa *Messe*. Au fond était un piano, un bureau près de la fenêtre, et dans une sorte d'enfoncement pratiqué dans le mur, se dessinait un trophée d'instruments de musique: un violon, un cor et un hautbois; souvenirs de son père, le seul héritage laissé par le pauvre corniste à son fils Gioacchino. Au dessous du trophée, un buste de Mozart, la première des vénération, des adorations de Rossini. Avec Rossini causait Carafa, assis l'un et l'autre au coin du feu. Nous nous en voulûmes un instant de troubler cet entretien de deux amis, et pour nous faire pardonner notre indiscrétion, nous nous effacâmes le plus possible de la conversation. Les premières politesses faites, elle reprit bientôt son cours. Carafa racontait sa première visite à Cimarosa, qu'il avait vu à Venise en 1800. L'auteur du *Barbier de Séville* répondait aux souvenirs de son ami et racontait à son tour son entrevue à Venise avec Beethoven, dans un réduit des plus pauvres, des plus

misérables, qu'habitait l'auteur de la Symphonie héroïque, alors sourd et presque aveugle. Devant ce buste de Mozart, à ces noms illustres de Cimarosa et de Beethoven invoqués, en présence de Rossini, il nous semblait sentir comme vivant et actuel ce passé de plus d'un siècle, dont celui qui nous parlait avait été la dernière gloire, et la gloire la plus lumineuse et la plus éclatante.

Cette foule innombrable qui se pressait samedi dernier autour d'un char funèbre, la plus compacte que nous ayons jamais vue sur les boulevards, ne témoigne que médiocrement de la popularité de Rossini; pour se rendre compte de cette immense renommée, il faut reporter à cinquante ans en arrière; à vingt ans, cet homme était déjà célèbre dans toute l'Italie; à vingt-cinq ans, son nom était européen; le peintre, le poète, pénétrèrent lentement dans le public; le musicien parle au monde entier sa langue universelle; à peine un opéra de Rossini était-il joué à Naples, à Milan ou à Rome, qu'il volait de théâtre en théâtre, depuis la *Scala*, *San-Carlo* ou la *Fenice* jusqu'à Lisbonne et jusqu'à Moscou. Nous cherchons en vain dans la renommée d'un artiste, nous n'en connaissons point de plus rapidement éclose: elle est née comme bénie par un sourire de Dieu. C'est dans le génie de la génération spontanée.

Rossini avait seize ans quand il écrivit sa première partition; à vingt ans, il donna *Tancrède*; à partir de ce moment, pendant près de dix ans, chaque année voit éclore trois opéras du maître: *Othello* se joue six mois après le *Barbier*, et l'an qui suit donne naissance à la *Cenerentola* et à la *Gazza Ladra*. Vous avez vu sans doute la liste de ses quarante ouvrages; ils ont vu le jour de 1813 à 1829. Et dans quelles conditions s'exerçait cette merveilleuse fécondité! Rossini était appelé par un traité dans une ville d'Italie; à peine les trois représentations auxquelles il devait assister, suivant l'usage, étaient-elles finies, qu'il partait; il arrivait, écoutait les chanteurs qu'on mettait à sa disposition, prenait la mesure des artistes et se soumettait à leur voix; on lui lisait le poème; souvent son *parolier* était un avocat ou un grand seigneur peu habitué au métier, et dont il fallait faire toute l'éducation; cela fait, Rossini écrivait.

Le 26 décembre 1815, Rossini signe un acte avec Cesarini, le directeur du théâtre Argentina; par ce traité, le maestro s'engage à écrire un opéra au choix du directeur, et à en livrer la partition le 20 janvier, pour que la pièce soit jouée le 5 février. Moyennant quoi Cesarini doit compter trois cents écus romains au compositeur *pour ses fatigues*. C'est le traité qui contient cette expression adorable: le directeur ne récompensait que les fatigues du musicien; elles furent grandes, en effet. Rossini se mit à l'œuvre, s'enferma avec son librettiste, installa

les copistes dans une chambre voisine, et pendant treize jours écrivit jusqu'à ce que le dernier accord du deuxième acte eût été aligné sur le papier. *Barbier* était fini, vous savez le succès. L'œuvre de treize jours a la vie des siècles : mais il faut le dire aussi, elle fut interprétée d'une manière digne d'elle, car l'Italie avait alors cette merveilleuse pléiade de chanteurs qui semblaient attendre la venue du maître pour faire éclater ses brillantes improvisations. Jamais pareille troupe d'artistes n'avait été mise à la disposition d'un maestro. C'était la Colbrand, Galli, la Pizzaroni, Nozzari, Davide, Garcia, que sais-je ? L'art du chant n'en nomme pas de plus illustres. Aussi la gloire du maestro était-elle portée partout victorieusement par ces glorieux artistes. Toute la musique du passé fut oubliée dès lors en Italie ; Floravanti, Paësiello, Jomelli disparurent ; le grand Cimarosa lui-même, auquel Rossini devait tant, fut éclipsé. C'est que le jeune maître, en conservant leurs qualités de déclama-tion et de mélodie, avait ajouté à leurs œuvres le brio, l'éclat, la lumière éblouissante, c'est-à-dire son génie ; et rien ne résistait à ce talent qui entraînait avec soi tous les succès de la vie d'artiste la plus heureuse que nous sachions.

Les triomphes de la patrie ne suffisaient plus à une aussi grande renommée. Rossini fut appelé en Allemagne, à Vienne, le théâtre de la *Porte Carinthie* reçut le maestro comme l'avaient acclamé les théâtres d'Italie. De là Rossini passa en Angleterre, où l'appelait le roi George IV ; ce fut une longue ovation. Cinq mois après, il vint en France. Dans le monde antique ; un titre était ambitionné par toutes les nations : celui de citoyen romain. Dans notre monde moderne, Paris a remplacé Rome, et tout grand artiste attend la consécration de Paris : c'est Rome pour le génie. Rossini y reçut la suprême couronne de sa royauté ; après avoir adapté pour la scène de l'Opéra *Maometto* transformé en *Siège de Corinthe*, *Mose*, complété par *Moïse*, après avoir écrit le *Comte Ory*, le maître donna *Guillaume Tell*.

Il avait trente-sept ans alors ; ce n'était plus l'âge des heureuses inspirations de la jeunesse, des audaces du talent, le temps du *Barbier de Séville*, écrit en treize jours ; comme Raphael, Rossini était arrivé à sa troisième manière ; le sujet, le peuple même auquel était donné l'ouvrage, les grandes proportions du théâtre, imposaient au maestro non un effort, mais une sorte de soin de lui-même. Quand Jouy eut donné le poème au compositeur, Rossini prit le livret, l'emporta à Petit-Bourg, l'étudia pendant six mois ; alors il se mit à l'ouvrage, et six mois après la partition de *Guillaume* était achevée. Puis il se reposa, laissant aux critiques à juger son œuvre, à lui donner telle ou telle place qu'il leur conviendrait dans l'art, et souriant de leurs jugements, qui condamnaient dans la plus grande partie une œuvre plutôt impro-

visée que réfléchie, rêvée qu'écrite, se condamnant lui-même pour des péchés véniels qu'on ne lui pardonnait guère, et montrant pour toute réponse à ses détracteurs, avec la confiance du génie: le *Barbier*, le troisième acte de *Otello* et *Guillaume Tell*: c'était dans ces trois ouvrages qu'il résumait toute son œuvre.

Voilà le génie: quant à l'homme, il a été bien souvent décrit, défini et jugé; mal le plus souvent, suivant nous; mais nous n'avons pas à réviser un procès; nous n'avons pas même à contrôler cette série plus ou moins vraie de *mots* qu'on a pris à cette conversation étincelante. De cette vie, hélas! éteinte, nous ne voulons vous rapporter qu'un trait, que nous tenons d'un des acteurs de la scène suivante: Le monde artistique se souvient encore d'un excellent homme, mort il y a quelques années, M. Jouault. En 1838, Jouault partait pour l'Italie.

Un ancien employé de la maison de Charles X lui donna une lettre de recommandation pour Rossini. Jouault arriva à Bologne; Rossini venait de partir pour Paris. Jouault garda la lettre, passa à Naples, où il resta quelques années, puis revint en France. Il avait toujours sa lettre en portefeuille. Quand Rossini vint se fixer en France, en 1865, la lettre revint en mémoire à Jouault; il y avait bientôt trente ans qu'elle était écrite. Qu'importe! C'était un prétexte. Il se présenta donc rue Basse-du-Rempart, et remit à Rossini la lettre d'introduction.

"Monsieur, lui dit le maître, vous m'apportez une lettre d'un homme qui m'a rendu un service que je n'oublierai de ma vie: la lettre est en retard de trente ans, il est vrai; mais, monsieur, comptez, ajouta Rossini en tendant la main au visiteur, que notre amitié commence du jour où elle a été écrite." — *L'Illustration*.

BERRYER.

DISCOURS DE M. DE SACY SUR SA TOMBE.

Messieurs,

L'Académie française vient exprimer par ma bouche ses regrets et sa douleur sur la tombe de l'orateur illustre qu'elle se flattait de compter longtemps encore parmi ses membres. La mort de M. Berryer n'est pas, il est vrai, une mort prématurée. Voilà plus de cinquante ans que son nom est célèbre et qu'il se rattache à tous les événements dont notre pays a été le théâtre dans le cours de ce demi-siècle.

Mais, qui n'aurait pas oublié l'âge de M. Berryer au feu qui brillait dans ses yeux, à l'ardeur de sa parole, à la jeunesse de son talent et de son cœur ? Aussi, malgré les longs assauts que lui a livrés un mal cruel et qu'il a supportés avec tant de courage et de résignation chrétienne ; espérait-on encore, presque jusqu'au dernier jour, que la force de sa constitution, que l'énergie de son âme sortiraient victorieuse de la crise, et que tant de vie ne succomberait pas sous les attaques de la mort !

M. Berryer n'est plus. L'éloquence portera longtemps le deuil de celui auquel elle a dû tant de mémorables journées !

Messieurs, organe et représentant bien modeste de l'Académie française vous n'attendez pas que je vous retrace la vie politique et les grandes luttes de M. Berryer. Dans la foule qui m'entoure, parmi tant d'amis et de collègues accourus pour lui rendre les derniers devoirs, assez d'autres pourront prendre ce soin et s'en acquitter mieux que moi. Une seule réflexion me frappe, et si je l'exprime, c'est qu'elle ne peut blesser les sentiments de personne et qu'elle est tout à l'honneur de M. Berryer.

Dans un siècle plus calme, M. Berryer aurait fait sa vie lui-même. Son nom, après avoir jeté un vif éclat au barreau, aurait probablement figuré dans l'histoire de notre magistrature, à côté des noms les plus honorés. A la tribune et dans le ministère, la royauté, celle qu'il aimait et dont il avait dès sa première jeunesse embrassé la cause avec passion, aurait eu en lui un défenseur puissant, un ami d'autant plus utile que la chaleur et la sincérité de son dévouement n'eussent rien ôté à l'indépendance de son jugement et de sa raison. Dans un siècle aussi troublé que le nôtre, ce sont les événements qui ont fait la vie de M. Berryer, sans pouvoir cependant lui arracher deux choses, les opinions que son cœur avait choisies et son talent.

Son talent ! est-ce assez dire ? Cette flamme de l'éloquence que l'étude et l'expérience nourrissent et fortifient, mais ne font pas naître, n'est-elle pas un don divin, aussi divin que l'inspiration poétique, et le véritable orateur, dans ses grands jours, n'est-il pas comme un prophète que l'esprit de Dieu agit et soulève au-dessus de lui-même ? Ces jours-là, M. Berryer les a connus ? Il en a eu qui défendront à jamais sa mémoire contre l'injurieux oubli.

Les annales de l'éloquence ne nous offrent-elles pas plus d'un orateur dont les œuvres ont péri et dont le nom est impérissable ; c'est une gloire de plus, sans doute, c'est le comble du génie et son triomphe, d'éterniser les effets passager de la parole, de les graver en quelque sorte sur le marbre et sur le bronze, de les transmettre à la postérité la plus reculée, et de nous faire ressentir, comme au jour même de l'action, ce que ressentaient les auditeurs d'un Démosthène, d'un Cicéron, d'un

Bossuet. A qui de nos orateurs modernes appartiendra cette gloire suprême ? Nul ne le sait, et il serait bien téméraire de vouloir en juger dès aujourd'hui.

Mais, pour quiconque a vu et entendu M. Berryer, tout ce qui constitue l'orateur, il l'avait : l'inspiration du regard, la noblesse du geste, l'ampleur et la gravité de la voix, le pathétique de l'action, et cet accent de l'âme qui fait frissonner sous sa parole toute une assemblée émue, même lorsqu'il y était presque seul de son opinion et de son parti. Semblait-il quelquefois retenir ou chercher sa pensée ? Elle n'en sortait du nuage que plus éclatante et avec l'effet soudain de la foudre !

Mais à quoi m'arrêté je, messieurs, et est-ce bien ici le moment de vous parler d'art et d'insister sur ces jours de triomphe dont le souvenir ne peut qu'ajouter à votre deuil ? Faudra-t-il aussi vous rappeler les succès que M. Berryer a obtenus au barreau avec non moins d'éclat qu'à la tribune, les grandes causes qu'il a défendues tout jeune encore, le rang qu'il y a gardé jusqu'à la fin, malgré la fatigue du travail et de l'âge ? Là aussi, M. Berryer devait rencontrer de grands et de puissants adversaires, dont il a été le digne rival toujours, et plus d'une fois le rival victorieux.

Quels souvenirs, et que de noms se pressent dans ma mémoire à côté de celui de M. Berryer ! Ces hommes également illustres, pour la plupart, dans les deux éloquences, celle de la tribune et celle du palais, je les ai connus, je les ai entendus, j'ai compté des amis parmi eux. Où sont-ils, et combien y en a-t-il qui survivent ? Il me semble les voir tous en ce moment s'ensevelir avec M. Berryer dans le même tombeau, et la pierre du sépulcre se fermer à jamais sur cette grande et forte génération !

Pardonnez-moi, messieurs, d'ajouter encore un mot. Interprète des sentiments de l'Académie française, puis-je oublier l'académicien dans M. Berryer, et ne manquerais-je pas à ma mission si je négligeais de vous dire que cet orateur si redouté, cet homme de parti si vif était au milieu de nous le plus aimable, le plus simple et le plus gracieux des confrères ? M. Berryer aimait l'Académie ; il assistait à nos séances autant que le lui permettaient ses grandes occupations ; il prenait part à nos paisibles discussions de littérature et de grammaire avec une justesse de sens et une sûreté de goût que l'on n'aurait pas attendues d'un improvisateur si libre et si hardi.

Sa voix, son regard, tout prenait en lui, dans ses rapports avec nous, une expression charmante de douceur et de sérénité. Aussi, par un juste retour M. Berryer n'avait-il que des amis à l'Académie française, quoiqu'il y rencontrât plus d'un de ses anciens adversaires dans les

luttres politiques, et nous avons eu le plaisir de voir des hommes qui, à la tribune et dans la chaleur d'un débat passionné, s'étaient renvoyé quelquefois des mots bien durs, se donner sous les auspices favorables des lettres, toutes les marques de la plus sincère et de la plus affectueuse estime. Grande leçon, messieurs, pour attendre au moins que l'on se soit vus et que l'on se connaisse à fond avant de se jurer une guerre éternelle !

Hélas, messieurs, n'est-ce pas bien inutilement que je rassemble tous ces titres de notre illustre confrère ? Que reste-il de M. Berryer malgré tous nos efforts pour lui rendre une seconde vie dans nos souvenirs ? N'est-ce pas à une poussière insensible, à de tristes débris qu'il faut cacher dans un cercueil et ensevelir sous une terre profonde que nous adressons nos regrets ? Oh ! non, messieurs. M. Berryer a emporté et nous laisse un meilleur espoir. Il n'était pas de ceux qui pensent que tout finit avec ce corps fragile, avec cette bulle d'air qu'on appelle ici-bas.

Quelle chimère que toutes ces idées de gloire, de postérité, de solidarité entre ceux qui sont et ceux qui ne sont plus, si chaque vie humaine en s'éteignant nous plongeait toute entière dans le néant ! M. Berryer était chrétien. Nous aussi, nous croyons que tout ce qui faisait son caractère, son talent, sa foi, survit au coup de la mort, et c'est pour cela qu'il nous est permis de voir dans l'hommage que nous lui rendons sur cette tombe, autre chose que la plus vaine des pompes et une cérémonie vide de sens !

PAROLES DE MGR. D'ORLÉANS SUR BERRYER.

Je ne vous retiendrai pas longtemps, messieurs ; j'apporte sur cette tombe des prières et non des paroles : ce sanctuaire, ce cercueil d'où semble s'échapper encore l'écho d'une si grande voix, ces grands arbres dépouillés, ce soleil voilé, qui conviennent si bien à la cérémonie qui nous rassemble, cette assemblée même, ce concours inaccoutumé dans cette petite église de village, et, au loin, cette immense acclamation de toute la France, qui dure encore parlent assez haut.

Je veux donner seulement à celui qui fut mon diocésain et mon ami, en cette heure de la séparation suprême, avec une dernière bénédiction de mon cœur, le dernier adieu de la religion.

Je laisse aux amis, aux compagnons, aux rivaux de gloire, aux adversaires même, la consolation de redire ce que fut cette riche et grande nature, cette haute intelligence ; la noblesse, la générosité de ce cœur ; cette incomparable éloquence : cette âme si étrangère à

l'envie, si prompt à l'admiration, si tendre à l'amitié ; et aussi cette longue carrière, mêlée depuis plus d'un demi-siècle à tous les plus grands débats de notre époque orageuse ; quel fut cet homme enfin, athlète si puissant des luttes de la parole, si secourable aux accusés, si fidèle aux vaincus, et qui ne sut être jamais le courtisan que de l'exil et du malheur.

Et voilà pourquoi, messieurs, il a su conquérir, dans un temps si divisé, des sympathies si profondes et universelles, et dans le silence de toutes les rivalités et des passions, des regrets et des hommages si éclatants que la France entière revendique aujourd'hui sa gloire, et qu'on croirait voir ici, avec l'honneur, la fidélité, l'éloquence en deuil, la patrie décernant les funérailles d'un roi à un de ses plus illustres enfants.

Et voilà pourquoi, messieurs, venus de tous les points de l'horizon politique, vous êtes autour de cette tombe, car comme lui, vous aimez la France. Ah ! elle nous est chère à tous, nous donnerions tous pour elle mille vies pour une goutte d'eau ? Et la religion est heureuse de vous voir tous réunis, comme vous l'êtes en ce moment, sur ce terrain commun de l'amour du pays, dans l'hommage pieux et dans l'admiration pour ce grand serviteur de la France.

Quel nom il laissera parmi nous ! Sa place est fixée à jamais à côté des princes de la parole humaine, de ces grands et rares orateurs de la tribune et du barreau, dont le souvenir reste immortel ; et pour moi, je ne puis me défendre, même en ce moment, de le revoir dans les triomphes de sa pathétique éloquence, ni oublier l'éclair, les foudres et les tendresses de sa parole, lorsque, même vaincu par le vote, il arrachait à toute une grande assemblée des cris d'admiration et des pleurs, je l'ai vu.

Mais non, laissons ces souvenirs de gloire. O mon excellent et illustre ami, je ne veux plus rien voir en vous, comme le disait autrefois Bossuet à Condé, de ce que la mort efface. Vous resterez dans ma mémoire tel que vous fûtes sous la main de Dieu, pendant ces quinze jours où l'on vous vit face à face avec la mort, et où, devant la claire vue de l'éternité, oubliant tout, la tribune, la gloire, les applaudissements, pas un seul écho ne s'en est trouvé ni dans votre âme ni sur vos lèvres.

Non, jamais un *Nunc dimittis* ne fut dit avec plus de force, plus de sérénité, de détachement et de confiance en Dieu !

De détachement ! Ah ! pourtant il n'était pas détaché de tout ! Grand fut le sacrifice. " Mon cher Nélaton, faites-moi vivre, afin que je puisse voir le bonheur de la France ! "

Hélas ! le moment était venu où les hommes, la science, l'affection,

le dévouement ne pouvaient plus rien. Ainsi, pauvres mortels que nous sommes, génie, gloire, fortune, plaisirs, amitié, douceurs de la vie, tout s'évanouit irrésistiblement entre nos mains, et nous nous trouvons seuls, seuls ! entre le monde qui s'enfuit et l'éternité qui vient. Heureux qui, comme celui que nous pleurons, n'a pas attendu la dernière heure pour sentir le néant des choses, et se retourner vers Dieu du milieu des triomphes ou des brisements de la vie, et qui d'avance a pu graver sur sa tombe ces mots, que vous pouvez lire sur la sienne, ces mots de la grande humilité chrétienne et de l'immortelle espérance : *Expecto, donec veniat immutatio mea !* Il avait tout, il voulait mieux encore.

Ah ! Seigneur, si vous tenez compte aux hommes qui vivent dans les temps difficiles, de leur bonne volonté, de leurs efforts, de leurs secrètes aspirations, pour faire arriver jusqu'à eux, au jour de votre miséricorde, ce rayon qui éclaire tout, combien plus pèseront à vos yeux, devant votre bonté, à travers les fragilités de l'existence, les retours courageux d'une foi sincère !

Du berceau à la tombe, des Orateurs de Juilly qui élevèrent son enfance, jusqu'au P. de Ravignan dont sa main mourante cherchait l'image et le chapelet sur sa couche, à côté de son crucifix, et jusqu'à celui qui remplaça ce saint ami près de son âme défaillante, et avec qui il voulut chanter d'une voix ferme le *Salve regina*, élevant un si doux regard vers le ciel à ce mot : *O clemens, ô pia, ô dulcis, virgo Maria !* la foi chrétienne, en ce siècle où les colonnes elles-mêmes sont tombées, n'avait jamais défailli en lui !

Je le vois dans sa jeunesse, à côté de Chateaubriand, à côté aussi de l'éloquent et malheureux auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, augurant le premier la vocation de ce jeune et brillant avocat qui, depuis, fut le Père Lacordaire ; et quant à lui, si le barreau et la tribune ravirent à la chaire sa grande voix, combien de fois devant les juges, comment pourrais-je l'oublier ? et dans nos plus solennels débats politiques, cette voix puissante a retenti pour la liberté de l'Eglise, pour la liberté des ordres religieux et de l'enseignement, pour les droits du Saint-Siège, pour le clergé, pour la confession même, pour toutes les causes chères à la religion ! Eh bien, ô mon ami, l'Eglise n'est pas ingrate, et elle vous remercie par ma bouche, elle vous bénit dans votre cercueil.

Et c'est ainsi, messieurs, que la religion dont il fut le défenseur devait être à son tour, en ce moment où tout échappe, où tout homme a besoin d'être défendu, l'avocate de cet incomparable avocat.

Disons, messieurs, que Dieu n'oublie jamais ce qu'on a fait pour son Eglise : il fut juste et bon, lui donnant l'admirable fin chrétienne que vous connaissez.

Il était encore plein de toutes les nobles ardeurs de sa vie, lorsque

tout à coup le danger de la mort lui apparut. “ Je ne me trompe pas sur votre réponse, dit-il à son loyal et dévoué médecin ; je vous en remercie... que la volonté de Dieu soit faite ! ” Et aussitôt, sans transition sans regrets, sans un seul retour sur lui-même, il se prépara à paraître devant le seul juge qui l'ait jamais intimidé. On eut dit que sa main, toujours ferme, tirait un voile sur le monde et s'efforçait de lever le voile de l'éternité. Il purifia son âme et l'arma du pain des forts en recevant une dernière fois le Dieu de sa première communion. Puis il voulut venir dans cette chère retraite d'Augerville, comme il le faisait à la veille des grandes affaires, près de ce sanctuaire où il avait placé l'image de saint Louis, dont il aimait la race, et gravé cette grande parole : *Credidi, propter quod locutus sum* ; ma conviction a fait mon éloquence.

Puis, il écrivit d'une main affaiblie, mais fidèle jusqu'à la fin, cette lettre qui fut la dernière. Et son Dieu, son roi, sa famille ayant tour à tour reçu ses derniers devoirs, il se mit, avec une simplicité profonde, qui était tout lui-même, à assister et à présider à sa mort. Il ne parla plus que très peu, et ses moindres mots étaient toujours nobles et doux. “ O mon ami ! dit-il à celui qui était accouru de loin et ne le quitta plus, j'ai de bien grandes grâces à rendre à Dieu. Maintenant, je suis tout en calme ; ” et lui serrant la main entre les deux siennes : “ et en amitié. ” Et quelque temps après : “ Je vous remercie de rester là pour le grand moment. ” Puis, à son petit-fils : “ Travaille... Sois quelque chose par toi-même... Aime Dieu et rends ta mère heureuse. ” Et enfin : “ O mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains ! ” Et après ce dernier cri de sa foi religieuse, un dernier cri de sa conviction politique. Ainsi il est mort, simple et grand comme toujours, affectueux et bon, laissant échapper des mots d'une exquise tendresse, ou les accents d'une foi sublime ; confiant au Dieu qui a dit : “ Je suis la résurrection “ et la vie ; celui qui croit en moi, fût-il mort, vivra à jamais. ”

Où, vous vivrez, j'en atteste la bonté de Dieu ; vous vivrez au sein de son éternelle miséricorde, dans cette gloire plus haute qui ne passe pas, et nous prions sur votre tombe avec une ineffable espérance.

Messieurs, laissez moi vous le dire, beaucoup d'entre vous parcourent, et avec éclat aussi, cette grande et périlleuse carrière de la vie publique : puisse un tel exemple n'être pas perdu pour vous, et faire sentir à tous le bienfait de la foi, le grand besoin de Dieu qui est au fond de nos âmes, et la suprême consolation des espérances éternelles.

Une dernière parole, messieurs : On élève aux hommes illustres des monuments. Je ne sais s'il sera possible d'en élever à notre ami un qui soit digne de lui. Mais déjà son buste appartient au barreau de Paris, auquel il l'a légué ; et il sera bien placé dans le palais de la

justice, au pied du portrait de son père, entre la Sainte-Chapelle et la salle de conférences de ce Barreau français, de cet ordre des avocats, si brillant et si courageux, dont il était le modèle et la gloire. En voyant cette belle tête, cette majesté souriante, en demandant à leurs anciens quel était ce puissant orateur, les jeunes gens apprendront le culte de l'éloquence, du dévouement, de l'honneur et de l'intégrité.

Sa tombe, déjà préparée près de cette petite église, perpétuera le souvenir de cette journée, où tous les dissentiments furent oubliés devant une belle âme, où le deuil d'une famille devient le deuil d'un pays. Cet humble monument marquera la place où les habitants de ce hameau aimaient à voir ce noble vieillard découvrir sa tête blanchie, et incliner son front, son talent, son passé, sa gloire devant cette Eglise catholique, si faible et si forte, victorieuse dutemps et de la mort, qui change les doutes en certitudes, les fautes en repentirs, les douleurs en espérances, et qui, même devant les froides pierres de la tombe, s'écrie : *Elevamini, porte æternales. Ouvrez vous, portes éternelles !*

M. Berryer, doué de cette merveilleuse éloquence qui faisait de lui une puissance, comme l'avait dit M. Royer-Collard dès le premier jour qu'il l'entendit, M. Berryer a eu toute sa vie, au barreau, dans les Chambres et dans la direction de son parti, une grande influence et une grande autorité ; mais il n'a point passé par les épreuves du gouvernement, et ce n'a point été un des moindres bonheurs de sa vie et une des moindres causes de son admirable éloquence que d'avoir été toute sa vie un des chefs des partis vaincus. Avait-il le don du gouvernement ? Je ne sais ; Dieu lui en a épargné la périlleuse expérience.

Entré à la Chambre en 1830 seulement, il vit et déplora les ordonnances de Juillet, qui furent un coup d'Etat ; mais celui-là fut vaincu. Il n'approuva pas l'usage que le pays fit alors de sa victoire, que la force des choses changea nécessairement en une révolution, et, pendant dix-huit ans, M. Berryer a lutté contre la monarchie née de cette révolution, avec quelle éloquence, nous le savons tous, adversaires et partisans. Chef reconnu et incontesté du parti légitimiste, il l'a défendu plus encore qu'il ne l'a gouverné. Le gouvernement des partis n'est pas plus facile et plus doux que le gouvernement des Etats. Si quelques-uns des plus jeunes amis de M. Berryer ont quelque jour l'heureuse pensée de raconter sa vie, l'histoire qu'ils feront du gouvernement de leur illustre patron donnera à la postérité des raisons de plus d'honorer cette grande mémoire.

Il n'a jamais conseillé et dirigé ses amis que dans le sens de la liberté

et de la nationalité modernes. Il avait le respect pieux et fervent du passé ; mais il avait le sens du temps présent et l'instinct de l'avenir. C'est dans ces trois sentiments qu'il puisait les inspirations de sa politique. Les résistances qu'il éprouvait parfois parmi ses amis n'ont été pour lui que des occasions de les tirer par son éloquence des embarras et des échecs d'où sa raison avait essayé en vain de les détourner.

C'est surtout après la Révolution de 1848 qu'il a joui plus doucement que jamais de ce beau et grand rôle d'orateur des partis vaincus, et qu'il en a joui en le partageant avec ses anciens adversaires, vaincus eux-mêmes par un coup d'Etat populaire qui n'a triomphé que pour être renversé lui-même par un autre coup d'Etat monarchique. Ce dernier coup d'Etat a eu la prétention d'être une revanche victorieuse des ordonnances vaincues de Juillet, et quelques personnes ont fait fortune à le croire. M. Berryer, qui avait blâmé le coup d'Etat de Juillet quand il parlait des mains mêmes qu'il aimait, en a fort naturellement détesté la revanche usurpée. Uni depuis 1848 avec ses anciens adversaires pour défendre la société sans blesser le droit, et plus uni que jamais avec eux depuis 1851 pour défendre le droit sans blesser la société, personne ne comprenait et n'enseignait plus hautement que lui, par sa parole et par son exemple, qu'il n'y a que la liberté qui, apprise et pratiquée laborieusement par chacun de nous, puisse sauver et restaurer la liberté de tous.

Si M. Berryer n'avait été qu'un grand orateur politique, je ne sais pas si, malgré la merveilleuse puissance de sa parole, il aurait obtenu la popularité et la gloire dont il jouissait dans sa vieillesse comme d'un bien incontesté. L'avocat en lui grandissait encore l'orateur, comme l'orateur grandissait aussi l'avocat. Le barreau a toujours su beaucoup de gré à M. Berryer de ne l'avoir jamais quitté ; et M. Berryer a toujours beaucoup aimé le barreau parce qu'il savait qu'il avait là une de ses plus grandes forces, celle qui lui était le plus personnelle. Non que je veuille dire qu'à la tribune le parti de M. Berryer lui prêtât beaucoup de force.

Il en donnait plus qu'il n'en recevait ; mais au barreau, certainement, il ne tenait rien que de lui-même et de lui seul. De là son attachement de prédilection pour le barreau, et que le barreau lui rendait si bien. C'est dans ces sentiments qu'il est mort, et c'est avec ses sentiments aussi que le barreau a voulu rendre à M. Berryer le plus solennel hommage que jamais confrère ait reçu de ses confrères.

En s'y associant pour sa part, l'Académie a voulu seulement rappeler qu'elle avait eu l'honneur d'enregistrer dans ses archives la gloire de M. Berryer.—*Saint-Marc Girardin.*

UNE VISITE AU PAPE.

Rome 25 Novembre 1868.

Dans les premiers jours de la rentrée, le Souverain Pontife avait daigné permettre au R. P. Freyd de lui présenter les élèves du séminaire français, laissant très gracieusement au choix du supérieur le jour de la réception. On devait se trouver au Vatican à trois heures : tel était le programme dans toute sa bienveillante latitude. Comme vous pensez, ce jour était attendu avec impatience, surtout des nouveaux venus. La piété filiale a ses curiosités intimes : il ne leur suffisait pas d'avoir eu le bonheur d'être bénis, comme tout le monde, dans les rues de Rome, par le Saint-Père, au retour de sa promenade accoutumée. Ils aspiraient après la bénédiction particulière et presque personnelle qui leur était promise ; ils appelaient de tous leurs vœux la faveur insigne de contempler de près la tête populaire de Pie IX, d'étudier les traits si doux du Père commun des fidèles, de s'assouvir de sa présence, et de recueillir avec amour et vénération les moindres paroles tombées de ses lèvres. Aussi, avec quelle anxiété de cœur, quelle palpitation d'attente, et quelle émotion de tout mon être, n'ai-je point gravi l'escalier grandiose qui conduit aux appartements du Pape-Roi ! Avec quel respect n'ai-je point foulé ces tapis, respiré l'air de ce palais, si plein de cette auguste présence, et comme empreint de la vie du grand Pontife, de ses actes glorieux, de ses douleurs qui en furent l'indigne salaire, de sa magnanimité, de son héroïque douceur, de sa foi invincible, et de ses prières si saintes que ses mains ne cessent d'élever jusqu'au Ciel pour la ville et le monde, ces mains que le Christ a instruites au combat, avant de les charger des palmes de la victoire !

Le jour de l'audience pontificale avait donc été fixé au mercredi 25 novembre. Ainsi, la patronne des philosophes que nous solennisons, nous valut double fête : congé au Collège romain, et réception au Vatican.

Ce n'est que vers quatre heures que Sa Sainteté fit son entrée au milieu de nous. — Mgr Ricci nous avait disposés le long des murs de l'appartement, et placés à la main (*sic*) un à un, côte à côte, avec un grand zèle pour l'irréprochable correction de l'alignement : personne ne devait rompre les rangs, ni en deça par modestie, ni au delà par excès d'assurance. Du reste, notre quasi-carré restait complètement ouvert

d'un côté : “ De sorte que, disait Monseigneur avec beaucoup de bonté, — non sans quelques charmantes audaces de français qui n'entrent point dans ce cadre — de sorte que le Pape vous “ verra tous parfaitement en passant devant le front de bataille ; il pourra causer au besoin avec chacun de vous, bénir ce que vous présenterez ; enfin il pourra vous donner audience ! ”

Lorsque le moment approchait où le Saint-Père devait paraître, Mgr Talbot vint s'assurer à son tour de l'exacte orthodoxie linéaire de notre *demi-bataillon* : je reproduis son expression. Le sens pratique de notre éminent allié avait été frappé immédiatement et de notre nombre, et, qui sait ? de notre attitude. “ Allons ! nous cria-t-il avec une entière bonhomie et une sorte de rondeur militaire, — heureux de commander, comme il eût fait à Inkermann, — allons ! formez le bataillon carré, cela fait toujours très bien ! ” Cet hommage rendu au système français, en pareil lieu, et de la bouche d'un Anglais, avait, outre le mérite de l'à-propos, celui de la plus courtoise impartialité. — Tout étant dans l'ordre : “ Eh bien, attendez à présent, nous jeta le prélat avec son bon sourire, en se retirant, attendez... avec patience ! ”

Pie IX apparut avec des paroles d'excuses sur les lèvres : “ Je vous ai fait bien attendre, *figli miei*, fit-il de sa voix sonore et douce, avant même d'être entré — enfin !... ” — Puis, s'avançant vivement, et nous contemplant agenouillés devant lui, avec un air de bonheur et d'épanouissement :

“ Ah !... voilà toute la France !... car vous représentez la France, vous aussi !... il y en a parmi vous de tous les diocèses ?... — (De presque tous les diocèses, T. S. Père, répondit pour nous le P. Supérieur.) — Vous êtes soixante ? (Pas tout à fait encore ; il y en a des malades et d'autres qui sont attendus de jour en jour.) — Enfin, vous me défendez, vous aussi, sinon par les armes, au moins d'une autre manière : par la prière, par le travail et les bons exemples.... Ah ! la France fait beaucoup pour moi ! je le dis pour qu'on sache combien je lui suis reconnaissant.... Elle fait beaucoup de bien.... et.... ajouta-t-il avec une sorte d'enjouement mélancolique, beaucoup de mal aussi ! (Ici l'auditoire ne put retenir un sourire assez marqué, qui ne parut point déplaire au Pape.) — “ Oui, “ du mal ! — mais, ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici : ne parlons que du “ bien. Le bien, on le prend ; mais le mal ?... il faut prier pour qu'il “ prenne bientôt fin !... Tout le mal vient de la liberté.... C'est elle qui “ a tout bouleversé en Italie, en Allemagne, et dans ce moment en Espa- “ gne.... et un peu en France, aussi... conclut-il malicieusement. — Là “ liberté, c'est une très bonne chose... mais on en abuse, on la pousse “ jusqu'à la licence ! Mais, enfin, le temps vient où justice se fera ! Il “ faut prier pour en hâter l'heure, prier surtout la Vierge Immaculée, dont

“ la fête est si proche ! ” (Et, ici, se retournant brusquement vers le R. P. Supérieur, il lui demanda en italien, sans doute, si le Séminaire français prendrait part aux prières publiques qui précèdent la solennité de l'Immaculée Conception ; je n'ai pu entendre que la réponse négative du P. Freyd : *Non e possibile, Santissimo Padre : ei nunqua il tempo.* Impossible, Très-Saint-Père, le temps nous fait défaut ! — “ Eh bien, vous pouvez au moins, reprit-il en revenant vers nous, vous pouvez dire chaque jour cette petite prière : *In Conceptione tuâ, Virgo, immaculata fuisti : ora pro nobis Patrem, cujus Filium peperisti.* ”

“ ... Vous commencez une année d'études... Le Pape demande que la bénédiction de Dieu vous accompagne !... Vous êtes venus à Rome : il y a aussi du bien à Rome, quoi qu'on dise... Et n'y aurait-il que cela il y a au moins les Saints, les martyrs, qui nous rappellent nos devoirs, qui nous ont laissé leurs exemples, et nous conseillent l'esprit de dévouement ! Il faut que vous emportiez cela de Rome, s'écria le Saint-Père avec un accent d'une pénétrante énergie : il faut que vous représentiez Rome en France !... Le prêtre n'est pas fait pour lui seul : il doit se sacrifier, et puis se consacrer aux autres ! ”

“ Je vais vous donner ma bénédiction ; je désire qu'elle vous accompagne partout !... Quand vous écrierez dans vos familles, vous leur direz que le Pape les bénit, elles et vos amis, et tous ceux qui vous sont chers... ”

Quand nous relevâmes nos fronts, il reprit aussitôt : “ La bénédiction apostolique, c'est mon intention, s'applique à tous les objets pieux que vous avez sur vous. ” Puis il passa d'un trait devant le premier rang qui était à sa droite, et alla jusqu'à l'angle de l'appartement chercher l'un de nous, qu'il avait avisé se dérobant derrière les autres : “ Ah ! ah ! voyons un peu celui-là qui est si modeste, si doux, si caché !... Vous êtes ? *figlio mio.* ” — Je suis d'Angers, Très-Saint-Père. — Et vous, dit-il, en posant ses deux mains sur la tête d'un autre, aussi remarquable par sa grande taille que par la modestie de ses talents, vous feriez un bon grenadier !... ” Et ce disant, il commençait de nous abandonner sa main et l'anneau du Pécheur à baiser. C'était le bienheureux côté où je me trouvais. Je pus donc, à mon tour, saisir avec tremblement cette main trois fois sainte... tandis que d'autres collaient encore pieusement leurs lèvres sur la pourpre de son manteau, sur les plis de sa blanche soutane.

— “ Vous, vous êtes ? — De Cambrai, Très-Saint-Père. — Ah ! vous êtes de Cambrai ! J'ai causé ce matin pendant de longues heures avec le grand vicaire de votre Évêque. — Comment l'appellez-vous donc ? ” demanda-t-il à Mgr Ricci :

— M J... ; mais, Saint-Père, il est de Moulins. — “ Ah ! oui, oui, je

“ me trompais.”—A un autre qui était de Poitiers : Celui-là, je n’oublierai pas son nom : c’est Pie, tout court !”

—A un élève en médecine : Voyons, tâtez-moi le pouls, *figlio mio!*...” Et l’ex-praticien s’empara résolûment du poignet pontifical, et constata que le pouls était parfait. — Aussi bien, Pie IX porte sur sa personne un certificat meilleur que celui de toutes les Facultés : il est vigoureux et ferme d’attitude ; la démarche prompte et nette, le geste franc, l’œil vif, profond, rayonnant d’esprit et de bonté. En un mot, c’est bien cette *alacrité* facile, si je puis dire, dont la santé est l’unique ressort.

— A un Breton (M. Le Tallec), ancien sergent aux zouaves pontificaux, actuellement diacre, docteur en philosophie et bientôt en théologie : “ Ah ! vous avez quitté mon service, vous ! ah ! ah !” — Mais, T. S. Père, je suis prêt à y rentrer, si vous le désirez ! — “ Allons, c’est bien !”

— “ *Addio, figli*, encore une fois, *addio!*....”

Voilà donc le *Pontife* que nous avons !

Dominus conservet eum et vivificet eum ! Qu’il lui accorde de longs jours pour le bonheur du monde catholique, pour achever la défaite des ennemis de Jésus-Christ, — défaite pacifique, qui porte un nom très glorieux aux vaincus, un nom qui met le ciel et la terre en joie : la conversion, la conversion par la grâce de l’humilité ! *Inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris.*

Dans le salon où nous étions rassemblés, se trouve, entre autres peintures des grands maîtres, un grand paysage historique. Au centre, un crépuscule insensible s’étend sur un massif de sauvages montagnes : et le long des pentes escarpées apparaissent, dans la demi-teinte, des soldats en déroute, qui essaient de se rallier et de faire un dernier retour offensif. A droite, des rayons affaiblis, filtrant obliquement dans les gorges profondes, annoncent la prochaine disparition de l’astre du jour, mais Josué s’avance : il a prié avec son peuple, et, d’un geste sûr d’être obéi, il arrête le déclin du soleil, trop rapide au gré de la victoire.

Pendant que nous attendions la venue de Pie IX, je ne pouvais détacher mes regards de ce tableau symbolique : et involontairement j’en faisais l’application aux nécessités de l’heure présente. Nous aussi, catholiques combattant, à demi victorieux, mais toujours menacés, nous avons un Josué, un rédempteur qui consumerait notre triomphe !.... Mais le soleil, le soleil de sa vie penche à l’horizon (déclin splendide, à vrai dire, et qui obscurcit bien des années) : oh ! que Dieu fixe pour longtemps encore sur nos têtes le flambeau qui nous luit et nous guide au dernier combat, à la victoire et à la paix ! *Et ne tradat eum in animam inimicorum ejus.*

Semaine Religieuse d’Arras.